RAPPORT D'ACTIVITE 2017

Rapport présenté à l'Assemblée Générale du 14 mai 2018

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX

siege@foyernotredame.org

http:/www.foyernotredame.org

https://www.facebook.com/afnd67/

Sommaire

L'Association 4

Rapport moral du Président de l'Association 5

Organigramme 7

Le Conseil d'Administration 8

Organisation 9

Introduction par la Directrice Générale 10

Des projets partagés par toute l'association 12

Le Service Siège 15

Les Ressources Humaines 17

La gestion Administrative et Financière 18

Le Pôle Jeunesse 26

Le Réseau d'Accueil Solidaire 31

Les Résidences Jeunes 38

Le Service SAMI 47

Le Centre Rosa Parks 52

Dispositif Baux Glissants Jeunes 57

Le Pôle Asile/Réfugiés 61

La Plateforme d'Accueil PADA 67 ..... *63*

Le Service d'Urgence 68

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile (CADA) *73*

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés (CIR) 80

L'Action d'insertion pour Personnes Régularisées 86

Dossier Presse 90

L’Association

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Je veux tout d'abord vous remercier toutes et tous pour votre amitié et votre fidèle présence, pour certains depuis de très longues années, à ce rendez-vous annuel qu'est notre Assemblée générale. La préparation de cet événement est pour nous très importante, dans la mesure où nous souhaitons afficher une transparence totale, tant de toutes nos activités que de nos engagements financiers. Mais cet événement est aussi une chance exceptionnelle tous les ans de mettre en évidence le travail réalisé par les équipes et les engagements qui conduisent nos actions autour de nos valeurs : accueil, respect, solidarité.

L'année 2017 a bien sûr été marquée par nos missions traditionnelles en faveur de la jeunesse et des demandeurs d'asiles et réfugiés. Nous devons en permanence veiller à ce que nos engagements de prise en charge, d'accompagnement et d'insertion soient exemplaires et conduits avec une excellence professionnelle. Mais, nous devons aussi veiller à ce que ces missions s'inscrivent bien dans le cadre financier des conventions que nous signons avec les pouvoirs publics en exercice. Ce n'est pas toujours facile, mais l'ensemble des salariés et l'équipe de direction mettent tout en œuvre pour atteindre cet objectif.

Je ne vais pas, dans ce rapport moral, reprendre l'ensemble des actions et missions réalisées en 2017. Cette restitution vous sera présentée dans quelques instants à travers le rapport d'activités qui vous permettra de bien mesurer le travail accompli.

Je vais pour ma part insister sur un certain nombre d'événements importants qui ont marqué l'année 2017.

Au cours du printemps d'abord, le pôle Jeunesse a organisé une journée de rencontre et d'échanges autour du thème de l'engagement au quotidien. Près de 200 personnes ont participé à cet événement qui s'est tenu au 3, rue des Echasses et dont le point fort a été une table ronde au cours de laquelle des témoignages particulièrement sympathiques et forts de jeunes, engagés dans le monde associatif ont été rendus. Une soirée festive et conviviale, particulièrement appréciée, a clôturé cette journée.

Autre point fort, c'est celui de la création et de l'ouverture du Réseau d'Accueil Solidaire, suite à un appel à projet du Conseil départemental du Bas-Rhin. Le Président du Conseil départemental, Frédéric Bierry, a choisi le siège de notre Association pour présenter et lancer ce projet en présence de nombreux partenaires associatifs. Pouvait-on imaginer, il y a quelques années, que des familles bénévoles seraient candidates pour accueillir et accompagner de jeunes mineurs étrangers, pour les conduire vers l'autonomie ? Eh bien oui, ce projet s'est concrétisé et plusieurs familles accueillent aujourd'hui des jeunes. Nous aurons l'occasion d'évaluer d'ici quelques mois la pertinence et l'efficacité de ce dispositif qui se déroule dans de très bonnes conditions.

Dans le domaine de notre organisation interne, 2017 a aussi permis de réunir nos deux sites CADA dans un lieu commun et fonctionnel à Cronenbourg. Nous pouvons ainsi mutualiser les énergies et les moyens tout en améliorant encore la qualité de nos interventions.

Et puis en automne 2017, nous avons aussi, en accord avec les pouvoirs publics, décidé de fermer le lieu d'accueil d'urgence situé à l'Hôpital Lyautey. L'ensemble des personnes qui y étaient accueillies (une centaine) a été relogé dans des logements diffus et le dispositif a ainsi été pérennisé.

Autre évolution engagée, c'est celle de la transformation et de la modernisation du site internet de l'Association. Il existait déjà, mais nous avons voulu le rendre plus attractif et plus complet. A voir le nombre d'utilisateurs de ce nouveau site, je pense qu'une grande partie de l'objectif est atteint, même si aujourd'hui, nous devons encore améliorer l'actualisation permanente de cet outil.

Au mois de septembre 2017, nous avons eu aussi le plaisir d'accueillir les premiers jeunes dans la résidence Tomi Ungerer à Hautepierre. L'installation des résidents s'est faite dans de bonnes conditions, même si nous avons eu à déplorer un certain nombre de dysfonctionnements techniques et de chantier qui, pour certains, persistent. Nous essayons au fur et à mesure de palier à toutes ces difficultés, mais je dois dire que cela représente beaucoup de perte de temps et d'énergie.

La soixantaine de logements dont dispose l'Association est aujourd'hui pratiquement occupée. Il nous reste les deux derniers niveaux, mis à la disposition par convention aux Hôpitaux universitaires de Strasbourg dont la destination définitive doit être décidée prochainement. La micro crèche qui fait partie intégrante de cette résidence a, quant à elle, aussi ouvert ses portes au 1er septembre et est aujourd'hui fonctionnelle, sous le sympathique' nom des « Trois brigands ».

Au-delà de ces événements, un sujet important nous a occupés tout au long de l'année, à savoir la mise en place et le développement de notre plan stratégique « Ambitions 2023 ». Dès le début de l'année jusqu'en novembre 2017, le Conseil d'Administration, l'équipe de direction et l'ensemble des salariés ont réfléchi collectivement à la mise en place de ce plan. Il s'agit d'une démarche assez exceptionnelle pour une Association comme la nôtre, d'autant plus et je le souligne, que ce plan stratégique a été construit sans que nous ayons fait appel à un partenaire extérieur pour nous aider. De très nombreuses idées ont germé à l'intérieur des groupes de travail, des salariés. La participation de l'ensemble des équipes a été exceptionnelle et riche et je tiens à les remercier. Au mois de novembre dernier, au Munsterhof, à l'occasion d'une réunion de l'ensemble du personnel, ce plan, qui tourne autour de 8 ambitions fortes, a été validé et sa mise en œuvre est en cours.

Je vous livre ces 8 points forts sur lesquels nous allons travailler dans les 5 prochaines années.

Enfin, les derniers mois de l'année 2017 nous ont également conduits à rechercher et à recruter le successeur de notre Directrice générale pendant 30 ans, Corinne Bartier qui a fait valoir ses droits à la retraite. Je veux profiter de ce moment exceptionnel pour la remercier chaleureusement pour tout le travail qu'elle a réalisé tout au long de ces années et pour tout ce qu'elle a apporté à notre Association.

Au cours de ces 30 ans, plusieurs structures, tant pour les demandeurs d'asile que pour les jeunes, ont été développées et permettent aujourd'hui de placer l'Association du Foyer Notre-Dame parmi les acteurs incontournables en matière d'accueil. Le choix s'est porté sur Arnaud Fritsch qui, depuis deux mois, a pris ses fonctions aux côtés de Corine Bartier et qui, depuis le 1e mai a toutes les délégations pour conduire notre association. Il a montré au cours de ses premières semaines de présence combien il partage l'enthousiasme des équipes. Nous lui souhaitons toutes et tous pleine réussite dans sa mission.

Pour terminer, je ne veux pas oublier de saluer l'engagement permanent, fidèle et assidu de mes collègues du Conseil d'Administration. Ce Conseil d'Administration, je peux vous l'assurer, n'est de loin pas une instance passive, mais un lieu d'échanges dynamiques et de prises de décisions.

Je veux aussi remercier tous les salariés de l'Association pour leur engagement permanent ainsi que les bénévoles qui tout au long de l'année nous aident et nous soutiennent.

Antoine BREINING

Organigramme au 14 mai 2018

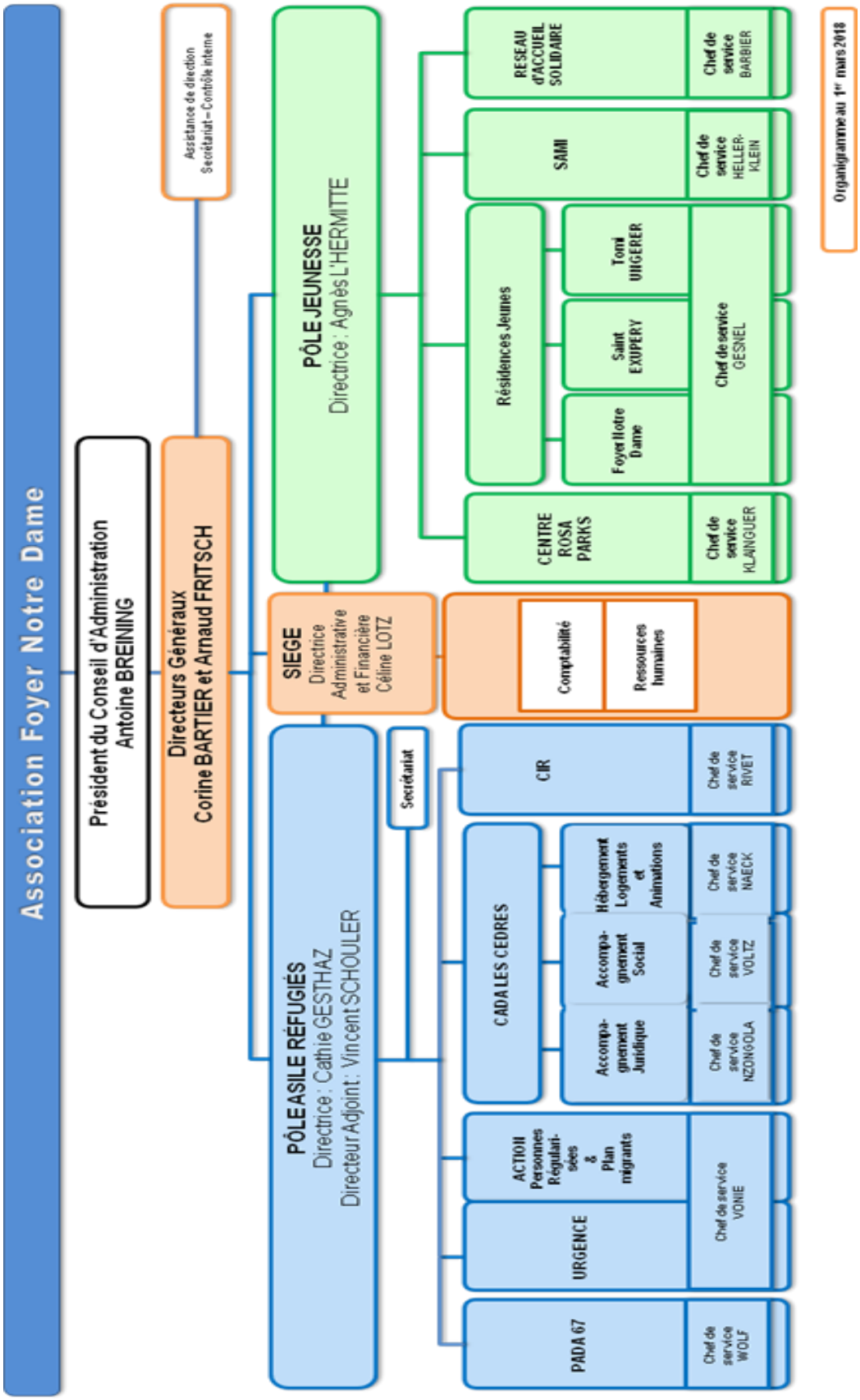

Le Conseil d'Administration au 23 mai 2017

Personnes Physiques

Monsieur	**BONGARZONE**	Bruno	
Monsieur	**BOSCATO**	Patrick	
Monsieur	**BREINING**	Antoine	**Président**
Madame	**FACHINGER**	Lucienne	
Madame	**GRAFF-VALLAT**	Florence	
Madame	**LAGN-PETIN**	Anne-Marie	**Trésorière Adjointe**
Madame	**LOTZ**	Marinette	**Trésorière**
Monsieur	**MEYER**	Jean-Marc	
Monsieur	**MULLER**	François	
Madame	**MURST**	Sylvie	**Vice-présidente**
Monsieur	**PACHOD**	André	**Secrétaire**
Monsieur	**REMY**	Alain	
Monsieur le Chanoine	**WACKENHEIM**	Michel	

ORGANISATION

Vie Statutaire et Instances Décisionnelles : les Assemblées, le Conseil d'Administration, leurs Délibérations et Décisions :

L'Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association du Foyer Notre Dame s'est tenue le 23 mai 2017 au Munsterhof. Elle a délibéré et adopté un certain nombre de résolutions :

-Approbation du procès verbal de l'AG ayant eu lieu le 24 mai 2016,

-Approbation du rapport d'activité, du rapport financier et des résultats 2016 sous contrôle des tiers financeurs ou de ceux de l'association,

- 3 administrateurs y ont vu leur mandat renouvelé : Messieurs Bruno BONGARZONE, Jean-Marc MEYER, François MULLER.

-1 administrateur s'est vu élire : Madame Lucienne FACHINGER.

Le Conseil d'Administration

Ce sont 8 séances « ordinaires » et en dehors de ces séances, 2 réunions ont été organisées conjointement avec l'équipe d'encadrement en vue de l'adoption de la feuille de route de notre association.

Plusieurs demi-journées de travail ont été consacrées au recrutement et à l'embauche de cadres et notamment au recrutement de chefs de services, d'un directeur adjoint du pôle asile réfugiés et du futur directeur général.

Les thèmes suivants, parmi d'autres, ont été discutés et étudiés lors des rencontres que nous avons intitulées « ordinaires » :

- La réflexion de fond intitulée « Quel avenir pour l'AFND » a abouti à la mise en place d'un plan stratégique,
- L'organisation de nos établissements et services. La situation de chaque établissement et service, du point de vue de son fonctionnement, de son taux d'occupation, de ses difficultés, de ses évolutions,
- La Résidence Tomi Ungerer et son ouverture en automne 2017,
- Le projet de transformation du centre Lyautey en service éclaté,
- Le nouveau service « Réseau d'Accueil Solidaire »,
- Le projet Résidence jeunes sur le site de l'ancien centre de tri de Schiltigheim,
- Le projet d'extension de la Résidence Saint Exupéry,
- Le projet d'extension du CIR par appel à projet,
- Le projet de la Maison du Réfugié,
- Les subventions, les dotations, la trésorerie,
- La gestion générale, la gestion du personnel, les stratégies et enjeux.

A l'occasion de ma 28e et dernière Assemblée Générale, permettez -moi de revenir sur l'évolution et les perspectives de l'AFND, telles que je les interprète et les vois de ma place de directrice générale.

Comme la plupart des associations dites charitables, l'AFND a, au début du 20e siècle, développé l'aide aux pauvres, en s'appuyant sur des personnes engagées dans les mouvements d'inspiration religieuse. C'est à ce moment-là que la maison mère devient l'établissement accueillant les jeunes filles de la campagne, le « Foyer Notre Dame » .

Elle s'est constituée en association à but non lucratif en 1923.

Après la seconde guerre mondiale et après avoir récupéré son bien réquisitionné, la philanthropie a cédé la place à une association qui va s'impliquer dans l'action sanitaire et sociale ; elle va ainsi recueillir des «pupilles de l'Etat» et, en 1975, proposer aux autorités publiques d'accueillir des réfugiés du Sud Est asiatique, devançant même la procédure de création du dispositif national d'accueil qui va conduire aux démarches contractuelles avec les associations, habilitations et financements que l'on connaît: CROSS, Autorisations, Habilitations financières. Elle s'appuiera longtemps à la fois sur quelques salariés non spécialisés et des bénévoles.

J'arrive dans l'AFND au moment où les lois de décentralisation de 1982 et 83 ont déjà imprégné le secteur. Un nouveau mode de collaboration avec les associations est développé : le partenariat, concept auquel se réfèrent encore aujourd'hui certains serviteurs de l'Etat, même si les temps ont bien changé.

L'AFND fait partie des associations classées «associations dont le projet est articulé à l'action publique*», une association qui développe des actions dans le cadre des politiques et à l'aide de financements publics. Bien entendu , elle ne fait pas que cela.

L'avenir ne sera pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire.

Henri BERGSON

Au cours de ces trois dernières décennies, l'AFND a connu une croissance exceptionnelle: augmentation des budgets, croissance importante de l'emploi salarié portée par la croissance du nombre de ses établissements et services et du nombre des places déployées par ceux-ci. Elle a atteint maintenant un budget très conséquent de plus de 10 millions d' euros et emploie plus de 100 salariés, lui permettant ainsi de dépasser les seuils considérés comme critiques, des associations plus fragiles.

Les évolutions intervenues ces 28 dernières années ont été marquées par des changements considérables qui ont conduit à des bouleversements en matière de mode d'organisation et de logiques d'action.

- Gouvernance qui est passée d'une gestion associative paternaliste à une gestion par des dirigeants bénévoles riches de compétences diverses leur permettant de faire face aux nouvelles réalités : gestion des budgets et de trésorerie parfois serrée, contrôles accrus de l'utilisation des fonds, rendus compte de plus en plus détaillés,
- Equipe salariée de professionnels et développement de postes d'encadrement des services,
- Travail bénévole d'abord en déclin, en butte aux mutations nécessitant de s'appuyer sur des compétences, mais qui tend à nouveau à se développer,
- Organisation de l'AFND en deux pôles d'activité sans cesse en développement,
- Réponse à des appels d'offres et à des appels à projets qui n'empêchent pas l'AFND d'être aussi force de proposition pour de nouveaux dispositifs.

L'AFND, forte de ses membres et de ses équipes, a montré une très grande capacité d'adaptation aux changements sociaux et sociétaux et a su proposer à plusieurs reprises des actions expérimentales ou novatrices.

Elle est aujourd'hui confrontée comme d'autres, à la concurrence d'associations œuvrant dans le même secteur , leur croissance en nombre étant plus rapide que celui des financements mobilisables.

Elle voit l'évolution des politiques publiques et les nouvelles modalités de gestion qui sont imposées aux associations * fin des véritables négociations , transformation des subventions publiques en commandes ou en appels d'offres qui participent de l'instrumentalisation du secteur social, conventions proposées qui reproduisent le schéma de conventions type souvent annoncées par circulaire, en particulier pour les activités sous responsabilité de l'État.

Le travail avec les collectivités territoriales laisse pour le moment encore, la possibilité d'inventivité et de créativité pour une meilleure réponse aux besoins des publics. L'AFND y prend toute sa part.

En faisant le choix en 2017, d'un plan stratégique quinquennal, l'AFND se saisit pleinement des enjeux d'avenir et se donne les moyens de s'adapter aux défis actuels , baisse des fonds publics, besoin de bénévoles, développement pour garantir son lendemain.

De profondes transformations sont en cours en France. Des choix politiques importants vont être faits et nous pouvons craindre que notre modèle de solidarité ne connaisse une profonde mutation***.

Je ne doute pas que l'Association Foyer Notre Dame, s'appuyant sur des bases solides, forte de ses membres, forte de ses équipes de salariés engagés, sache alors se mobiliser pour développer de nouveaux programmes basés sur des fonds privés pour venir en aide aux plus fragiles.

Bon vent à l'ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME !

Corine BARTIER

Directrice Générale

Références

*Tchernonog V. 2007 « Le paysage associatif français, mesures et évolutions», Dalloz

**voir rapport H. Théry. La place et le rôle du secteur associatif dans le développement de la politique d'action éducative, sanitaire et sociale , Rapport 1986.

***Robert CASTEL , Nicolas DUVOUX « L'avenir de la solidarité », PUF, 2013

DES PROJETS PARTAGÉS PAR TOUTE L'ASSOCIATION

LE CONGRES FNARS à DIJON

Les 12 et 13 janvier 2017, plus de 800 personnes se sont retrouvées lors du Congrès de la FNARS qui est devenue la Fédération des Acteurs de la Solidarité. Plus d'une dizaine de personnes, salariées et résidents, représentant notre Association s'y étaient déplacées.

LA MARCHE DES PARAPLUIES

La journée mondiale du réfugié est célébrée tous les ans le 20 juin. Notre Conseil d'Administration a décidé d'y participer régulièrement.

C'est notre troisième participation à cet évènement.

PARTICIPATION AU VILLAGE DU PARTAGE

Pour la septième fois, l'Association Foyer Notre Dame a participé au Village du Partage. C'est une manifestation présente chaque année près du grand sapin installé place Kléber. Différentes associations se mobilisent pour partager leurs actions de solidarité.

L'objectif de l'Association Foyer Notre Dame était de rencontrer les passants pour les informer de nos missions et faire connaissance avec les publics que nous prenons en charge.

Les salariés et les résidents se sont particulièrement mobilisés et ont proposé des couronnes, des gâteaux, des bredele, du vin chaud à la vente.

Nous avons ainsi pu récolter des fonds destinés à soutenir le CADA.

PARTICIPATION A LA RENTREE DES ASSOCIATIONS

les 23 et 24 septembre 2017

La « Rentrée des Associations » est un évènement important pour la Ville de Strasbourg. En effet, plus de 300 associations se mobilisent sur le site du Parc de la Citadelle et plus de 20 000 personnes y sont attendues tous les ans. Nous y avons participé pour la première fois, cette année et de nombreux contacts ont été pris.

LES REUNIONS GENERALES DU PERSONNEL

2017 a été marqué par l'organisation de 2 réunions générales du personnel.
Tous les salariés y ont été conviés.

Le 4 avril 2017 : au Centre culturel Saint-Thomas

Notre équipe de direction, composée de la directrice générale, madame BARTIER, des directrices de pôles, mesdames GESTHAZ et L'HERMITTE et de la directrice administrative et financière, madame LOTZ, a détaillé la situation de notre association en 2017 et présenté les évolutions et projets à venir.
Notre Président, monsieur BREINING assisté du Conseil d'Administration a exposé la démarche et la contribution des salariés au plan stratégique 2018-2023.
Rendez-vous a été pris en automne 2017.

Le 27 novembre 2017 : au Munsterhof

Présentation du Plan Stratégique qui déroule de toutes les réflexions et propositions.

Le service siège

Siège et direction

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 32 47 36 - **Fax** : 03 88 22 68 47 - **Email** : siege@foyernotredame.org

L'Equipe du Siège

Corine **BARTIER**, Directrice Générale

Céline **LOTZ,** Directrice Administrative et Financière

Julie **BEYER**

Marie **FEND**

Térence **POUPAERT**

Joséphine **NTIHINYUZWA**

Lysiane **ROTT**

Antoine **SAUVAGE**

Isabelle **SCHAAF**

Stagiaire

TATIANA **RANDRIANOELINA**

Les missions du siège portent sur la gestion et la conduite générale de l'ensemble des activités, services et établissements de l'Association.

La participation du service siège à l'ensemble des projets des établissements et services développés par l'association, s'appuie sur une équipe de salariés.

Il développe certaines prestations et vise

- A l'adaptation des moyens des établissements et services à l'amélioration de la qualité du service rendu et à la mise en œuvre des modalités d'intervention coordonnées,
- A la mise en place et à l'amélioration de systèmes d'information,
- A la mise ne place de procédures de contrôles internes et à l'exécution de ces contrôles,
- A la conduite d'études comparatives sur les coûts pour rationaliser les moyens budgétaires et optimiser l'organisation.

La direction générale a pour mission la mise en œuvre de la politique générale de l'Association,

La gestion générale, l'animation des projets d'établissement et de service,
Le pouvoir hiérarchique sur l'ensemble du personnel,
La gestion et l'animation des ressources humaines salariés et bénévoles, la réalisation des programmes de prévention et de sécurité pour les salariés et les usagers,
La gestion budgétaire, financière et comptable,
Les rapports avec les instances représentatives,
La coordination avec les institutions et intervenants extérieurs,
La représentation de l'Association,
Les bilans et les rapports d'activités consolidés de l'association.

La prospective en démarche continue pour la prise en compte des évolutions des politiques publiques, des choix opérés par des partenaires, par les décideurs et les différents acteurs de la société est une nécessité pour le meilleur pilotage possible de l'Association.

Pour conduire l'Association, la directrice générale est entourée d'une équipe de direction, des directeurs et des chefs de service.

Le service Siège gère un budget annuel de 9 800 000 €, 12 établissements et services en plus du Siège.
Environ 250 logements sont mobilisés pour l'ensemble de nos activités en 2017.
Il a également géré 3 dispositifs temporaires : le CAOMI, le dispositif jeunes réfugiés et le plan migrants.

Quelques indicateurs :

- Nombre de Budgets Prévisionnels faits : 14
- Nombre de Comptes Administratifs faits : 14
- Nombre de dossiers de demande de subvention (COSA) déposés : 4 Budgets Prévisionnels et 3 Comptes Rendus d'exécution.
- Nombre de réponses apportées à des appels à projet et appels d'offres : 4
- Le service Siège a réalisé un dossier complet visant à l'obtention de l'agrément Siège
- Le dossier d'agrément FJT a été déposé pour le projet de la résidence du Facteur de Schiltigheim.

Les Ressources Humaines

Au 31 décembre 2017, l'Association comptait 109 salariés, soit 104.02 ETP dont 107 salariés en CDI, 1 salarié en CDD et 1 salarié en contrat d'avenir. Sur l'ensemble des effectifs, 35 % sont des hommes et 65 % sont des femmes. 12 salariés sont à temps partiel (10 femmes et 2 hommes).

En 2017, L'AFND a embauché 14 salariés en CDI, 3 salariés en CDD.

Nous avons enregistré 8 sorties . Le taux de remplacement a été de 100%.

Au 31 décembre 2017, on comptait 2 salariés en CDD non comptabilisés dans les effectifs car ils remplaçaient des salariés en congés maternité.

De 2013 à 2017, les effectifs n'ont cessé d'augmenter. Une augmentation de 27% sur 5 ans.

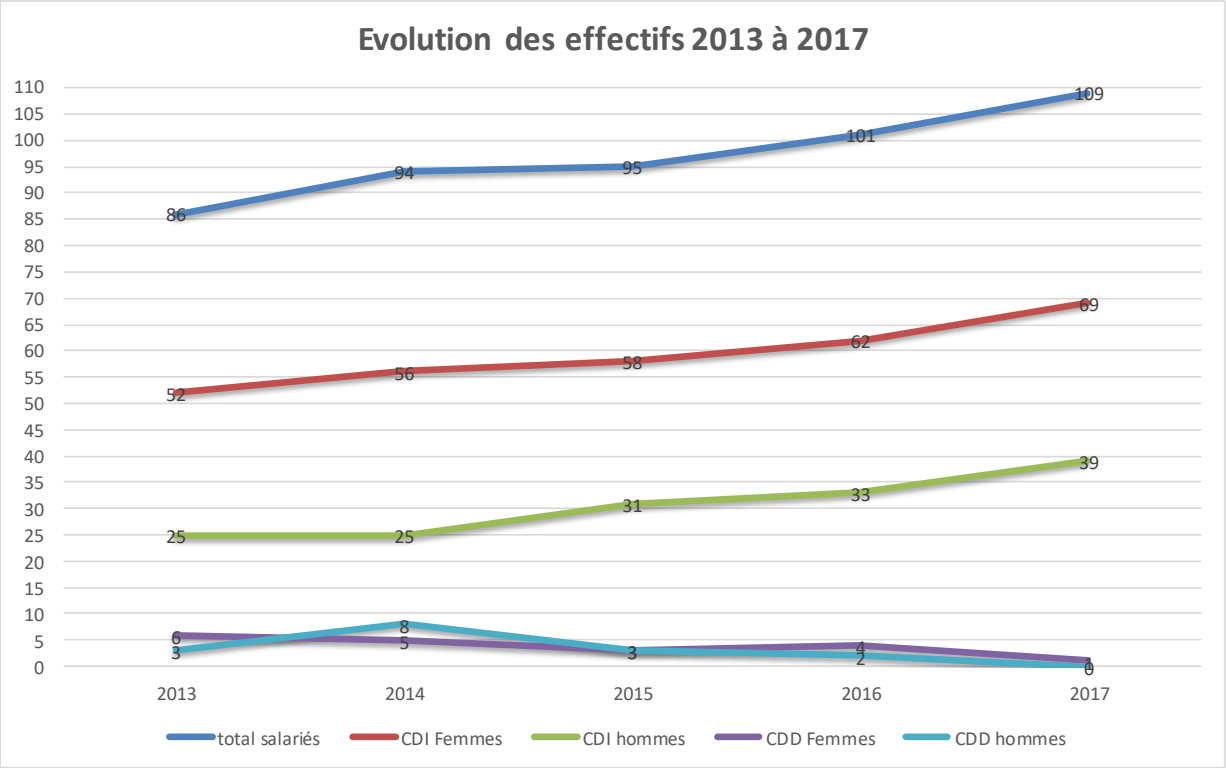

LES INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

Notre association est dotée des instances prévues par la loi pour les institutions de plus de 50 salariés

LE CHSCT

Il s'est réuni 3 fois en 2017 et a visité plusieurs sites.
Le CHSCT a notamment :

⇒ contribué à la mise à jour du document de prévention des risques professionnels
⇒ été consulté dans les nouveaux projets
⇒ contribué aux divers protocoles utilisés par tous les salariés

LE COMITE D'ENTREPRISE

Il s'est réuni 8 fois au cours de l'année 2017.
De nombreux thèmes ont été abordés, tels que :

- Les budgets prévisionnels des établissements, l'état des subventions, la trésorerie de l'Association,
- Les évolutions en matière de gestion du personnel, les postes à pourvoir, la mise en place de la BDES,
- Le temps de travail
- Les tickets restaurant
- La formation du personnel
- Les comptes du Comité d'Entreprise et le rapport d'activité du Comité d'Entreprise

En dehors des consultations prévues par la loi, le Comité d'Entreprise a été consulté sur les nouveaux projets.

LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Faits marquants 2017

Les actions de gain d'efficacité démarrées en 2016 ont été continuées en 2017, avec de nouvelles applications pratiques, par exemple l'amélioration des tableaux de suivi des logements, ainsi que l'import « en masse » d'écritures comptables répétitives dans le logiciel comptable, plutôt qu'une saisie manuelle classique. Par ailleurs, la formalisation et la consolidation des procédures comptables se sont poursuivies, avec l'écriture – partagée et validée au sein de l'équipe - d'une dizaine de fiches comptabilité.

A mi-année, une nouvelle session de formation a également eu lieu avec les chefs de service du Pôle Jeunesse, pour clarifier certains points comptables et budgétaires.

Du côté des activités opérationnelles, l'équipe comptable a été en lien fort avec les services pour assurer la mise en place des nouveaux processus de travail nécessaires à l'ouverture du Réseau d'Accueil Solidaire et de la Résidence Tomi Ungerer. La sortie du centre Lyautey et le redéploiement des places a également été suivi du point de vue administratif (par exemple, fin de certains contrats fournisseurs, création des dossiers des nouveaux logements éclatés).

Au niveau organisationnel, nous avons obtenu le financement nécessaire pour envoyer à la rentrée 2017 un salarié au poste d'agent administratif en formation BTS Comptabilité-Gestion, formation en alternance sur 2 ans. Ce changement, combiné avec l'absence d'une comptable en longue maladie – remplacée par un collègue en CDD - a à nouveau sollicité les capacités d'adaptation de l'équipe.

Enfin, du point de vue informatique, en 2017 ont été préparés l'appel d'offres pour de nouveaux copieurs multifonctions pour chaque site, ainsi que les éléments permettant la mise en place d'une nouvelle messagerie gratuite sur Google Suite. Ces deux projets seront concrétisés début 2018.

RAPPORT FINANCIER

Résultats de l'Association

Le résultat comptable de l'exercice 2017 se monte à **602 539€**, ce qui représente environ 6.1% du budget exécutoire des dépenses. Parmi les 16 établissements ou dispositifs gérés par l'AFND en 2017, 10 ont fini l'année avec un excédent, 2 avec une insuffisance, et 4 avec un résultat à l'équilibre.

La Résidence Tomi Ungerer, ouverte à la rentrée 2017, affiche un déficit très mesuré (-4.9k€) pour sa première année incomplète d'activité.

Le dispositif Baux Glissants Jeunes est clôturé au 31/12/2017 après la fin de la convention de 3 ans avec le Conseil Départemental, affichant un large excédent cette année encore, en raison du faible niveau d'activité, qui nous a amené à ne pas engager tous les moyens alloués.

Le service PADA 67 finit l'exercice avec un déficit de 9 532€, en raison de l'augmentation forte des flux entre 2016 et 2017, alors que l'augmentation du montant alloué n'aura lieu qu'en 2018, selon les règles du marché public PADA, qui génèrent un effet de retard d'une année dans l'adaptation des moyens aux besoins.

L'Urgence (HUDA) finit à l'équilibre, mais uniquement après l'affectation de résultats sous contrôle de tiers financeurs anciens, suite à validation du financeur. Le déficit généré hors cette affectation aurait atteint 48 649€, en raison des charges structurellement élevées du centre Lyautey (gardiennage, entretien), qui ne pouvaient pas être supportées au sein du budget alloué.

Les dispositifs temporaires Plan Migrants et CAOMI, démarrés en 2016, sont clôturés en 2017, avec une pleine utilisation des moyens. Le dispositif Jeunes Réfugiés a démarré en décembre 2017, les fonds non utilisés sont placés en fonds dédiés pour une utilisation en 2018.

Association	Excédent	4 198
FND	Excédent	5 624
Disp. Jeunes Réfugiés	Equilibre	0
St Exupéry	Excédent	1 818
Résidence Tomi Ungerer	Insuffisance	-4 886
Centre Rosa Parks	Excédent	58 234
Baux Glissants Jeunes	Excédent	150 992
SAMI	Excédent	5 309
CAOMI	Equilibre	0
Réseau d'Accueil Solidaire	Excédent	53 639
CIR	Excédent	155 698
Action Régularisés	Excédent	33 594
CADA	Excédent	147 851
Urgence	Equilibre	0
PADA	Insuffisance	-9 532
Plan migrants	Equilibre	0
Total AFND	**Excédent**	**602 539**

Il est à noter que les excédents des établissements qui fonctionnent grâce à des financements restent sous contrôle des financeurs. Toute utilisation de ces excédents lors des exercices suivants est soumise à décision et arrêté budgétaire par lesdits financeurs.

Financements 2017

L'Etat finance 59% de nos actions en 2017, le Conseil Départemental 25% et l'OFII 6%. Le montant financé par le Conseil Départemental est en forte augmentation (+31.1%) en raison de la création du Réseau.
Le reste de nos ressources provient de la facturation aux jeunes dans nos foyers de jeunes travailleurs (7%), la participation versée par les usagers (2%), et les subventions CAF et FONJEP.

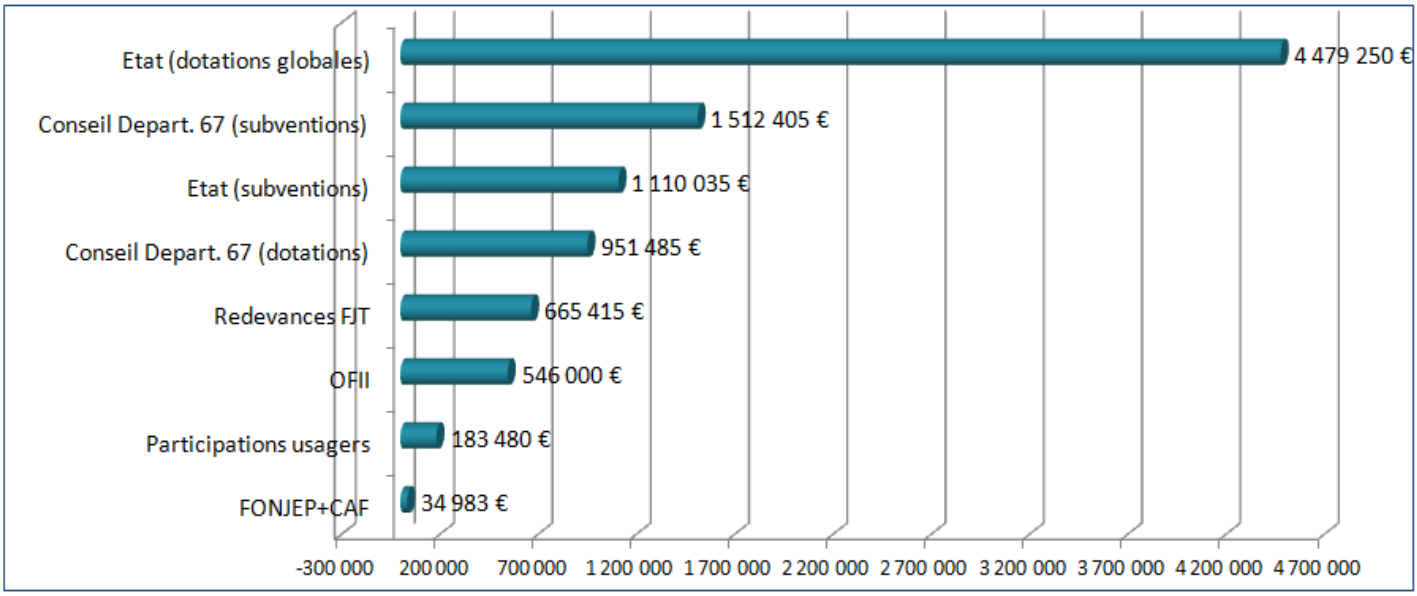

Modifications du Bilan au 31 Décembre 2017

A l'Actif

Les produits à recevoir pour un montant de 382 949 € se composent comme suit :

-	Solde de la subvention OFII 2017	136 500 €
-	Solde des subventions FAMI 2014 et 2015	69 042 €
-	Crédit d'impôt taxe sur salaires 2017	66 349 €
-	Solde dotation SAMI Conseil Départemental Extension 11-12/2017	51 850 €
-	Subvention CAF - investissement	38 084 €
-	Subvention CAF - fonctionnement	7 622 €
-	Remboursement de salaires pour salariés en formation	5 268 €
-	Aides liées à des dispositifs favorisant l'emploi	4 057 €
-	Autres	4 178 €

Au Passif

Les financeurs, après contrôle en 2017 des comptes d'emploi 2016, ont fait part de la non opposabilité de certaines dépenses. Il s'agit notamment du provisionnement des congés à payer en application de l'instruction comptable n° 87-67 du 16 mars 1987.
Les résultats des structures de l'exercice 2016 ayant été modifiés par les financeurs, les affectations ont été rectifiées.

Le tableau ci-dessous présente l'affectation du résultat 2016. Le montant sous contrôle de tiers financeurs passe à 961 369€ et le report à nouveau des établissements non financés à 170 800€ après ces affectations.

	Résultat	Report à nouv.	Dépenses	Résultat sous contrôle de tiers financeurs			Exc. Affecté
	2016	FND + ST EX.+ Assoc.	refusées ou inopposables	affectation 2017	reprise 2017	solde 2017	financement mesures exploit.
FND	-1 871	1 871					
Association	2 930	-2 930					
St Exupéry	-1 266	1 266					
Centre Rosa Parks	86 047		-1 839	-84 208	46 147	-38 060	-7 300
Baux Glissants Jeunes	76 445			-76 445	0	-76 445	
SAMI	13 653			-13 653	0	-13 653	
CIR	68 843		-997	-67 846	21 285	-46 561	
CADA	238 883		20 091	-258 974	101 228	-157 746	
Urgence	-25 663			25 663	48 649	74 312	
PADA	0			0	0	0	
Action Régularisés	11 835			-11 835	11 834	-1	
Total	469 837	206	17 255	-487 298	229 144	-258 154	-7 300
Solde au 31/12/16		-171 007	179 433			-703 214	0
Solde au 31/12/17		**-170 800**	**196 688**			**-961 369**	**-7 300**

Evénements importants intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement particulier n'est survenu depuis la clôture 2017.

Evolutions de nos budgets

Entre 2011 et 2017, nos dépenses ont augmenté de près de 40% avec le développement de nouveaux dispositifs et l'extension de services existants.

Pour 2018, nous prévoyons une croissance de 17% par rapport aux dépenses réelles 2017, avec l'impact en année pleine de l'ouverture en 2017 de la Résidence Tomi Ungerer et du Réseau d'Accueil Solidaire, l'extension du CIR à 200 places courant 2018, le démarrage du dispositif VIA et la révision à la hausse du forfait PADA en raison de l'augmentation des flux.

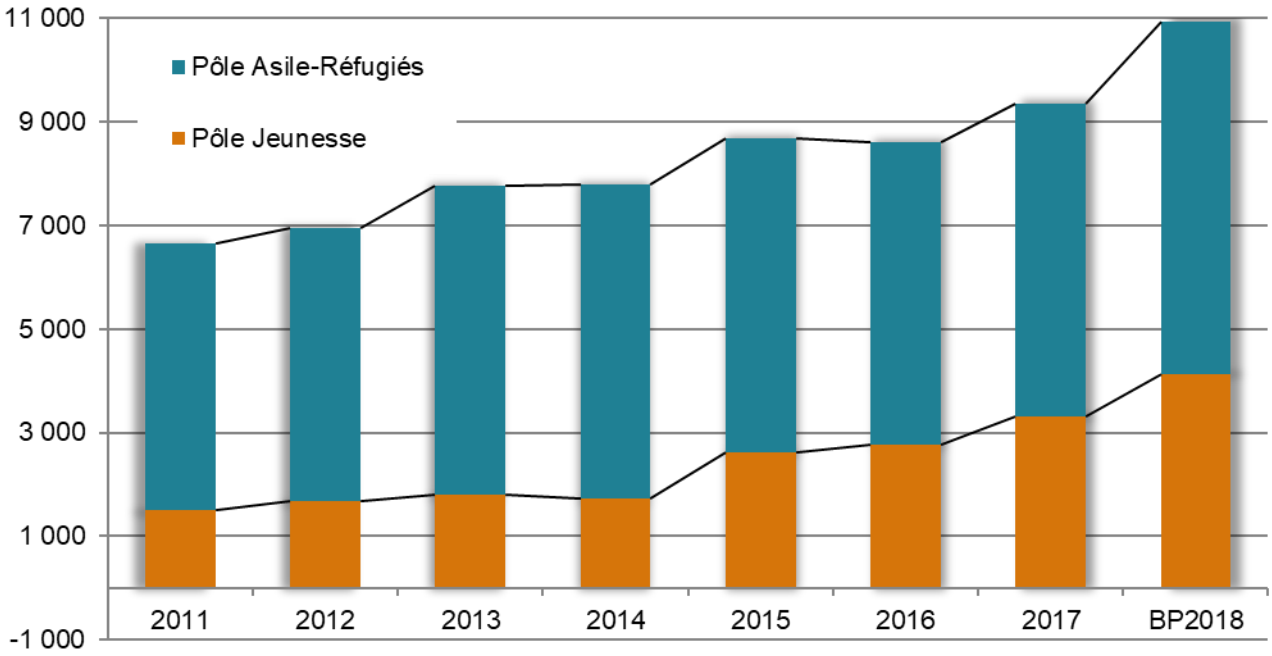

BILAN de l'Association au 31 décembre 2017

ACTIF	2017 Brut	2017 Amort. & prov.	2017 Net	2016 Net	PASSIF	2017	2016
Immobilisations incorporelles :					Fonds associatif sans droit de reprise	243 918	243 918
- Logiciels	18 385	14 104	4 280	3 020	Subventions d'équipement	12 943	12 943
					Réserves diverses	262 607	122 403
Immobilisations corporelles :					Affectation au projet associatif	53 357	53 357
- Terrains	15		15	15	Report à nouveau	170 800	171 007
- Constructions					Résultat sous contrôle de tiers financeurs	981 919	703 214
- Installations et agencement					Résultats non opposables aux financeurs	-196 688	-179 433
- sur sol propre	2 368 178	1 335 140	1 033 038	1 054 663	Résultat comptable de l'exercice	602 539	469 837
- sur sol autrui	34 680	17 462	17 218	20 152	Subventions d'investissement	893 474	855 390
- Autres	1 288 127	703 670	584 457	151 902	Subventions insc.au compte de résultat	-522 601	-498 336
- En cours	244		244				
					Fonds propres	**2 502 269**	**1 954 301**
Immobilisations financières :							
- Prêts					Provisions pour risques et charges	149 089	100 671
- Dépôts et cautionnements	14 024		14 024	5 264	**Provisions pour risques et charges**	**149 089**	**100 671**
- Autres créances à + 1 an	55 540		55 540	55 540	***Fonds dédiés***		
- Titres immobilisés					Fonds dédiés sur subventions	174 485	185 231
					de fonctionnement		
Actif immobilisé	**3 779 192**	**2 070 375**	**1 708 817**	**1 290 558**	**Fonds dédiés**	**174 485**	**185 231**
Stocks	10 517		10 517	31 757	Emprunts et dettes Ets de crédits	429 278	15 316
Avances et acptes versés	21 459		21 459	16 083	Autres dettes financières	61 361	22 353
Créances :	0				Dettes fournisseurs	549 676	360 419
- Usagers	152 603	731	151 872	31 425	Dettes fiscales et sociales	940 920	761 793
- Autres créances	400 038		400 038	626 618	Autres dettes	32 579	46 081
Valeurs mob. de placement	302 816		302 816	291 698			
Disponibilités	2 196 897		2 196 897	1 141 966			
Compte de régularisation					***Compte de régularisation***		
Charges constatées d'avance	53 843		53 843	22 662	Produits constatés d'avance	6 600	6 600
Actif circulant	**3 138 173**	**731**	**3 137 441**	**2 162 208**	**Dettes**	**2 020 415**	**1 212 563**
TOTAL ACTIF	**6 917 365**	**2 071 107**	**4 846 258**	**3 452 765**	**TOTAL PASSIF**	**4 846 258**	**3 452 765**

COMPTE DE RESULTAT de l'Association au 31 décembre 2017

Présenté avec les frais de siège inclus dans les quotes-parts des opérations faites en commun

	EXERCICE 2017	EXERCICE 2016
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION ET ASSIMILES		
- Dotations globales	5 417 735	4 627 638
GROUPE II : AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION		
- Produits des prestations	1 150 489	968 654
- Subventions d'exploitation	3 180 584	3 186 146
- Autres produits de gestion courante	15 010	15 728
- Remboursements sur rémunérations	15 296	11 141
- Transfert de charges	37 500	37 500
TOTAL I - Produits d'exploitation	**9 816 614**	**8 846 807**
GROUPE I : DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE		
- Achats	736 038	632 680
- Services extérieurs	141 269	126 759
- Autres services extérieurs	774 824	735 743
GROUPE II : DEPENSES AFFERENTES AU PERSONNEL		
- Personnel extérieur à l'établissement	135 925	158 032
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	140 822	120 848
- Rémunération du personnel	2 668 473	2 473 191
- Charges sociales	1 328 629	1 267 340
- Variation dette des congés à payer	14 797	17 436
GROUPE III : DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE		
- Frais d'exploitation	2 679 291	2 333 465
- Quote-part/opérations faites en commun	544 156	520 981
- Autres charges de gestion courante	5 990	6 815
- Dotation aux amortissements et provisions	179 683	177 785
TOTAL II - Charges d'exploitation	**9 349 898**	**8 571 075**
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I - II) +/-	**466 716**	**275 732**
TOTAL III - Produits financiers	**5**	**1 042**
TOTAL IV - Charges financières	**1 900**	**2 296**
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV) +/-	**-1 895**	**-1 254**
3 - RESULTAT COURANT (I-II + III - IV) +/-	**464 821**	**274 478**
- Sur opération de gestion + exercice antérieur (P)	9 450	25 661
- Quote-part des subv. virée au résultat	24 265	20 153
- Reprise de provision + produit cession élt actif	13 240	1 800
- Reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs	100 699	184 551
TOTAL V - Produits exceptionnels	**147 655**	**232 165**
- Sur opération de gestion + exercice antérieur	9 936	9 590
- Engagements réalisés sur ressources affectées (fonds dédiés)	0	27 216
TOTAL VI - Charges exceptionnelles	**9 936**	**36 806**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI) +/-	**137 718**	**195 359**
Résultat	**602 539**	**469 837**

COMPTE DE RESULTAT par service 2017

	FND	ST Ex.	RTU	CRP	BGJ	SAMI	Réseau	CAOMI	DJR	Pôle Jeunesse
Produits d'exploitation	866 975	90 876	108 713	593 722	261 051	1 266 593	355 618	0	1 830	3 545 376
Dépenses d'exploitation cour.	355 632	19 543	29 613	97 046	3 378	288 350	48 160	397	330	842 449
Dépenses de personnel	295 059	28 087	50 893	228 495	101 965	389 325	194 705	5 529	1 500	1 295 559
Dépenses de structure	228 575	41 540	37 450	214 976	13 738	583 588	59 114	1 068	0	1 180 049
Charges d'exploitation	879 266	89 170	117 956	540 518	119 081	1 261 263	301 979	6 994	1 830	3 318 057
Résultat d'exploitation	-12 291	1 705	-9 243	53 204	141 969	5 330	53 639	-6 994	0	227 319
Produits financiers	5	0	0	0	0	0	0	0	0	5
Charges financières	149	0	1 751	0	0	0	0	0	0	1 900
Résultat financier	-144	0	-1 751	0	0	0	0	0	0	-1 895
Résultat courant	-12 435	1 705	-10 994	53 204	141 969	5 330	53 639	-6 994	0	225 424
Produits exceptionnels	18 156	113	6 109	5 196	9 640	0	0	6 994	0	46 208
Charges exceptionnelles	97	0	0	166	617	21	0	0	0	902
Résultat exceptionnel	18 059	113	6 109	5 029	9 023	-21	0	6 994	0	45 306
Résultat +/-	**5 624**	**1 818**	**-4 886**	**58 234**	**150 992**	**5 309**	**53 639**	**0**	**0**	**270 730**

	PADA	CADA	CIR	Urgence	Action Régul.	Plan migrants	Pôle Asile-Réfugiés
Produits d'exploitation	552 503	3 659 430	974 362	635 291	431 344	13 856	6 266 785
Dépenses liées d'exploitation cour.	41 805	487 742	84 304	159 783	35 285	519	809 438
Dépenses de personnel	468 332	1 541 827	454 664	347 578	180 688	0	2 993 088
Dépenses de structure	51 863	1 484 535	281 593	193 462	193 590	24 019	2 229 061
Charges d'exploitation	562 000	3 514 103	820 560	700 823	409 562	24 537	6 031 586
Résultat d'exploitation	-9 498	145 327	153 801	-65 532	21 782	-10 682	235 198
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
Résultat financier	0	0	0	0	0	0	0
Résultat courant	-9 498	145 327	153 801	-65 532	21 782	-10 682	235 198
Produits exceptionnels	13	10 461	2 442	66 015	11 834	10 682	101 446
Charges exceptionnelles	47	7 937	545	483	22	0	9 034
Résultat exceptionnel	-34	2 524	1 896	65 532	11 812	10 682	92 412
Résultat +/-	**-9 532**	**147 851**	**155 698**	**0**	**33 594**	**0**	**327 611**

BUDGET PREVISIONNEL 2018

Les budgets prévisionnels 2018 ont été validés par les financeurs, hormis celui de l'Action pour Personnes Régularisées et du Centre Rosa Parks.

Par simplification, les chiffres ci-dessous sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Total AFND par pôle	Pôle Jeunesse	Pôle Asile	Total	dont Siège *
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	1 064	806	1 870	31
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	1 536	3 367	4 903	448
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	1 521	2 645	4 166	75
Total des dépenses	**4 122**	**6 817**	**10 939**	**554**
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	1 139	4 982	6 121	0
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	2 923	1 714	4 637	554
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	59	121	181	0
Total des produits	**4 122**	**6 817**	**10 939**	**554**

* le budget Siège donné à titre indicatif, les dépenses étant déjà affectées par établissement

Pôle Jeunesse	FND	ST EX	Rés. Tomi Ungerer	Centre Rosa Parks	SAMI	Réseau	Disp. Jeunes Réfugiés	VIA	Pôle Jeunesse
GROUPE I - Dépenses d'exploitation courante	332	20	143	123	295	141	3	8	1 064
GROUPE II - Dépenses de personnel	247	28	174	276	438	317	14	43	1 536
GROUPE III - Dépenses de structure	251	40	312	213	571	76	0	60	1 521
Total des dépenses	**830**	**88**	**629**	**611**	**1 303**	**534**	**16**	**110**	**4 122**
GROUPE I - Produits de la tarification et assim.	0	0	0	605	0	534	0	0	1 139
GROUPE II - Autres produits d'exploitation	776	88	624	6	1 303	0	16	110	2 923
GROUPE III - Produits financiers, exception.	54	0	5	0	0	0	0	0	59
Total des produits	**830**	**88**	**629**	**611**	**1 303**	**534**	**16**	**110**	**4 122**

Pôle Asile-Réfugiés	PADA	CADA	CIR	Urgence	AR	Pôle Asile
GROUPE I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	42	464	181	84	35	806
GROUPE II - Dépenses afférentes au personnel	485	1 692	757	247	185	3 367
GROUPE III - Dépenses afférentes à la structure	74	1 540	545	276	210	2 645
Total des dépenses	**601**	**3 695**	**1 483**	**607**	**430**	**6 817**
GROUPE I - Produits de la tarification et assimilés	0	3 559	1 423	0	0	4 982
GROUPE II - Autres produits relatifs à l'exploitation	601	15	60	607	430	1 714
GROUPE III - Produits financiers, produits exceptionnels	0	121	0	0	0	121
Total des produits	**601**	**3 695**	**1 483**	**607**	**430**	**6 817**

Le Pôle Jeunesse

Siège et direction

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : siege@foyernotredame.org

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice Pôle Jeunesse

Résidence Foyer Notre Dame

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX
Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : residence.notredame@foyernotredame.org

Résidence Antoine de Saint-Exupéry

10 rue du 23 novembre – 67400 ILLKIRCH
Téléphone : 03 88 40 92 24 - **Email** : residence.saintexupery@foyernotredame.org

Résidence Tomi Ungerer

6 avenue Racine – 67200 STRASBOURG
Téléphone : 03 90 41 05 15 - **Email** : residence.ungerer@foyernotredame.org

Centre Rosa Parks

2 rue du chevreuil/12 rue des bonnes gens – 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 37 59 40 - **Email** : rosa-parks@foyernotredame.org

SAMI

6 rue du vieux marché aux poissons – 67000 STRASBOURG
Téléphone : 03 88 24 39 44 - **Email** : sami@foyernotredame.org

Reseau d'Accueil Solidaire

3 rue des échasses – 67000 STRASBOURG
Téléphone : 07 69 98 54 25 - **Email** : accueilsolidaire@foyernotredame.org

Tout changement doit-il être une innovation sociale à (fort) impact social?

En 2017, l'Europe et le monde ont vu émerger de nouveaux jeunes leaders politiques : un mouvement dont Sebastian KURTZ, Jacinda ANDERN, Justin TRUDEAU, Léo VARADKAR, Emmanuel MACRON,… sont les « têtes d'affiche ». Ils sont trentenaires ou quadras. Ils sont parvenus au pouvoir en un temps record. Ils surfent sur la soif de changements visibles, tangibles chez les électeurs, sur l'envie de rupture. Ils prétendent être novateurs, débarrassés des vieux modes politiques. Cette génération a grandi avec Mark ZUCKERBERG (patron de Facebook), l'homme qui s'est hissé au niveau de géants comme Apple ou Microsoft, et dont le réseau social a changé la face du monde; dans un monde où les musiciens n'espèrent plus être découverts par des producteurs, mais postent leurs créations en ligne, directement sur You Tube; dans un monde où des entrepreneurs ne présentent plus leurs plans d'affaires aux dirigeants des grandes banques mais aux internautes sur des sites de financements participatifs.

L'esprit start-up s'est diffusé avec tout ce qui le caractérise : plus d'innovation, plus de flexibilité, plus d'opportunités, plus d'incertitudes, plus de complexité, plus de rapidité, plus d' « agilité », plus d'hybridité.

L'esprit start-up s'est diffusé avec tout ce qui le caractérise : plus d'innovation, plus de flexibilité, plus d'opportunités, plus d'incertitudes, plus de complexité, plus de rapidité, plus d'agilité, plus d'hybridité.

Le nouveau Président de la République a promis un changement de paradigme, et en 8 mois, les premières mesures ont déjà impacté les politiques jeunesse. Nous pouvons citer comme les pièces d'un puzzle qui ne nous permettent pas de découvrir le tableau :

- La généralisation de la Garantie Jeunes, la réforme de l'apprentissage et du baccalauréat, et le lancement d'un plan de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes

- L'appel à manifestation d'intérêt pour « le Logement d'Abord », avec l'ambition que plus personne ne dorme à la rue, appel auquel l'Eurométrople de Strasbourg répond.

- La diminution drastique des emplois aidés et le rapport « Donnons nous les moyens de l'inclusion » (16 janvier 2018) de Jean Marc Borello, dont la mesure phare est le « parcours emploi compétence » et la sélection *d'"employeurs apprenants",* capables d'inclure, d'accompagner et d'envoyer en formation leurs salariés.

- La baisse des APL, certes pour les logements sociaux, mais également pour les résidences, et le gel exceptionnel des redevances FJT en 2018

- la création de 80 000 logements pour les jeunes (60 000 pour les étudiants et 20 000 pour les jeunes actifs) dans la stratégie Logement du gouvernement

- L'accord cadre UNHAJ qui accompagne la transition nécessaire de l'offre Habitat Jeunes pour répondre aux mutations sociétales et aux trajectoires des jeunes

- Le plan étudiant avec le chèque mobilité et une « aide globale d'autonomie »

- L'examen des situations administratives des étrangers en hébergement d'urgence (circulaire du 12 décembre 2017), dispositif de contrôle dont le Défenseur des Droits prône le retrait

- Le débat sur la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA) au regard de l'ampleur du phénomène et des annonces du gouvernement sur le transfert de la prise en charge des mineurs des départements vers l'Etat.

Les modèles actuels sont questionnés. La méthode est parfois brutale. Les modes de communication changent, le vocabulaire heurte.

#French IMPACT

« Pour une Economie Sociale et Solidaire offensive et ouverte »

Christophe ITIER, Haut commissaire à l'ESS

Le Haut commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire, Christophe ITIER, ancien président du Mouvements des entrepreneurs sociaux (Mouves) a lancé le 18 janvier 2018, un Accélérateur d'Innovation sociale #French IMPACT, appel à projets destiné à sélectionner 10 à 15 entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ayant démontré la robustesse de leur modèle et leur impact social, prêtes au changement d'échelle. Ces structures seront accompagnées par des « incubateurs », elles seront fédérées sur une plateforme destinée à animer une communauté sous la bannière « #French Impact ». Un réseau de « hackers » sera déployé dans les ministères et les territoires pour lever les blocages administratifs et réglementaires que rencontrent les entrepreneurs sociaux

Innovation Sociale

« Face à l'impératif de transition écologique et solidaire, l'innovation sociale cherche et trouve des solutions pour renforcer le cercle vertueux de l'économie, recréer du collectif, et repenser la redistribution. L'innovation sociale apporte des réponses de vivre ensemble et de maillage social. Il faut libérer l'innovation sociale et la remettre au cœur de nos réponses aux défis sociétaux grâce à une politique ambitieuse de soutien à son développement. »

Nicolas HULOT
ministre de la transition écologique et solidaire

Le **Pôle** Jeunesse

A titre d'illustration, quelques projets mis en valeur par le #French IMPACT :

Les plateformes de mobilité de **Wimoov** qui proposent une offre de solutions de mobilité adaptées aux besoins de tous les publics en situation de fragilité.

« GO Job », l'intérim connecté, la première agence d'intérim 100 % digitale portée par Pascal Lorne et présenté comme le « blablacar du travail temporaire »

« Job ready », projet en ligne qui permet aux jeunes de découvrir, valoriser et développer leurs compétences comportementales (soft skills) pour favoriser leur insertion professionnelle

Siel Bleu, l'activité physique adaptée pour les personnes vulnérables, qui est né il y a 20 ans dans le Bas Rhin et est aujourd'hui un groupe associatif de 600 salariés, 12 0000 bénéficiaires par semaine en France et qui s'exporte en Europe.

…. Et tant d'autres

Ces start-up du social utilisent souvent l'innovation technologique, numérique comme moyen d'action en réponse à une problématique sociale (plateforme Web annuaires, ressources documentaires, géolocalisation …) Leur promesse est de pouvoir atteindre un nombre considérable de bénéficiaires grâce à la démocratisation de l'accès à l'informatique et à internet. Cette conception vient bousculer le monde associatif, inventeur de solutions de proximité, «capteurs de signaux faibles » pour innover au plus près des besoins des Hommes et des territoires.

Changement d'échelle

« Si les solutions innovantes changent d'échelle, elles ont la capacité à devenir des solutions nationales et peuvent aller jusqu'à changer le logiciel des politiques publiques. L'innovation sociale est donc un levier majeur du plan de transformation de notre pays. Il est temps de mettre l'impact social au cœur de la transformation de la France ».

Christophe ITIER
Haut Commissaire à l'ESS

Les modèles socio-économiques des associations sont percutés par cette force de la mutation digitale qui transforme notre société, nous plongent au cœur de la quatrième révolution industrielle. Nous ne pouvons faire fi des GAFA (Google, Apple, Facebook et Amazon), des Natu (Netflix, Airbnb, Tesla et Uber), de la nécessaire présence sur les réseaux sociaux et de la modernisation de nos outils de gestion. Nous ne pouvons ignorer l'intelligence artificielle et les innovations technologiques disruptives, l'impact de ces évolutions dans nos pratiques d'accompagnement...

Lorsque l'AFND crée le Réseau d'Accueil Solidaire, elle est dans l'innovation sociale car elle répond à un besoin social nouveau non satisfait avec une pratique innovante d'organisation de service et de prestations, certainement sur un mode disruptif. Elle n'intègre pas le digital. L'impact social est fort tant pour les jeunes MNA, pour son intégration sur un territoire, dans un réseau relationnel, qu'au niveau d'une dé-stigmatisation de la problématique de l'immigration, du migrant.

Lorsque l'AFND ouvre la résidence Tomi Ungerer, elle porte un projet qui aura un impact territorial pour les jeunes en recherche de logement, elle réplique le modèle RJT sur une nouvelle structure. La duplication géographique s'inscrit dans une dynamique de changement d'échelle, en doublant le nombre de places FJT gérées.

DISRUPTION

« Méthodologie dynamique tournée vers la création", qui permet de remettre en question les "Conventions" généralement pratiquées (sur un marché), pour accoucher d'une "Vision", créatrice de produits et de services radicalement innovants.

"L'innovation disruptive est une innovation de rupture, par opposition à l'innovation incrémentale, qui se contente d'optimiser l'existant "

J-M DRU, Fondateur du concept

Lorsque l'AFND décide de créer un poste de chef de service pour les 3 RJT et de mutualiser les micro équipes en une équipe des résidences Jeunes, elle recherche une amélioration des conditions de travail des salariés, elle optimise l'existant (administratif, animations collectives, temps de réunion, réflexion …). Elle est sur un mode d'innovation incrémentale.

Lorsque l'AFND réfléchit à l'intégration du service Baux Glissant Jeunes dans l'établissement Centre Rosa Parks, elle approfondit la déclinaison de sa mission pour améliorer l'impact social de son activité sur chaque bénéficiaire. Elle innove par un processus en permettant à un jeune de changer de statut en cours de contrat jeune majeur, valorisant l'autonomie du jeune et l'adaptation de la prise en charge. Elle s'inscrit dans la mutation actuelle du travail social, « à savoir le passage à une logique de parcours des personnes accueillies, en lieu et place de réponses plus classiques et institutionnalisées par filières ou établissements. Cette logique de parcours bouleverse les pratiques professionnelles, les rapports entre prestataires et personnes bénéficiaires : les opérateurs doivent mettre en place de nouveaux services, adapter leurs organisations, les assouplir, ne plus raisonner en termes de place mais de file active» .

Lorsque l'AFND propose au Conseil départemental 67 d'accueillir des jeunes MNA 16-18ans, sur des places vacantes du Centre Rosa Parks, le temps que les structures dédiées montent en charge, elle fait preuve de souplesse, elle assume le fait d'hybrider un service temporairement pour répondre aux besoins des jeunes. Elle incarne les valeurs qu'elle affiche. Elle donne du sens à sa présence sur le terrain.

Ses stratégies de changement sont identifiées par l'ESSEC selon 4 concepts d'innovation :

• **Scale Deep :** Faire mieux ce que l'on fait déjà,

• **Scale Out :** Faire autre chose que ce que l'on fait déjà,

• **Scale Up :** Faire plus de ce que l'on fait déjà,

• **Scale Accross :** Faire faire à d'autres ce que l'on fait déjà.

Ces stratégies ne sont pas exclusives. Elles peuvent se mixer en fonction des objectifs poursuivis. « *Il n'y a de vents favorables pour celui qui ne sait pas où il va* » (Sénèque)

Les actions des associations prises individuellement semblent parfois n'être que quelques gouttes dans un océan de complexité et de besoins sociétaux croissants.

« *Ce sont des gouttes d'eau versées sur l'incendie des tragédies humaines* » (Pierre RABHI)

« *Nous travaillons pour soutenir le courage au milieu de la peur, promouvoir l'entente au milieu du conflit et inspirer l'espoir au milieu de désespoir* » disait Nelson MANDELA, dont nous fêterons le 100° anniversaire de sa naissance en 2018, occasion pour laquelle a été lancé par les Elders (anciens leaders politiques indépendants poursuivant le travail de MANDELA) l'initiative #Walk together, plateforme qui rassemble les idées réalisables les plus innovantes pour faire progresser les causes de la paix, de la santé, de l'égalité, de la justice, projets pour un monde plus libre, plus juste.

Allier la solidité de l'innovation sociale s'appuyant sur la compréhension fine des personnes et des facteurs d'influence qui les entourent et la puissance de l'innovation technologique du numérique qui démultiplie l'accessibilité des solutions paraît indispensables et nécessaire aujourd'hui à la résolution des difficultés sociétales auxquelles nous sommes confrontés.

L'union de ces 2 formes d'innovation donne l'opportunité d'envisager de nouvelles modalités de co-construction et d'implication pour une société nouvelle.

L'enjeu devra intégrer « *des méthodes d'évaluation qui se fondent sur des représentations renouvelées de la dimension sociale de la création de valeur, et adaptées à un monde digitalisé et à une société de la connaissance*.

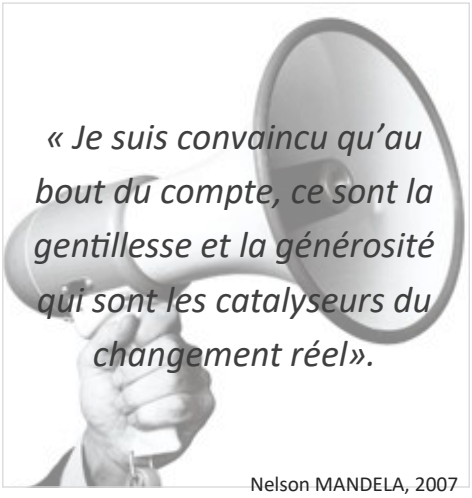

Nelson MANDELA, 2007

Références

Sebastian KURTZ, chancelier d'Autriche, Jacinda ANDERN, première ministre de Nouvelle-Zélande, Justin TRUDEAU, premier ministre au Canada, Léo VARADKAR, premier ministre d'Irlande, Emmanuel MACRON, président de la France
L'Économie sociale et solidaire c'est 165 000 entreprises (associations, fondations, sociétés commerciales, mutuelles, coopératives), 2,4 millions de salariés et des bénévoles des associations qui se mobilisent chaque jour pour apporter des solutions concrètes aux défis sociaux, sociétaux, environnementaux et sanitaires de notre pays.

Jean-René Loubat, psychosociologue et consultant auprès d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux.

Changer d'échelle, Manuel pour maximiser l'impact des entreprises sociales, Institut de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat Social – ESSEC Business School (en partenariat avec La Fondation Edmond de Rotchild).

Etude "ESS et création de valeur – Une approche prospective de la mesure d'impact social". Avise- la Fonda - le Labo de l'économie sociale et solidaire - janvier 2018

Pôle Jeunesse

ANIMATIONS TRANSVERSALES

S'appuyant sur une dynamique instituée depuis plusieurs années, les différents services et établissements du Pôle Jeunesse ont mené 2017 plusieurs d'activités et animations de manière mutualisée.

Ces temps partagés autour d'un support commun permettent de « désenclaver » les services, favorisant rencontres et échanges entre les publics accueillis. Ils donnent également aux équipes l'opportunité de se rencontrer, de passer du temps ensemble et de confronter points de vue et fonctionnements autour d'un objectif commun.

Ces animations transversales sont une grande richesse, nourrissant à la fois les pratiques et la cohésion au sein du Pôle Jeunesse.

FETE DE LA JEUNESSE

Le 24 Mai 2017 a eu la lieu la première édition de la Fête de la Jeunesse dans la cour du Foyer Notre Dame. Mobilisant tous les établissements du Pôle Jeunesse, cet évènement s'est articulé autour d'un temps de table ronde, suivi d'une soirée festive (Concerts, spectacles des résidents, restauration, etc.).

Ouverte aux salariés, aux jeunes et à toute personne intéressée, cette journée a permis d'accueillir et de faire connaître notre Association à plus de 200 personnes. Un véritable succès!

CINE-CLUB

Les cinéclub mis en place au courant de l'année précédente ont perduré en 2017 rencontrant toujours le même engouement.

Mobilisant les Résidences Jeunes et le Centre Rosa Parks, ils proposent chaque mois la projection d'un film sur un site différent suivi d'un échange entre les participants.

ATELIERS CUISINE

ATELIER THEATRE

A monté avec la complicité de la Compagnie 12-21, un atelier théâtre a réuni des jeunes issus des différents services du Pôle. La session s'est terminée en apothéose par une représentation sur la scène de la Fête de la Jeunesse!

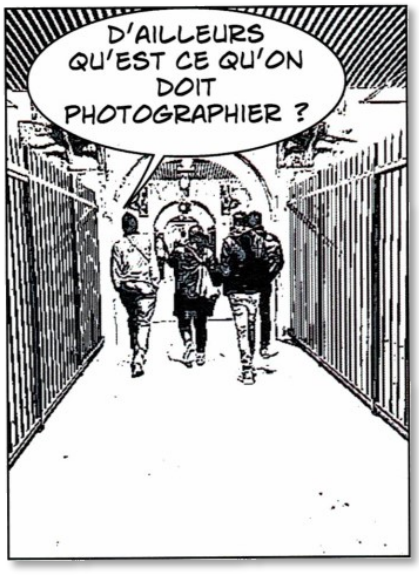

ATELIER PHOTO

En « Side Project » à la Fête de la Jeunesse, des jeunes et des intervenants du SAMI, des Résidences Jeunes et du Centre Rosa Parks ont participé à un atelier photo argentique organisé par une éducatrice du Pôle. Le thème: « Quel regard portez vous sur la société? »

SORTIE SKI

Montée conjointement entre le Foyer Notre Dame et la résidence St Exupery, une journée de ski a été organisée au Champ du Feu . L'occasion pour certains de découvrir les joies des sports alpins pour la première fois!

Le Réseau d'Accueil Solidaire

L'Equipe du service Réseau d'Accueil Solidaire

Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse
Mireille **BARBIER**, Chef de Service

Lucas **AUBERT** jusqu'en août
Florence **BELLEVILLE**
Adrien **SCHNEIDER**
Chloé **EHRHARDT**
Judith **TAUREL**

Stagiaire

Ines **ATEK**

Service civique

Kerrys **BARKER**

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Pôle Jeunesse

RESEAU D'ACCUEIL SOLIDAIRE

Depuis environ trois ans, le constat d'une augmentation du nombre de Mineurs Non Accompagnés (MNA) de moins de 16 ans est sans appel. Les dispositifs existants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ne répondent pas aux besoins des plus jeunes : prise en charge en hôtel, en appartement collectif, etc.
Le contexte juridique a évolué en réformant la politique de la protection de l'enfance en mars 2016, le décret d'application du 10 octobre 2016 rend désormais possible l'accueil de jeunes confiés à l'ASE chez des tiers bénévoles.

Le Réseau d'Accueil Solidaire vise à favoriser l'intégration des mineurs non accompagnés dans la société française en s'appuyant sur des tiers bénévoles en l'application de l'article L221-2-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Chaque jeune est accueilli au domicile d'une famille bénévole et bénéficie tout au long de sa prise en charge, de l'accompagnement d'une équipe dédiée.

Ce dispositif d'accueil innovant est dédié aux mineurs non accompagnés de 13 à 16 ans. Sa capacité d'accueil est de 20 jeunes. Il est constitué d'un petit collectif de six jeunes et de jeunes accueillis en famille.

CHIFFRES CLES

100 Personnes

Ont exprimé leur intérêt pour le projet à l'issue de la conférence de presse du 31/05/2017

NOMBRE DE DOSSIER COMPLETES: 14

NOMBRE DE FAMILLES AGREES 7

JEUNES ACCUEILLIS AU RAS 10

JEUNES ACCUEILLIS EN FAMILLE 5

LIEUX DE RESIDENCE DES FAMILLES

PAYS D'ORIGINE DES JEUNES ACCUEILLIS

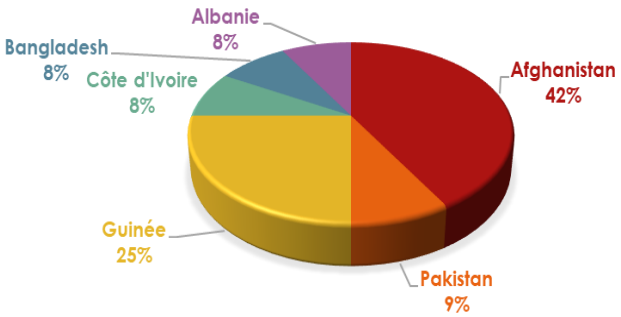

Réseau d'Accueil Solidaire

Les candidatures des tiers bénévoles

Suite à la campagne de communication du 1er juin 2017 relayée par la presse locale (DNA, France 3, France bleu…), un grand nombre de personnes s'est montré très intéressé par ce projet. 100 personnes nous ont sollicité par mail ou par téléphone pour avoir plus d'informations. Cette communication a d'ailleurs eu un retentissement au niveau national puisque 20% de ces contacts concernait des personnes résidentes dans d'autres régions (Rennes, Montpellier Toulouse, Gap, Marseille) et le Haut-Rhin.

20%
des contacts provenant d'autres régions

Nous avons réceptionné 14 dossiers de candidatures complets :

3 candidatures sont en cours de traitement (phase -entretiens)
1 famille s'est désistée
1 famille a souhaité reporter le projet d'accueil
5 familles accueillent actuellement 1 jeune à leur domicile
1 famille est en phase d'apparentement (accueil prévu mi-mars)
1 famille est en attente d'une orientation (projet d'accueil pour une jeune fille)
Enfin nous avons pris la décision de mettre entre parenthèse le projet d'accueil pour 2 familles suite à un changement dans leur vie (déménagement, grossesse)

Conférence de presse de lancement - 31/05/2017

Caractéristiques des familles souhaitant s'investir dans ce projet

La « famille type » est une famille se composant d'un homme et d'une femme qui sont mariés et qui ont soit une famille nombreuse de plus de 4 enfants, soit une famille avec 2 enfants. Les personnes du couple ont plus de 40 ans et au moins l'un des deux est originaire d'Alsace. Les couples vivent en banlieue proche ou éloignée de Strasbourg.

La famille est propriétaire d'une maison de plus de 100 m2 et aura une chambre individuelle pour le jeune, mais ne souhaite pas accueillir une fratrie. La famille a maintenant moins de 2 enfants qui vivent au domicile familial.
Elle souhaiterait accueillir un jeune pour une durée indifférente (soit de 1 à 3 ans). Et elle possède un moyen de transport individuel.
Le couple a déjà eu auparavant des expériences avec les adolescents et dans le bénévolat et souhaiterait être une personne ressource si jamais sa candidature n'est pas retenue.

Conférence de presse de lancement - 31/05/2017

Nous avons constaté que les familles font partie des CSP de catégorie 3 et 4, soit artisans, commerçants, chefs d'entreprise, ou de professions intermédiaires.

Nos Missions

Chaque jeune orienté vers le Réseau d'Accueil Solidaire est accueilli dans un premier temps dans un collectif. Ce temps est dédié à l'élaboration du projet individuel et au projet d'apparentement.

- ¤ Proposer un accompagnement socio-éducatif global individuel et collectif : démarches administratives, de santé (préventives et de suivis), d'insertion (scolarité, sport, culture…), d'autonomisation (vie quotidienne, mobilité, savoir nager…) ;
- ¤ Mettre en œuvre des actions de sensibilisations aux questions liées à la citoyenneté ;
- ¤ Dispenser des cours de français ;
- ¤ Elaborer et mettre en œuvre le Projet Pour l'Enfant.

En parallèle, l'équipe, du Réseau en partenariat avec le Conseil Départemental, apprécie les candidatures des tiers bénévoles. Après validation de la candidature, le Réseau d'Accueil Solidaire met en œuvre l'accueil en préparant la rencontre entre le jeune et la famille bénévole et en organisant les modalités pratiques de l'accueil.

Tout au long de l'accueil dans la famille tiers bénévole, l'équipe accompagne cet accueil :

- ¤ Apporter une aide et un soutien aux tiers ;
- ¤ Organiser des réunions d'informations sur les thématiques en lien avec l'accueil des mineurs non accompagnés ;
- ¤ Visiter le jeune au domicile du tiers afin de s'assurer du bon déroulement de l'accueil ;
- ¤ Préparer la famille tiers bénévole et le jeune à son départ du dispositif.

La grande majorité des candidatures concerne des personnes résidant dans l'Eurométropole.
40% d'entre elles concerne des familles vivant dans des territoires éloignés des établissement scolaires disposant d'unités pédagogiques spécifiques pour allophones et limite de ce fait les possibilités d'accueil notamment des jeunes allophones.

Réseau d'Accueil Solidaire

Les motivations des familles dans l'accueil d'un mineur non accompagné :

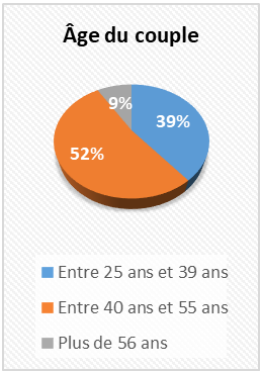

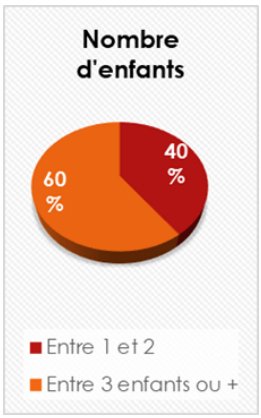

Plusieurs notions reviennent fréquemment dans les motivations des familles candidates, en effet les termes « d'apport », « d'aide », « nous engager », « s'intégrer » sont très fréquents. La famille qui souhaite accueillir un jeune voudrait donc offrir un meilleur avenir à ce jeune, ce qui lui permettra de se reconstruire. Et cela grâce aux ressources qu'ils ont, que ça soit au niveau matériel (un logement...) mais aussi culturellement (ouverture d'esprit, un regard sur la France, un regard sur le monde, la connaissance de différentes cultures...).

De plus, le terme de « témoin passif » ressort fréquemment, ces familles ne veulent plus avoir ce rôle de témoin passif mais de pouvoir agir à leur échelle en faveur de ce « drame migratoire ». Beaucoup d'entre eux ont été sensibilisés à la question des migrations, et souhaitent donc s'investir à présent, que ça soit au niveau professionnel ou associatif.
Certains d'entre-eux sont motivés par l'accueil d'un jeune du fait de leur passé : ils ont eux-mêmes été accueillis par la France et souhaitent maintenant faire de même pour un jeune migrant. Ou bien ils ont connu un passé assez précaire et souhaitent maintenant aider grâce aux ressources qu'ils ont acquis.
« Aider » s'inscrit donc comme une valeur fondamentale pour de nombreuses familles.

Les personnes « ressources »

Suite à l'appel à candidature, nous avons également rencontré des personnes qui ne pouvant pas s'engager durablement dans l'accueil d'un jeune, souhaitaient tout de même soutenir cette action. Nous avons ainsi reçu 8 propositions de bénévolat. A ce jour, 4 personnes ont pu concrétiser un projet avec les jeunes du Réseau d'Accueil Solidaire en proposant des activités ponctuelles ou régulières autour de l'apprentissage du français, du sport ou bien encore de la découverte de l'environnement.

Christine, en formation de professeur de Français Langue Etrangère est intervenue pendant les vacances scolaires d'été, en juin et juillet 2017. Elle a proposé quatre heures de cours de français par semaine (deux fois deux heures) sur cette période pour six jeunes, tous étant allophones, en attendant leur rentrée scolaire. Les six jeunes ont été répartis en deux groupes de niveau différent.

Elisabeth, responsable des activités pédagogiques du Centre d'Initiation Nature et Environnement à la ferme Bussière, a proposé une sortie sur une journée durant les vacances scolaires d'octobre. Trois jeunes ont participé à cette activité avec deux travailleurs sociaux. Ils ont pu découvrir la forêt de la Robertsau, être sensibilisés à la nature, la faune et la flore. La journée s'est finie par la découverte et l'achat de légumes de saison pour cuisiner et partager une soupe sur le collectif.

Hélène et Laura : deux étudiantes ont proposé différentes activités autour du sport pour l'ensemble des jeunes accompagnés. En octobre elles ont proposé une activité autour de la gymnastique et de la musculation. Entre décembre 2017 et février 2018, elles ont réfléchi et mis en place un projet autour de la natation. L'objectif étant de passer un moment convivial, permettre aux jeunes concernés d'apprendre à nager et de leur faire passer le test de « savoir nager ».

Les jeunes accueillis au Réseau d'Accueil Solidaire

Le Réseau d'Accueil Solidaire a ouvert ses portes mi-mai 2017. Les premiers jeunes accueillis sont arrivés le 1er juin 2017.
En 2017, le Réseau a accueilli 10 mineurs orientés par le CD 67. 1 seule jeune fille a refusé d'intégrer ce dispositif.

Etablissement ou service d'origine

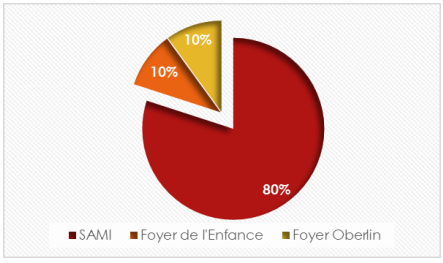

L'accompagnement et le suivi éducatif des jeunes

Il s'agit d'une prise en charge globale comprenant un accompagnement social administratif et éducatif. Les objectifs sont d'aider le jeune à comprendre sa situation et à saisir les enjeux de l'accueil en famille, à entendre ses attentes et construire avec lui le cadre d'un accueil et d'un accompagnement personnalisé. Le projet éducatif et social de chaque jeune, se construit autour de plusieurs axes :

- Garantir la protection de ses intérêts et le respect de ses droits.
- Evaluer sa situation et mettre en place les actions de protection et les aides nécessaires.
- Permettre un accès à l'autonomie par l'acquisition de savoirs et une compréhension de l'environnement pour une intégration réussie en France.

Réseau d'Accueil Solidaire

Des entretiens sont régulièrement faits avec le jeune pour savoir s'il a bien compris le dispositif dans lequel il est. L'âge, la maturité, la vulnérabilité et l'autonomie du jeune sont des critères pris en compte dans l'élaboration de son projet personnalisé.
Le travail d'accompagnement se divise en deux phases :

- ¤ Une phase d'observation durant le premier mois suivant l'arrivée du jeune afin de mieux le connaître et de s'assurer de la cohérence du projet d'accueil en famille.
- ¤ Une période d'adaptation et de mise en lien avec une famille bénévole.

Durant la période où le jeune est en établissement collectif, un point est fait sur sa situation sociale et administrative. L'équipe éducative veille à ce que tous les aspects de sa vie personnelle soient pris en compte :

Age
Maturité
Vulnérabilité
Autonomie

Critères évalués et pris en compte pour l'élaboration du projet personnalisé

La Santé

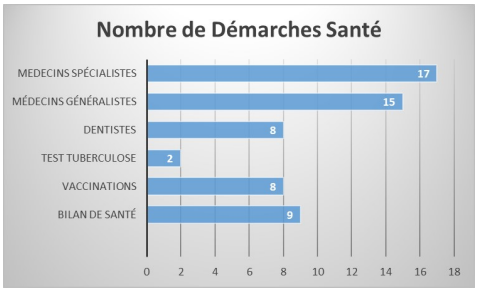

Dès le premier accueil, des informations concernant la santé sont données au jeune.
En 2017, un jeune a été suivi par un pédopsychiatre du CAMPA et par une psychologue clinicienne.
Cette psychologue clinicienne spécialisée dans les troubles liés à l'exil intervient actuellement auprès d'autres jeunes. Les jeunes sont accompagnés à leurs rendez-vous médicaux par un éducateur et un interprète quand cela est nécessaire.

La Prévention Santé

Des Actions collectives sont organisées à destination des jeunes. Le thème est à chaque fois différent. Concernant l'aspect de la santé, un atelier « Prévenir les Secours » a été animé par deux éducatrices, à destination de 5 jeunes.
Un atelier « Hygiène et Bien-Etre » a également permis aux jeunes d'être sensibilisés au « prendre soin de soi »

Pour l'équipe :
L'association SOS HEPATITES est intervenue durant une matinée auprès de l'ensemble de l'équipe afin de l'informer sur les hépatites, les conseils et les contacts dans le Bas-Rhin.
L'équipe éducative travaille également au tissage de partenariats locaux. Dans ce contexte, l'équipe du Réseau d'Accueil Solidaire a rencontré plusieurs associations reconnues comme des acteurs de l'accompagnement vers la santé (dont la santé mentale) : Médecins Du Monde, Paroles Sans Frontières, la Maison de l'Adolescent ,...

La Scolarité

Un rendez-vous est pris au CIO pour permettre l'inscription du jeune dans un établissement scolaire en fonction de son parcours scolaire antérieur et de sa connaissance de la langue française.
Si nécessaire, le CASNAV effectue des tests complémentaires pour déterminer la meilleure orientation : cela a concerné 5 jeunes accueillis, dont un qui a eu un 2ème rendez-vous.

En 2017, 7 jeunes ont été orientés dans des classes UPE2A dans 6 collèges différents. Deux autres ont été orientés en classe de 3ème et de 4ième, dans deux autres collèges. Nous totalisons 9 collèges différents.

Nous constatons qu'entre le premier rendez-vous au CIO et l'affectation du jeune dans un collège, les délais sont d'un mois environ, hors période de vacances scolaires.

1 MOIS
délais moyen entre le 1er RDV au CIO et l'affectation en collège

La scolarité est un point central dans la vie des jeunes autant en terme de socialisation que pour se construire un avenir en France. Nous contactons régulièrement les établissements scolaires pour effectuer des bilans concernant leur intégration au sein de l'établissement et leur assiduité. Les jeunes sont sensibilisés à l'importance d'aller à l'école. La scolarité ayant une grande influence sur leur avenir en France, des absences trop répétées pourraient leur être préjudiciables.

Les Activités proposées par le Réseau

La vie sociale et les loisirs sont une priorité dans l'épanouissement personnel des jeunes et dans l'accompagnement éducatif. Ils apportent une grande richesse dans les échanges et sont l'occasion pour les jeunes de faire d'autres rencontres.

Afin de favoriser la socialisation et l'apprentissage du français, des activités ayant différents objectifs sont proposées aux jeunes. Que ce soit pour proposer un moment de détente ou des objectifs pédagogiques plus précis. Au sein du collectif, des activités de cuisine et de bricolage sont également proposées pour créer une dynamique de groupe et développer la créativité des jeunes.

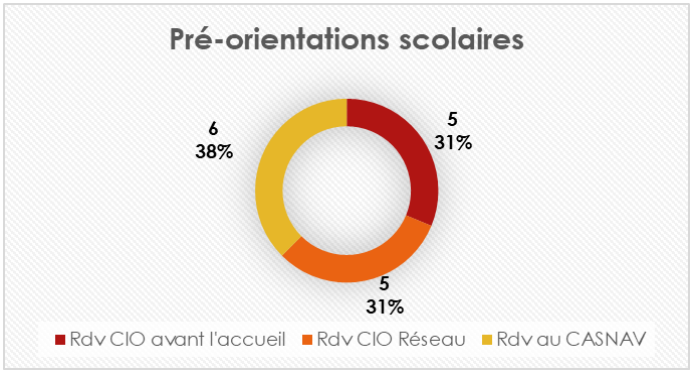

Réseau d'Accueil Solidaire

Des activités sportives en 2017

Durant les vacances de la Toussaint 2017, 5 jeunes ont pu découvrir et pratiquer différentes activités sportives lors d'une semaine multisports organisés par l'ASPTT Strasbourg et le SUC.
Quatre sorties footing ont également été organisées, le plus souvent avec un jeune et un éducateur du réseau pour un parcours d'environ une heure dans la ville et les parcs de Strasbourg.

Des activités culturelles en 2017

Des activités culturelles ont également été proposées comme :

¤ La découverte du Vaisseau et la visite de la Volerie des Aigles en juin 2017.
¤ La visite du musée zoologique et du musée Tomi Ungerer en juillet 2017.
¤ La visite du musée Historique de Strasbourg en juillet 2017
¤ La découverte du Mont Saint-Odile à travers une randonnée en juillet 2017.
¤ La visite de la ville d'Obernai en août 2017.
¤ Sortie au parc d'Attraction Fraispertuis dans les Vosges en août 2017.
¤ Un tour en bateau (batorama) permettant de visiter Strasbourg en septembre 2017.

L'année 2017 a également été marquée par une matinée au planétarium, un concert de musique à la Popartisterie, des séances de cinéma à l'UGC et à l'Espace Django Reinhardt.

En juin 2017, nous avons établi un contact avec l'association Tôt ou T'art qui est devenu un des partenaires privilégiés du réseau et qui nous permet de proposer des places de cinéma, de spectacle et autres évènements culturels aux jeunes que nous accueillons.

Ces activités sont un réel moteur pour les jeunes dans la mesure où elles suscitent leur curiosité et stimulent leur entrain. Par ailleurs, nous avons constaté qu'elles permettent de valoriser les jeunes et de les encourager dans cette dynamique pour leur donner envie de s'investir dans d'autres activités.

6 semaines

délais moyen entre la première rencontre et l'accueil dans la famille

Les jeunes accueillis en famille d'accueil bénévole

Le premier accueil en famille s'est concrétisé au mois de novembre 2017. Le temps moyen entre la première rencontre entre le jeune et la famille accueillante et son installation dans la famille est de 6 semaines. La phase d'apparentement se déroule selon ce schéma :
¤ Rencontre du Jeune et de la famille dans les locaux du Réseau puis activité à l'extérieure
¤ Visite du logement de la famille et activité l'après- midi avec la famille (sport, loisirs…)
¤ Week-end en famille
¤ Bilan avec le jeune et bilan avec la famille pour voir si les 2 parties sont toujours partantes pour le projet
¤ Signature de la convention
¤ Installation du jeune au domicile de la famille.

En fonction des souhaits des familles et des besoins du jeunes, d'autres temps de rencontres peuvent être programmés.
1 seul jeune, après avoir rencontré la famille et avoir passé un week-end chez eux, n'a pas souhaité continuer l'aventure. Une réorientation a été de ce fait travaillée avec les services du Conseil Départemental.

Au 31 décembre 3 jeunes étaient accueillis en famille et 2 autres accueils étaient programmés pour le début du mois de janvier.

« La caractéristique essentielle de cette sphère de don aux étrangers, c'est le refus du rapport instrumental à autrui, le refus du désenchantement du monde. Le geste bénévole est un geste de réenchantement du monde »

Godbout, 2000

Sortie aux cascades du Nideck - 2017

Un après midi au Conseil de l'Europe

En novembre 2017, une intervenante rattachée au Conseil de l'Europe est venue au réseau une après-midi pour rencontrer les jeunes et parler avec eux de leur parcours jusqu'en France et de la manière dont ils se sentent ici. Plusieurs jeunes ont pu s'exprimer, leurs témoignages ont été enregistrés.
Suite à cette première rencontre, le groupe a été invité au Conseil de l'Europe dans le cadre de la table-ronde intitulée « Des informations adaptées aux enfants en situation de migration ». Des personnes venant de différents pays européens faisaient partie des participants.
Pour clôturer, les témoignages audio des jeunes ont été diffusés à l'Assemblée. Les jeunes présents se sont reconnus non sans une certaine émotion.
Cette table-ronde a été suivie d'une exposition photos présentant des portraits de mineurs non accompagnés.

Conclusion et Perspectives

A ce stade, il nous est encore difficile d'évaluer pleinement ce projet. Cependant certains éléments recueillis par l'équipe nous permettent d'entrevoir favorablement ce projet et tout particulièrement pour les jeunes accueillis en famille. Nous avons notamment pu observer que tous les jeunes semblent beaucoup plus épanouis (ils sont plus souriants, sont plus dans l'échange avec les adultes, ils semblent également être beaucoup moins dans des plaintes médicales). L'équipe a également pu noter que tous ont fait d'énormes progrès en français, constat qui a d'ailleurs été corroboré par les enseignants. Pour les familles impliquées dans ce projet, l'arrivée d'un jeune au domicile bouleverse les habitudes et a amené une autre dynamique. Elles observent notamment que les liens familiaux semblent renforcés et que les enfants s'impliquent beaucoup plus dans la vie familiale. Les premiers jeunes quitteront ce dispositif au courant de l'année 2018, nous aurons ainsi l'opportunité de faire un bilan avec les jeunes mais également avec les familles.

A l'aube de cette nouvelle année, nous restons convaincus que ce projet a sa place à côté des autres dispositifs pour les mineurs non accompagnés. Le Réseau d'Accueil Solidaire n'est pas l'unique réponse à apporter à tous les jeunes, d'où cette nécessité de continuer de travailler en étroite collaboration avec l'équipe du SAMI et du Conseil Départemental pour que cette orientation corresponde aux besoins du jeune et ce au nom de « l'intérêt pour l'enfant ».

L'année 2018 sera l'occasion de continuer à travailler au renforcement du partenariat avec des associations œuvrant autour des questions liées à la citoyenneté, clé de voute de l'intégration.

Au courant du premier trimestre nous nous attacherons également à mettre en place une communication afin de trouver d'autres familles prêtes à accueillir un mineur à leur domicile. Parallèlement, nous continuerons à construire et mettre en œuvre des outils et des actions pour soutenir les familles bénévoles et les aider à trouver leur place dans un système parfois complexe.

La question de la Citoyenneté

Les jeunes accueillis au Réseau viennent de nombreux pays différents les uns des autres. Ils arrivent en France avec une identité, une langue, un mode de vie, des habitudes, une religion, une vision du monde.
Les jeunes mineurs non accompagnés, dans l'exil, ont affaire à une rupture, une séparation avec ce qu'ils ont construit jusqu'ici. Ils sont rapidement confrontés à un pays dont ils ne maîtrisent ni la langue, ni les us et coutumes. Ces jeunes sont séparés de leur famille, de leurs amis, de leur patrie et de la reconnaissance/place sociale qu'ils avaient. Ils sont ainsi tiraillés entre ce qui les fonde et ce à quoi ils sont contraints de s'adapter. Quitter sa patrie a une valeur symbolique forte, car « avoir une patrie », c'est « faire partie de ».

Il s'agit d'accompagner ces jeunes dans la découverte d'un nouveau pays, avec ses valeurs et son fonctionnement afin qu'ils puissent peu à peu en intégrer ses normes.
Cette reconstruction identitaire doit pouvoir se faire en prenant en considération les normes et valeurs des jeunes. L'objectif est de créer un pont entre leur passé et leur volonté d'intégration en France en privilégiant le respect de l'autre, des différences d'opinion et de croyance.

La question de la citoyenneté abordée avec ces jeunes est une étape importante dans le processus d'intégration. Le partage des valeurs fondamentales et pouvoir susciter un désir de participation à leur promotion amène à créer un sentiment d'appartenance et favorise ainsi l'intégration dans le pays d'accueil.
Le contenu du travail à mener en partenariat a pour objectif de familiariser les jeunes accueillis au Réseau avec des valeurs tel que la solidarité (ouverture, venir en aide, fraternité), le civisme (respects des règles, des lois, conscience des devoirs, promouvoir des actions pour l'intérêt général), la civilité (respect des autres, reconnaissance mutuelle, tolérance entre les individus, dignité, laïcité).
Ce processus a vocation à être dynamique en plaçant les jeunes en tant qu'acteurs. Ils participent à des ateliers, à des temps d'information où les échanges entre les jeunes et les personnes présentes sont favorisés. Ils utilisent les supports ludiques des associations qui interviennent.

Qu'est-ce que la citoyenneté ? Il s'agit avant tout de transmettre et d'éduquer : c'est une démarche active, un processus de construction et d'apprentissage. Il s'agit d'aider les jeunes à devenir responsables vis-à-vis d'eux-mêmes, des autres, de l'environnement ; à apprendre les valeurs du pays d'accueil et de la vie en société. Il s'agit de les encourager à participer activement à l'amélioration de la vie commune : expression des émotions, capacité de faire preuve de bienveillance et d'empathie, résolution pacifique des conflits, respect des autres, connaissance et compréhension des règles/lois, responsabilité vis-à-vis d'autrui.

Les Résidences Jeunes

L'Equipe des Résidences Jeunes

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse
Florian **GESNEL**, chef de service

Résidence Foyer Notre Dame

Joany **ABRECHT** (à partir du 01/01)
Margaux **BRUN**
Cédric **CHEVALEYRE**
Makiese **DIAMBU**
Cyril **FETTIG**
William **HANTSCH** (à partir du 04/10)
Catherine **JACQUOT** (jusqu'au 01/10)
Erick **RANDRIANOELINA**
Soufiane **SAHAOUI** (à partir du 01/09)
Jacqueline **SAVARY**
Léo **SCHOMMER** (jusqu'au 01/09)
Jérôme **SICHEL**
Mélanie **ZIMMERMANN** (à partir du 01/12)

Résidence Tomi Ungerer

Jérémie **DRAULT** (à partir du 15/08)
Mélanie **SEYBOLD** (à partir du 01/10)
Soufiane **SAHAOUI** (à partir du 01/09)

Résidence St Exupery

Margaux **BRUN**

Bénévole

Eva **ARBOGAST**

Service Civique

Elodie **CLEVERS**

Financeurs

Les jeunes eux-mêmes par le paiement de leur redevance mensuelle

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (FONJEP)

Pôle Jeunesse

RESIDENCES JEUNES

Quand le Géant de Zeralda vient s'asseoir à la table du Petit Prince et de la grande aux échasses

Ou 1+1+1…=1!

Longtemps le Foyer Notre Dame et la résidence Saint Exupéry ont évolué en parallèle, ancrés dans des Histoires et des identités singulières. Des équipes distinctes dans des lieux distincts et des fonctionnements des offres de service profondément différents, n'ont que peu favorisé les échanges et les passerelles entre les deux services.

L'ouverture de la résidence Tomi Ungerer à l'automne 2017, le doublement de notre capacité d'accueil et la création d'un poste de Chef de Service nous ont invité à réfléchir notre fonctionnement différemment, sur la base d'une équipe commune et de valeurs partagées.

Il paraissait cependant essentiel de préserver les spécificités et la singularité de chaque lieu, tout en réfléchissant à une cohérence globale des procédures et des documents. Un important travail a ainsi été mené durant l'été pour créer une identité commune et transversale, des outils nouveaux et un fonctionnement d'équipe où anciens et nouveaux salariés trouvaient aisément une place.

C'est la naissance des « Résidences Jeunes » .

CHIFFRES CLES

LES RESIDENCES JEUNES C'EST:

AGE A L'ENTREE

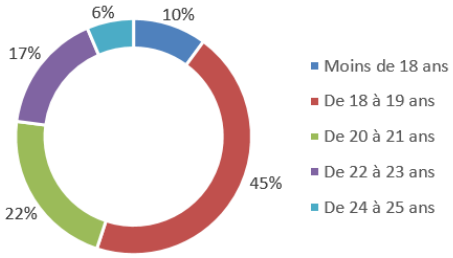

REPARTITION DES SEXES

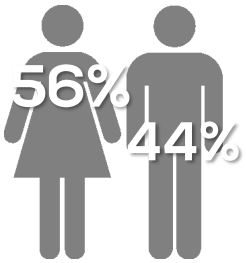

DUREE MOYENNE DU SEJOUR

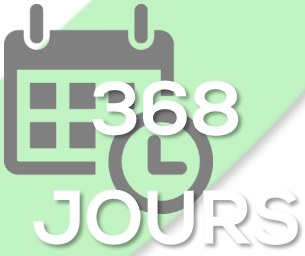

SITUATION LOCATIVE DES RESIDENTS A LA SORTIE

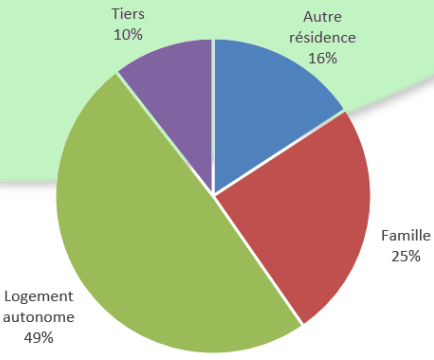

TAUX D'OCCUPATION

Taux d'occupation moyen sur le Foyer Notre Dame et la résidence St Exupery au 31/12/2017

Les **Résidences** Jeunes

Des tendances qui se confirment

Depuis plusieurs années maintenant, nous observons des changements dans le profil des résidents qui se présentent à nous. Pendant très longtemps les Foyers de jeunes travailleurs (FJT) ont constitué une solution d'hébergement pour des jeunes en migration professionnelle ou estudiantine originaire des campagnes environnantes ou d'autres régions de France. « L'entrée » en FJT résonnait alors également comme une émancipation du giron familial à laquelle était associée la plupart du temps à une première découverte de la vie « autonome ».

« L'entrée » en FJT résonnait alors également comme une émancipation du giron familial

Même si ces missions premières demeurent, les résidences dont nous avons la charge occupent aujourd'hui également une place que les dispositifs institutionnels tendent à laisser vacante. A l'interface entre la fin d'une protection liée à la minorité et des dispositifs d'accompagnement dédiés à la précarité, nous sommes en effet de plus en plus sollicités pour étayer des situations aux problématiques complexes : Addiction, handicap, situations administratives bloquées, soutien à la parentalité, … Les RJT interviennent souvent en fin de parcours institutionnel, lorsque les prérequis minimaux à l'autonomie sont présents (emploi, formation, …) mais qu'un accès à un logement autonome ne semble pas encore envisageable. *« Ni vraiment lâchés, ni vraiment accompagnés »,* ces jeunes adultes que nous accueillons à dix-neuf ou vingt ans sont arrivés à la fin de contrats jeunes majeurs trop courts – ou trop peu mis à profit- pour permettre une insertion locative durable. En 2017, les jeunes sortis de dispositifs ASE représentaient ainsi 54% de la globalité des accueils.

Le travail auprès de ces jeunes en particulier est spécifique en cela qu'ils ont rarement choisi d'intégrer une résidence jeune et que cette possibilité leur a souvent été présentée par les anciens établissements comme la seule alternative à une précarité locative. Il est alors nécessaire de déconstruire les représentations, d'expliquer combien le « foyer » de « FJT » n'a plus grand lien avec les « foyers » qu'ils ont connu durant leur minorité. Pourquoi soudain devoir payer pour une prise en charge, alors que depuis des années l'institution couvrait tous les besoins ? *En quoi le FJT est une avancée dans mon parcours, alors qu'avant je logeais dans plus grand et j'avais plus d'argent ?* Ce travail de « mise en réalité » est parfois long et souvent douloureux… Il se fait au travers d'entretiens, mais surtout de rencontres avec les autres résidents qui ont -eux- fait le choix réel de loger dans un FJT pour les rencontres qu'il permet, les activités proposées et les avantages qu'il procure au quotidien.

« En quoi le FJT est une avancée dans mon parcours, alors qu'avant je logeais dans plus grand et j'avais plus d'argent ? »

Remarque d'un candidat lors de l'entretien de préadmission

Un laboratoire de la société

Les Foyers de Jeunes travailleurs, nous venons de le voir, constituent pour certains une solution d'hébergement bienvenue, un « home » sécurisant dans un parcours de vie parfois chaotique. Une fois les valises posées, les FJT deviennent un lieu d'expérimentation de la vie autonome pour bon nombre de jeunes peu préparés à faire seuls.

Qu'ils quittent pour la première fois le cocon familial ou soient issus de longs parcours institutionnels, qu'ils viennent de décrocher un premier emploi ou poursuivent des études supérieures, nous constatons bien souvent une grande ignorance des démarches et caractéristiques qui pourtant feront d'eux des adultes citoyens et autonomes.

L'équipe des résidences

Au-delà de l'arrivée d'un Chef de Service, l'organisation et les équipes des différentes résidences ont beaucoup changé au cours de l'année 2017.

A la résidence Saint Exupery, le mi-temps qui était jusqu'alors partagé avec un autre service du Pôle Jeunesse est désormais exclusivement rattaché aux résidences jeunes. La salariée intervient désormais à parts égales entre la résidence St Exupery et la Résidence Notre Dame.

Afin de favoriser les échanges et la transversalité entre les trois résidences, le poste d'animation de la rue des échasses a été redéployé en deux mi-temps permettant ainsi aux intervenants de faire des « allers retours » entre les différentes structures.

L'équipe actuelle des résidences jeunes est relativement jeune et encore en construction. Avec le départ de l'animatrice qui occupait un poste au Foyer Notre Dame depuis plus de 20 ans et les embauches liées à l'ouverture de la Résidence Tomi Ungerer, près de la moitié de l'équipe à moins de 6 mois d'ancienneté sur le service. Les nouvelles arrivées se sont faites pour moitié dans le cadre de mobilités internes à l'Association, les deux autres postes ayant été pourvus à l'externe.

Une équipe qui se professionalise

Ces nouvelles embauches ont également permis de d'avantage professionnaliser les équipes des résidences grâce au recrutement de personnes titulaires de diplômes du travail social (moniteur éducateur, éducateur spécialisé, Master II en sciences sociales et Conseillère en économie Sociale et familiale). Une autre salariée a débuté en 2017 une VAE d'éducatrice spécialisé.

Ces nouveaux profils permettent aujourd'hui de proposer un accompagnement plus soutenu aux jeunes accueillis, en s'appuyant notamment sur les apports théoriques et la richesse des échanges en équipe pluridisciplinaire.

Les **Résidences** Jeunes

Bien peu des résidents accueillis sont habitués à agir seuls : remplir un formulaire administratif, gérer un budget, effectuer des démarches administratives, parfois même cuisiner ou faire son linge…

Autant de gestes pratiquement automatiques pour la plupart d'entre nous qui sont autant de mystères et d'angoisses pour certains d'entre eux.

Et après avoir appris à vivre seul, les FJT doivent permettre d'apprendre à vivre à plusieurs. L'apprentissage de la citoyenneté pour des jeunes qui n'ont pas souvent eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient est un travail long et laborieux mais nécessaire à la formation des citoyens de demain. La population des FJT est un agrégat hétéroclite d'origines sociales et culturelles où la mixité et l'amplitude des âges (de dix-huit à vingt-cinq ans), amènent à se côtoyer des personnes qui ne se seraient certainement jamais rencontrées. Cette découverte de l'Autre dans son altérité, les nécessaires échanges avec lui qui permettent le vivre ensemble et la confrontation des points de vues en font un formidable laboratoire de la vie en société. Capitalisant sur cette mixité, les Conseils des résidents sont des lieux de forums essentiels à la vie des résidences où les échanges permettent aux uns et aux autres de grandir dans leur ouverture sur le monde et à la société dans laquelle ils évoluent.

Invitation au Conseil des Résidents - Saint Exupery

Les échéances électorales de 2017 nous ont également invité à aborder avec les résidents les enjeux liés au vote, en travaillant notamment sur le désenchantement envers la politique. Ces moments d'échange ont permis à certains de s'apercevoir combien la chose politique les concernait directement et impactait sur leur quotidien. Ils ont également donné la possibilité à d'autres de s'exprimer sur la démocratie dans leur pays d'origine et sur la chance que nous avons de pouvoir nous exprimer librement en France.

résidences jeunes
ASSOCIATION FOYER NOTRE DAME

La communication

Longtemps négligée, la communication est pourtant un élément essentiel au bon fonctionnement des Résidences Jeunes. Financées de manière quasi exclusive grâce aux redevances réglées par les résidents, il est vital de maintenir un taux d'occupation suffisant pour assurer l'équilibre financier des établissements.

A partir du mois de Juillet 2017, et portés notamment par l'ouverture imminente de la résidence Tomi Ungerer, nous avons réfléchi la communication de manière globale et transversale pour les trois résidences, en tentant de dégager une identité visuelle cohérente avec le reste de l'Association. Au-delà d'un nouveau logo (cf. ci-dessus) repris sur tous nos documents, nous avons également créée une plaquette de présentation pour nos trois résidences ainsi que des stylos et des clés USB permettant de communiquer sur notre site internet.

Même s'il nous est difficile de quantifier à ce jour les retombées directes en termes de nouvelles orientations, cette communication permet néanmoins dors et déjà de rajeunir l'image de nos résidences et d'avoir des supports de présentation à disposition dans différents lieux de la ville.

L'admission

Depuis le mois d'août 2017, la procédure d'admission et l'étude des dossiers de candidature se fait en équipe, pour l'ensemble des trois résidences. Cela permet à l'équipe d'avoir une vue d'ensemble sur les places actuellement disponibles au sein des différentes résidences, et de croiser les regards pour proposer les orientations les plus pertinentes au vu des profils.

Cette proposition tiendra compte des ressources du candidat, de la situation géographique de son lieu de travail, de son degré d'autonomie, de son projet personnel et de ses besoins.

Après chaque commission, l'équipe répond individuellement à chaque candidature, que le dossier soit retenu ou non. Dans le premier cas de figure, le travailleur social désigné propose une rencontre de préadmission au futur résident (Présentation du référent et de ses missions ainsi que le rôle d'un FJT, visites des locaux, informations diverses concernant le fonctionnement et les règles de la résidence, discussion du projet personnelle du postulant…).

A la suite de cet entretien, le résident confirme après un délai de réflexion minimal de 24h son intérêt à intégrer la résidence. Le dossier passera alors une seconde fois en commission afin de valider l'entrée.

Cette procédure nouvelle s'applique uniquement aux demandes « classiques » où le jeune ne se trouve pas dans une situation d'urgence extrême obligeant à une prise de décision rapide. Dans ces cas -rares- l'accueil peut être décidé en concertation avec le Chef de service et avoir lieu immédiatement.

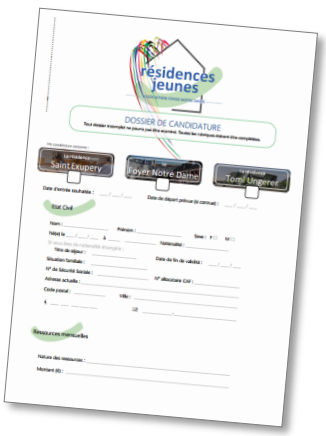

Résidence Tomi Ungerer

Une ouverture à rebondissement

Initialement prévue le 1er Septembre 2017, la résidence Tomi Ungerer a finalement accueilli ses premiers résidents un mois plus tard après une série de retards liés aux travaux rendant impossible tout emménagement. Alors que nous nous étions engagés auprès de certains d'entre eux, ce décalage de l'entrée dans le logement a amené un certain nombre de candidats à se tourner vers d'autres solutions d'hébergement, contraints par des démarrages d'activité rapides ou des fins de prise en charge.

Nous nous sommes également appuyés sur nos capacités d'accueil en interne pour proposer des solutions intermédiaires aux personnes les plus en difficulté. C'est ainsi que nous avons accueilli 3 résidents à la Résidence Notre Dame au courant du mois de septembre en attendant l'ouverture de Tomi Ungerer.

Une montée en charge rapide

A partir du 1er octobre 2017, la montée en charge a suivi un rythme soutenu sans discontinuer jusqu'à la fin du trimestre. Le retard accumulé dans les travaux, les nombreuses candidatures en attente, et la fermeture d'un certain nombre de places dédiées aux jeunes majeurs dans d'autres structures de l'Eurométropole , ont accentué la demande, renforçant plus encore la rapidité des admissions.

Des profils variés

Les missions d'ouverture et de mixité des résidences nous ont invité à veiller -lors des admissions- à maintenir un certain équilibre dans les accueils prévus. Au 31 décembre 2017, la résidence Tomi Ungerer accueille pratiquement autant de jeunes issus de parcours institutionnels (contrat jeunes majeurs, CHRS, etc.) que de jeunes quittant à peine le domicile familial et n'ayant jamais fait la rencontre d'un travailleur social. La mixité s'observe également au niveau de la répartition par sexe où les jeunes femmes représentent environ un tiers des résidents accueillis.

1 ENTREE tous les 2 JOURS

Statistique réalisée sur le 4ème trimestre 2017

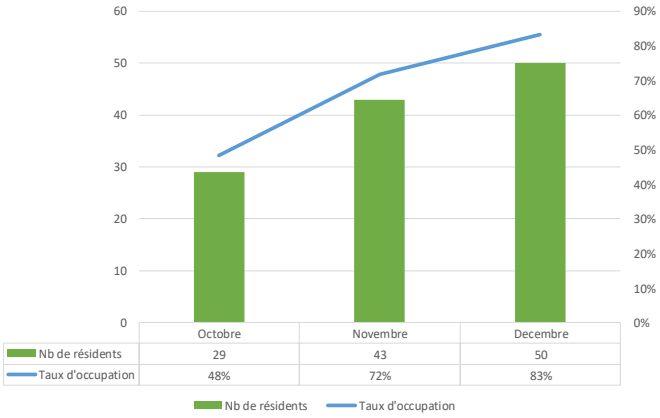

Par ailleurs, la phase de communication mise en place durant l'été auprès de nos partenaires nous a permis de nous faire rapidement connaître et de toucher un public au-delà de l'Eurométropole. Ainsi, plus du tiers des résidents accueillis sont originaires d'autres régions de France et sont arrivés à Strasbourg à l'occasion d'une opportunité professionnelle.

38%
de résidents sont originaires d'autres régions

Nous sommes en juillet et, dans la nouvelle maille Athéna à Strasbourg, un étrange bâtiment attire l'attention. L'équipe visite pour la première fois les locaux encore en travaux. Il y a de la poussière et du bruit partout, mais déjà, on s'y projette…

Aout commence, il n'y a pas encore de porte d'entrée, mais l'équipe réceptionne les clefs des logements. Dans un des logements témoin de la résidence, deux travailleurs sociaux sur une table à manger. Un sac plein de clefs. De la poussière plein les vêtements, toujours le bruit des travaux, mais une furieuse envie de donner vie à la résidence. Alors on s'attèle à la création du règlement de fonctionnement, du contrat de résidence. Il faut aussi commencer à rencontrer de potentiels futurs résidents et plus d'une trentaine sont reçu en pré admission pendant le mois. En parallèle, l'équipe jongle avec les travaux : ouvertures des logements pour les finitions, contact avec les différents corps de métier, faire remonter les réserves, etc.

« Un sac plein de clefs. De la poussière plein les vêtements, toujours le bruit des travaux, mais une furieuse envie de donner vie à cette résidence. »

Septembre est arrivé trop vite et les travaux eux sont encore en retard. L'équipe continue de recevoir des futurs résidents. On continue aussi de s'installer dans les murs en préparant le bureau d'accueil et la salle de réunion… pas le temps de chômer et de profiter des derniers beaux jours d'été.

Octobre. ça y est, on est parti ! La résidence Tomi Ungerer Ouvre ses portes. En moins d'un mois, c'est une trentaine de résidents qui intègre leurs « chez eux ». Les travaux sont encore en cours, mais le rythme de vie de la résidence commence à prendre. Des ateliers sont déjà lancés par l'équipe et un premier Conseil Des Résidents est monté. Un premier conseil timide, mais qui attirera plus de la moitié des jeunes présents à ce moment-là et quel soulagement que de les voir s'y sentir bien, se projeter, proposer des idées pour l'aménagement. On commence à y croire. Les prochaines semaines seront denses mais au moins la poussière est moins présente.

Nous sommes fin décembre et nous pouvons trouver des résidents sur les quatre étages de la résidence gérées par l'association. En un sens victime de son succès, la résidence s'est vite remplie. Il n'y a plus que quelques travaux, mais l'équipe a encore du pain sur la planche. Un lancement éprouvant, mais qui valait le coup!

M.S, S.S, J.D

L'Atrium le 08/07/2017

Résidence Tomi Ungerer

Des résidents jeunes et inexpérimentés

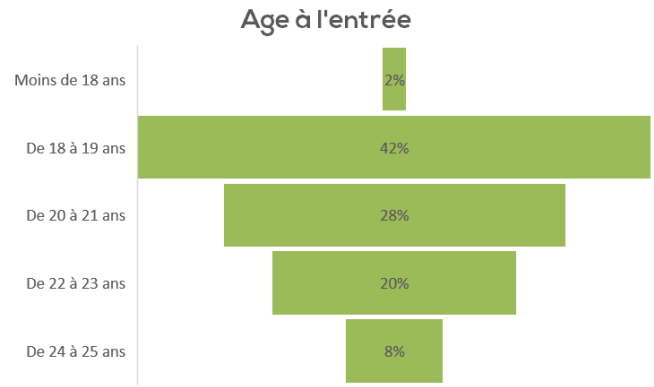

Près de la moitié des résidents accueillis ont moins de vingt ans et il est parfois compliqué pour eux de faire face aux nombreuses démarches liées à un logement autonome, particulièrement pour celles et ceux qui viennent de quitter le domicile familial pour la première fois.

La découverte de l'autonomie et son lot de contraintes, le nécessaire apprentissage de cette nouvelle liberté, les premiers pas dans le monde professionnel, la rigueur qu'exige le bon déroulé des démarches administratives… Autant d'apprentissages - parfois sources d'angoisses- que le jeune doit être en mesure d'acquérir suffisamment rapidement.

La rapide montée en charge de la résidence a obligé les travailleurs sociaux à centrer leur action principalement sur les démarches liées à l'admission (dossier APL, cautionnement, contrat de résidence, etc.) laissant malheureusement parfois au second plan le travail d'accompagnement vers l'autonomie. Cet effet s'est également trouvé renforcé par les nombreux problèmes techniques auxquels ont du faire face l'équipe au cours des premiers mois (fuites, soucis électriques, etc.).

La quasi-totalité des logements étant occupée à la fin de l'année, l'équipe a enfin pu commencer à prendre ses marques au quotidien et à proposer un accompagnement et des activités au sein de la résidence.

Un réseau partenarial à créer

L'ouverture de la résidence Tomi Ungerer nous invite à investir ce nouveau quartier, notamment en développant des partenariats avec les opérateurs existants sur le territoire.

A ce titre, nous avons invité au cours du dernier trimestre un certains nombre de partenaires historiques des Foyers de jeunes travailleurs de l'Association, pour leur faire découvrir ces nouveaux locaux.

C'est ainsi que nous avons accueilli une partie de l'équipe accompagnement spécialisé du CD 67, mais également la Mission Educative d'Hébergement diversifié (MEHD) de la PJJ ou encore le service du Pass Accompagnement de l'Association l'Etage.

Cette ouverture vers l'extérieur et la « curiosité » qu'a généré la création de la Résidence, s'est également illustrée au sein même de l'Association avec **les portes ouvertes organisées pour les salariés des autres services le 6 décembre 2017**. Cet événement qui a réuni près de 40 personnes a également été l'occasion de faire découvrir - au-delà du bâtiment- le travail mené au sein d'un FJT.

Un Apéro chez Tomi…

Jeudi fin d'après-midi, il est 18h. *L'heure de « l'apéro » à Tomi. Un résident arrive avec une salade de fruit qu'il a préparé en sortant du restaurant dans lequel il est en formation. Une autre avec un gâteau qu'elle a cuisiné avant de partir à l'aéroport où elle travaille. Un des résidents profite de l'ordinateur pour faire écouter aux autres une musique de chez lui. C'est dire que pour beaucoup le Rap russe est une découverte!*

Au début l'ambiance est réservée, mais, ***petit à petit des discutions fleurissent, des contacts se créent****. Un jeune homme compare la résidence à l'ancien foyer où il était placé : « C'est quand même beaucoup plus sympa ici ! En plus pour une fois il peut faire la cuisine dans son propre logement. » Pour son voisin la cuisine est aussi une découverte, puisque chez ses parents il n'avait jamais cuisiné lui-même.*

Cette soirée est l'occasion justement d'échanger sur la vie à la résidence *. Qu'est-ce qui va bien ou moins bien ? Comment aménager les lieux ? Les résidents ne manquent pas d'idées et c'est génial. Alors on discute, on grignote et on propose des activités, pour découvrir la ville, pour sortir boire un verre, bref on veut vivre une expérience ensemble. En effet, si certains ont toujours vécu à Strasbourg, d'autres y sont arrivé depuis quelques semaines seulement.*

Il est 20h00, l'ambiance est maintenant assez conviviale pour aborder les sujets qui fâchent un peu*, comme la musique trop forte par exemple. Et oui, dans le même couloir se trouve un apprenti en boulangerie, une étudiante en master de commerce et un autre jeune qui travail en tant qu'intérimaire le soir.* ***Tous n'ont pas les mêmes rythmes de vie et il faut apprendre à respecter chacun.***

21h, l'apéro touche à sa fin, les résidents ont appris à se connaitre un peu mieux. Certains vont sortir d'autres ont des obligations le lendemain ou le soir même. ***C'était l'un des nombreux apéros à la résidence Tomi Ungerer où chacun a pu faire entendre sa voix*** *et dont nous repartons avec des projets et des idées à mettre en œuvre.*

M.S, S.S, J.D

Résidence Notre Dame

Résidence à l'origine de l'Association, le Foyer Notre Dame a connu de nombreuses mutations ces dernières années tant dans son fonctionnement que dans les publics accueillis. A la fois lieu de vie et de résidence, mais aussi lieu de passage et de représentation du fait de la présence du siège dans les murs, la résidence est aujourd'hui le carrefour de nombreux services et un lieu d'activité important tout au long de l'année.

Un recentrage de l'activité.

Le Foyer Notre Dame est une résidence qui a toujours veillé à offrir des possibilités d'hébergement adaptées aux besoins des jeunes, en fonction de leurs moyens et de leurs situations singulières. Compte tenu du nombre toujours croissant de demandes de jeunes travailleurs, l'Association a décidé de ne plus accueillir d'hôtes de passage au deuxième semestre 2017, mettant ainsi fin à une tradition de plusieurs décennies.

Parallèlement, nous avons fait le choix de nous recentrer vers nos missions, en limitant

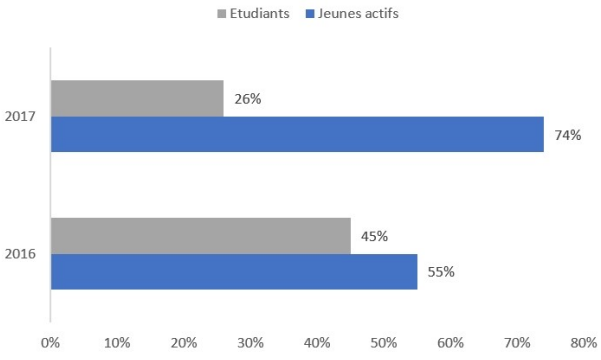

l'accueil d'étudiants ce qui a mécaniquement favorisé les admissions de jeunes actifs. Ainsi, alors qu'ils représentaient pas loin de la moitié de l'effectif total de la résidence en 2016, ils n'étaient plus que 26% dans nos effectifs en 2017.

Une résidence encore très féminine

L'ouverture à la mixité décidée en 2016 fait aujourd'hui complètement partie du fonctionnement et ne pose plus question. Néanmoins, et malgré une demande toujours forte sur les FJT de l'Eurométropole, le Foyer Notre Dame reste une résidence très majoritairement féminine puisque près des 3/4 des résidents… sont des résidentes! Cette particularité s'explique en partie par une Histoire longue de « foyer de jeunes filles » qui reste encore bien ancré dans les esprits de nos partenaires, principaux prescripteurs des orientations vers nos établissements.

72%

de femmes

Des résidents toujours plus jeunes…

Confirmant une tendance déjà inscrite depuis plusieurs années, l'âge moyen à l'entrée dans la résidence a diminué au regard de l'année précédente. Près des 2/3 des jeunes accueillis avaient moins de 20 ans au moment de leur emménagement.

…Majoritairement originaires de la région

L'augmentation des places réservés aux jeunes actifs favorise les jeunes issus du département ou de la région à la recherche d'un premier logement pour débuter leur vie professionnelle. Originaires de la seule l'Eurométropole pour 40% d'entre eux, le Foyer Notre Dame répond aujourd'hui à un

ORIGINE RESIDENTIELLE DES JEUNES ACCUEILLIS EN 2017

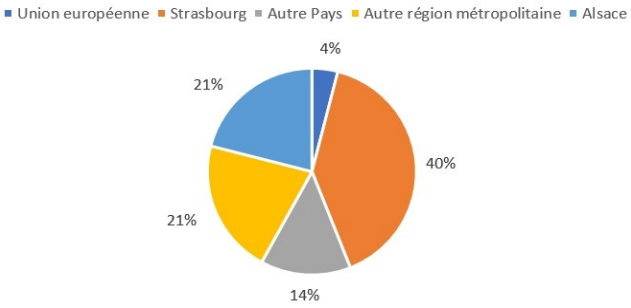

souhait de pouvoir s'établir dans un bassin connu où le résident a déjà son réseau et ses repères. Pour le 1/3 de personnes non originaires d'Alsace, l'arrivée au FJT est généralement liée à l'obtention d'un premier emploi dans la région ou d'une poursuite d'études dans un établissement strasbourgeois.

62%

des résidents ont moins de 20 ans au moment de leur arrivée

Conseil des Résidents

C'est le mercredi 29 novembre 2017 à 18h30 que s'est tenu le conseil des résidents. Onze résidents du FJT ainsi que six salariés de la résidence dont le Chef de service se sont retrouvés dans une ambiance conviviale afin de débattre et de proposer des idées pour réfléchir aux évolutions souhaités de leur cadre de vie. Ce fût également l'occasion de présenter l'association dans son ensemble aux jeunes qui étaient très intéressés d'en savoir plus.

Les résidents étaient globalement satisfaits de leur vie au FJT et des modifications que nous avions déjà apporté au cours de l'année tels que le changement de chaudière, la disparition du « forfait 25 repas », etc.

Concernant le règlement, les résidents ont signifiés unanimement leur profonde frustration quant à l'horaire de fin de visites fixé à 21h30. Après propositions diverses, il a été trouvé judicieux de calquer le règlement de la résidence Notre Dame sur celui des autres résidence jeunes de l'association, plus « libres » sur ce point particulier. Il a été proposé qu'un groupe de réflexion comprenant résidents et salariés puisse se former afin de réécrire le règlement et de le soumettre à la validation de la direction.

Il a été fort apprécié par les résidents que l'on se soucie de leur opinion et qu'on leur permette de prendre une part active dans l'élaboration des règles de vie qui régissent leur quotidien.

C.C

Résidence Notre Dame

Une résidence plurielle…

Gardant comme vocation première d'être un foyer de jeunes travailleurs, le Foyer Notre Dame s'est cependant ouvert au fil des années, créant de nouveaux partenariats et élargissant ses interactions avec l'extérieur pour rester au plus près des besoins des jeunes et développer des compétences nouvelles.

C'est ainsi que les huit chambres mobilisées par le SAMI à la fin de l'année 2016 pour répondre à l'urgence de la situation ont été pérennisées en 2017, permettant ainsi l'accueil permanent des jeunes les plus vulnérables suivis par le service. Le restaurant de la résidence accueille également l'ensemble des jeunes MNA du SAMI pour le déjeuner et le dîner. Ces temps d'échanges et de rencontres sont précieux et contribuent à l'apprentissage du « vivre ensemble » et de l'acceptation de l'Autre au sein de la résidence.

Par ailleurs, un étage du bâtiment a été alloué au Réseau d'Accueil Solidaire (RAS) à partir du mois de Mai 2017. La création de ce nouveau service qui accueille - *en intra*- six jeunes MNA avec une présence éducative tout au long de la journée, contribue également de la mixité du lieu permettant d'improbables rencontres.

Cette mutualisation des locaux avec ces deux services de l'Association a également permis une optimisation de l'utilisation des chambres favorisant l'équilibre financier de la Résidence sur l'exercice.

… ouverte sur l'extérieur

En plus de ces partenariats « internes », le Foyer Notre Dame a réaffirmé en 2017 son souhait de continuer à accueillir des jeunes confiés par la Protection Judicaire de la Jeunesse et le Conseil Départemental du Bas Rhin. Les conventions actuelles, renégociées cette année, garantissent à nos partenaires la mise à disposition de 2 chambres pour la Mission Educative d'Hébergement Diversifié (MEHD) et 7 places pouvant accueillir des jeunes dans le cadre d'un Contrat jeune majeur.

2 logements PJJ
7 logements CD 67
2 logements L'Etage
1 logement Le Nid

Logements liés à une convention en 2017

Cette pluralité des profils accueillis, tant au niveau des partenariats internes que des conventions externes, est une véritable opportunité pour la résidence et ses habitants qui constitue aujourd'hui une spécificité qu'il est important de préserver.

Un taux d'occupation en forte hausse

	Taux d'occupation	Variation N-1
2015	87%	-6.50%
2016	87%	+0,2%
2017	**91%**	**+4.3%**

La réorganisation du bâtiment avec l'accueil du RAS, les partenariats existants pour un certain nombre de logements et la création d'un bureau pour les travailleurs sociaux ont mobilisé des chambres jusque là gérées par le FJT. Mécaniquement, la diminution de l'offre, liée à une importante campagne de promotion de la résidence à partir du deuxième semestre nous permettent d'atteindre en 2017 un taux d'occupation 4% supérieur aux années précédentes.

Un accompagnement dans et vers le logement

Le travail d'accompagnement au sein de la résidence est protéiforme et tend à couvrir l'ensemble des aspects liés à l'acquisition de l'autonomie des résidents: Gestion du budget, insertion professionnelle, vie quotidienne, démarches administratives, etc. Un accent particulier est également mis sur la question du logement et de « l'après FJT ».

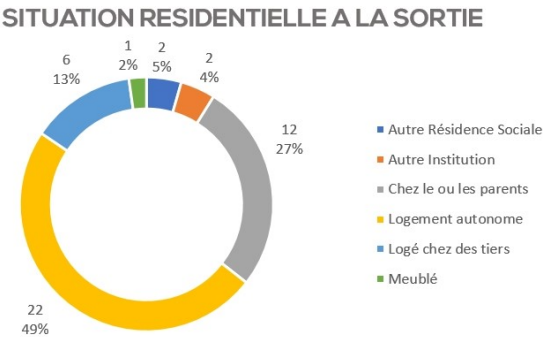

302 jours
durée moyenne du séjour en 2017

La sortie du FJT est envisagée dans une continuité de parcours locatif vers un logement autonome (parc privé ou social), les retours en famille sont en forte baisse (-28% par rapport à 2016).

L'augmentation du nombre de jeunes travailleurs et la qualité de vie au sein de la résidence s'observent également au niveau de la durée moyenne de séjour en hausse de 33% sur une année.

Dans les murs

Cette année, la résidence Notre Dame a ouvert ses portes au nouveau service du Réseau d'Accueil Solidaire. Aussi, toujours dans la lignée de l'année 2016, huit jeunes du SAMI occupent aujourd'hui un étage du bâtiment. De la même manière les travaux d'aménagement pour le service du Réseau ont permis d'accueillir six jeunes de moins de 16 ans avant leurs orientations vers une famille bénévole. La résidence prend alors parfois des airs de cours d'école avec ses 14 jeunes présents dans ses murs.

Ainsi dans la cour, on entend parler des devoirs, de l'école, des jeux etc. Cette pluralité de service au sein de la résidence permet aussi des échanges riches issu des rencontres entre les résidents et les jeunes des différents services. Les équipes de la résidence, du SAMI et du Réseau d'accueil apprennent à travailler ensemble, à se proposer en soutien et à prendre, parfois, le relais sur certains moments de vie. Aujourd'hui, cette cohabitation est revendiquée et présentée comme une richesse lors des accueils de nouveaux résidents. Et si beaucoup de (belles) choses restent encore à construire, il est certains qu'elle a toute sa place dans ces murs.

Résidence Saint Exupéry

Un succès toujours aussi important

Comme les années précédentes, la résidence Saint Exupery est un lieu dans lequel les résidents se sentent bien ce qui impacte directement la durée moyenne de séjour qui reste importante. Même si le taux de rotation est similaire aux années précédentes avec 8 sorties et autant d'entrées sur la période, près de la moitié de l'effectif au 31/12/2017 était présent depuis plus de 18 mois.

435 jours

durée moyenne du séjour des jeunes ayant quitté la résidence en 2017

Paradoxalement, le succès rencontré par la résidence en regard de sa faible capacité d'accueil a pour effet qu'aujourd'hui nos « partenaires prescripteurs » se tournent vers d'autres solutions d'hébergement lors des orientations. Les situations d'urgence des jeunes rencontrés ne leur permettent que rarement d'attendre plusieurs mois qu'un logement se libère à la résidence. Dès lors la résidence Saint Exupery n'est même plus envisagée. En 2017, nous avons reçu 26 dossiers de candidature, contre 43 l'année précédente.

Cette année encore, les jeunes sortant de prise en charge ASE sont très largement représentés dans les admissions effectuées, plus d'une entrée sur deux se faisant suite à la fin d'un contrat jeune majeur. A l'inverse, ceux pour qui la résidence constituait une première expérience autonome hors du domicile familial ne représentaient plus que 11% des entrées en 2017 (contre 50% en 2016).

Un taux d'occupation stable

	Taux d'occupation	Variation N-1
2015	97,5%	+0,00%
2016	96,5%	-1,02%
2017	**96,9%**	**+0,41%**

Le taux d'occupation de la résidence reste stable par rapport aux exercices précédents et se situe aux alentours de 97%, chiffre en partie impacté par l'immobilisation d'un logement durant plus d'un mois pour travaux.

La place conventionnée avec le CD 67 pour un accueil jeune majeur a également été particulièrement mobilisée cette année avec un taux d'occupation supérieur à 90%.

Un public régional et actif

La résidence a accueilli au cours de l'année 2017 uniquement des jeunes travailleurs en apprentissage (52%) ou occupant un emploi au moment de leur entrée.

Par ailleurs, à une exception près, tous les jeunes accueillis en 2017 étaient originaires de l'EMS ou du département, illustrant l'implantation de la résidence sur le territoire et auprès des partenaires.

Un accompagnement vers l'autonomie et l'insertion locative

Du fait d'un faible taux d'encadrement (0,5ETP), la résidence Saint Exupery s'adresse en priorité à des jeunes dont le parcours d'insertion est déjà partiellement engagé. Bien que la question de l'insertion professionnelle soit également travaillée en fonction des situations singulières, l'essentiel du travail d'accompagnement s'articule autour des questions liées au budget et au logement.

Dans la grande majorité(63%), les résidents ont quitté leur studio pour accéder à un logement autonome. Pour deux d'entre eux, cet emménagement s'est inscrit dans une réflexion de couple, à quelques semaines de la naissance d'un premier enfant.

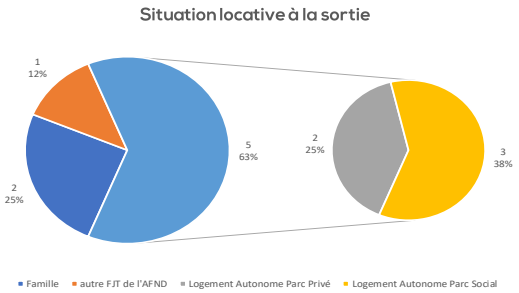

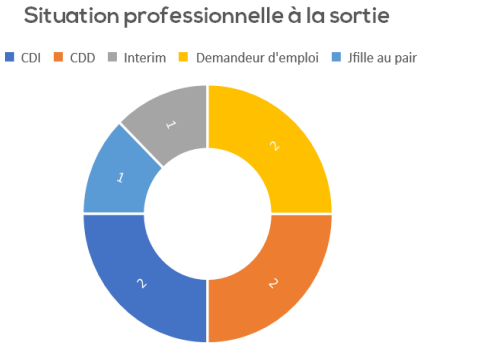

75% des résidents étaient en activité au moment de leur départ de la résidence

Nombre de résidents ayant obtenu leur permis de conduire au cours de l'année 2017

Le P'tit Dej' du Petit Prince

Il est 9h30 un samedi matin à la résidence… Dans la salle d'activité la table se garnit peu à peu de différentes victuailles: Viennoiseries, confitures, pain frais, fromage, charcuterie. L'odeur du café monte dans les étages, le thé est prêt à accueillir les premiers résidents. Le premier arrive, timidement, n'ose pas s'asseoir ni se servir… Il est arrivé dans la résidence il y a quelques semaines et n'a toujours pas fait la connaissance de ses voisins. Peu de temps après, Juliette passe en coup de vent: « C'était juste pour dire salut! Et prendre un petit pain… Je file, j'ai ma leçon de conduite et je suis super à la bourre. » Puis s'adressant au premier résident « Moi c'est Juliette, je suis au premier étage, appartement 10. Bienvenue à toi! ». Doucement la maison se réveille, les jeunes descendent et s'installent quelques instants. Le temps de parler voiture, boulot, cinéma ou cuisine. Le temps de rencontrer ses voisins et de faire connaissance. Le temps de prendre le temps, hors du tumulte de la semaine, pour se poser et passer un moment convivial. Le temps également de se rendre compte au détour d'une conversation que l'on fréquente la même salle de sport, les mêmes boîtes de nuit ou que l'on fait le même travail.

Les P'tit dej à Saint Ex, c'est une parenthèse de rencontre et de lien social qui rythme, chaque mois, la vie de la maison.

F.G

SAMI - Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés

L'Equipe du service d'Accompagnement de Mineurs Isolés

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse
Nathalie **HELLER-KLEIN**, Chef de Service

Sébastien **CREUSOT**
Christine **DENIS** jusqu'au 31/11
Manon **DUBOIS**
Joulaba **GASSAMA**
Franck **HAUSSWIRTH** jusqu'au 31/08
Céline **LAJOIE** jusqu'au 31/10
Lori **METZINGER**
Olivier **MULLER**
Cindy **PAULUS** jusqu'au 15/09
Soufiane **SAHAOUI** jusqu'au 31/08
Adrien **SCHNEIDER** jusqu'au 31/05
Pierre **SIEGWALD** jusqu'au 31/12

Service civique

Manon **JEHL**

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Pôle Jeunesse

SERVICE d'ACCOMPAGNEMENT de MINEURS ISOLES

Le SAMI a été créé au courant de l'année 2012. Depuis août 2016, il dispose d'une capacité d'accueil de 40 places. Les jeunes qui y sont accueillis sont orientés par le Conseil Départemental dans le cadre de leur mise à l'abri, de l'évaluation de leur situation et de l'accompagnement de leur projet jusqu'à leur sortie. En 2017, le SAMI a accueilli 223 jeunes qui sont principalement originaires du continent Africain. Il a réalisé 14508 journées et un taux d'occupation proche des 100%. Malgré les nombreuses entrées et sorties, l'équipe éducative s'est attachée à proposer un accueil de qualité et un accompagnement individualisé à chacun des jeunes qui a été accueilli.

CHIFFRES CLES

NOMBRE DE JEUNES ACCUEILLIS

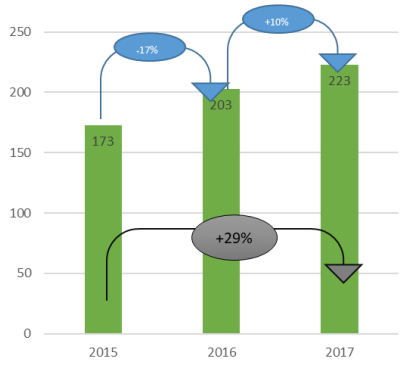

NOMBRE DE JOURNEES REALISEES

DUREE MOYENNE DU SEJOUR

ORIGINE DES JEUNES

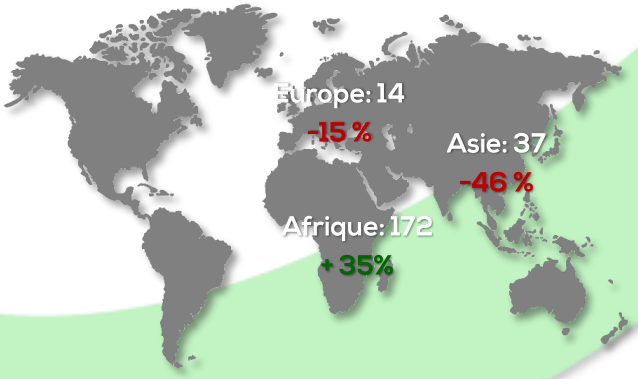

TAUX D'OCCUPATION

REPARTITION DES SEXES

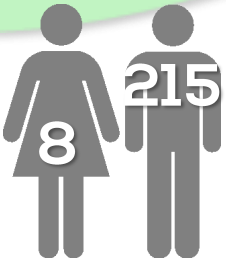

AGE DES JEUNES

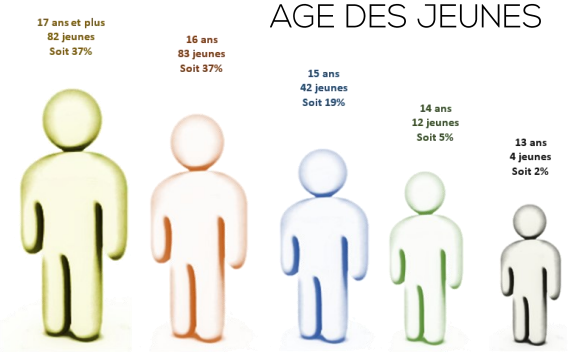

Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés

Les orientations Hors Département

L'année 2017, a été marquée par l'arrivée d'un grand nombre de jeunes venant d'autres départements. Lorsque ces jeunes arrivent au SAMI leur situation a été évaluée dans le département d'origine et ils bénéficient déjà d'une protection au titre de l'aide sociale à l'enfance. Pour la plupart d'entre eux, leur prise en charge antérieure s'est souvent limitée à un hébergement de plusieurs mois dans un ou plusieurs hôtel (s) si bien qu'en arrivant au SAMI, ils sont parfois plein d'espoir et d'illusions. Ils imaginent pouvoir accéder à une scolarisation et à un appartement dans les jours qui suivent leur arrivée. Lorsqu'ils comprennent que la réalité est toute autre, ils sont nombreux à exprimer leur incompréhension et leur désarroi. Pour certains jeunes, l'arrivée au SAMI annonce la fin d'une scolarisation débutée dans leur ancien département. Pour eux, ce changement est considéré comme un retour en arrière préjudiciable à leur situation et à leurs perspectives d'intégration.

Les jeunes venant d'autres départements qui ne sont pas orientés vers le SAMI sont hébergés dans des hôtels le temps qu'une solution plus pérenne leur soit proposée par le Conseil Départemental du Bas-Rhin. Il arrive qu'après plusieurs semaines passées à l'hôtel, ces jeunes nous soient quand même orientés faute de place dans les dispositifs dédiés aux mineurs non accompagnés, ou lorsqu'une vulnérabilité a été repérée ou lorsqu'ils approchent la majorité et qu'une orientation vers le droit commun doit être envisagée.

Pour certains jeunes, l'arrivée au SAMI annonce la fin d'une scolarisation débutée dans leur ancien département.

Les professionnels du SAMI sont attentifs à la situation de ces jeunes qui, lorsqu'ils arrivent, montrent très vite des signes d'impatience. Dans leur accompagnement, ils tiennent compte du fait que ces changements de lieu sont souvent vécus par les jeunes comme des ruptures qui peuvent impacter la relation éducative et la confiance accordée à l'adulte.

L'activité entre 2015 et 2017... sur les 172 accueillis. Les jeunes venus d'Asie sont principalement originaires du Bengladesh et du Pakistan. Quant aux jeunes issus du continent européen, ils sont plutôt originaires d'Albanie ou d'Arménie et représentent seulement 6% des jeunes accueillis contre 3% en 2016.

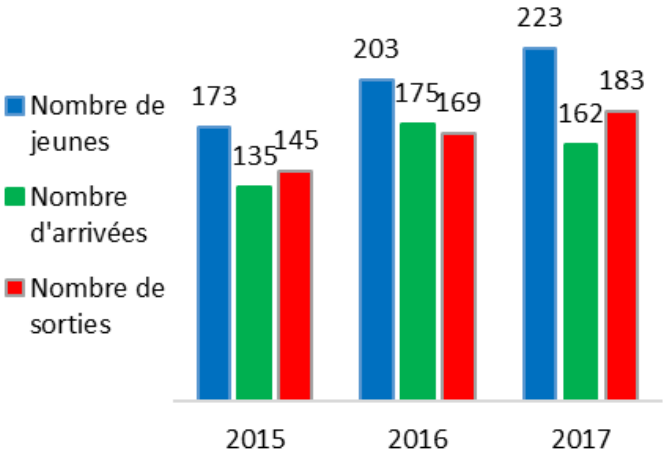

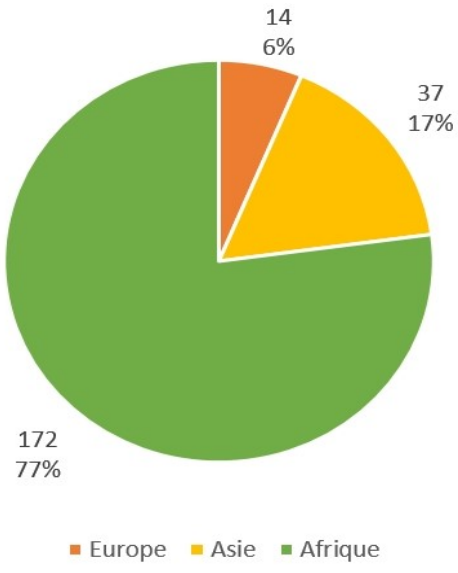

Pays d'origine

La grande majorité des jeunes orientés vers le SAMI viennent du continent africain (77% d'entre eux). Les guinéens sont les plus représentés du continent, 70 jeunes

L'équipe du SAMI

En 2017, on dénombre 9 départs et 7 arrivées. Ces changements concernent tous types de poste et de contrats. Ces nombreux mouvements, liés en grande partie à des mutations internes, apportent un regard neuf sur le dispositif. Un projet pédagogique est en cours de rédaction. Ce travail d'écriture mobilise, encourage la dynamique d'équipe et fédère des valeurs collectives autour des missions d'évaluation, d'accueil et d'accompagnement des jeunes du SAMI. La présence d'un jeune en service civique, depuis le mois d'octobre 2017, est une vraie richesse. L'équipe apprécie de pouvoir l'accompagner dans la construction de son projet professionnel et l'intègre pleinement dans l'organisation et le fonctionnement du service. L'intervention de plusieurs bénévoles a été bénéfique pour l'équipe surtout pendant les périodes de fortes affluences et lorsqu'elle s'est trouvée en sous-effectif. Elle a également permis aux jeunes de bénéficier d'un plus grand nombre et d'un panel plus diversifié d'activités. La présence de bénévoles au SAMI a soulevé certaines questions qui vont dans le sens des ambitions de l'association dans ses axes stratégiques 2018-2023.

Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés

Nombre de jeunes accueillis selon l'âge déclaré

Le SAMI adapte son mode d'accompagnement aux réalités contextuelles qui le traverse (flux, profils et projets des jeunes, besoins observés et capacités d'accueil des dispositifs dédiés). En 2017, le SAMI a, par exemple, été amené à accompagner un nombre important de jeunes qui avaient 17 ans et plus (37 % contre 8% en 2016). Le passage des 17 ans est un marqueur important dans le parcours des jeunes qui sont accueillis au SAMI.

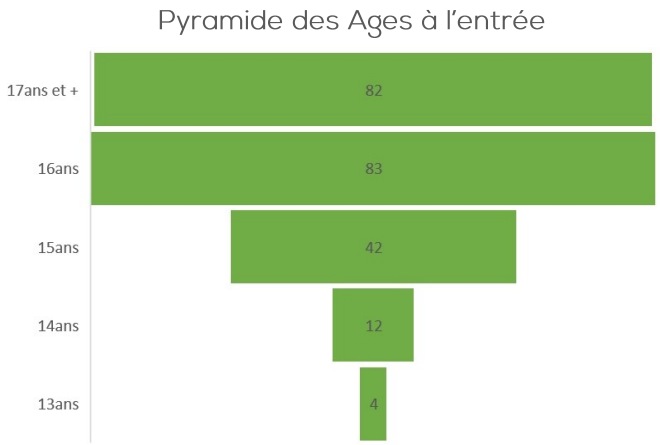

Ils vivent difficilement l'approche de la majorité et sont très demandeurs d'une scolarisation ou de pouvoir accéder à un contrat d'apprentissage. Le travail des professionnels va donc consister à accompagner ces jeunes dans leur projet tout en les confrontant aux réalités et limites auxquelles ils seront exposés.

Le travail d'accompagnement

Les professionnels les soutiennent également dans la recherche de stage en milieu professionnel. En dehors des temps individuels qui permettent de définir le projet de chaque jeune, l'équipe a mis en place des ateliers collectifs qui portent sur la recherche de stage.

Ces ateliers proposent d'aider les jeunes dans l'élaboration d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation. Lorsqu'ils le souhaitent, les jeunes peuvent faire des exercices de mise en situation pour apprendre à se présenter et à exprimer leur motivation. Ils peuvent également bénéficier de la présence d'un professionnel pour démarcher les entreprises. Grâce à cette dynamique d'accompagnement, certains jeunes ont pu vivre leur première immersion dans le monde du travail.

Lorsque les jeunes dépassent les 17 ans et 3 -4 mois, ils sont rarement orientés vers les dispositifs dédiés à l'accueil de mineurs non accompagnés. Dans ce cas, ils restent au SAMI et seront souvent orientés vers le droit commun une fois leur majorité effective. Leur accompagnement demande de développer des compétences et de travailler en plus grande proximité avec certains partenaires pour préparer au mieux leur sortie.

Les Animations collectives

Elles font partie intégrante du projet du SAMI. L'équipe éducative propose au moins une activité par jour en semaine. Ces activités sont considérées comme outil :

D'intégration qui permet de découvrir la culture et les us et coutumes du pays d'accueil

Educatif qui donne un rythme et un cadre

De cohésion qui favorise le lien entre les jeunes et les éducateurs mais aussi le lien entre les jeunes accueillis au-delà des nationalités et des langues maternelles

D'observation qui permet d'alimenter les rapports d'évaluation

Occupationnel qui rend l'attente des jeunes moins pénible

En 2017, l'équipe éducative du SAMI a porté un grand projet d'animation collective. Ce projet SIG, comme nous l'appelons, a vraiment été très apprécié des jeunes. Il s'organise sur une période de 9 mois et consiste à assister à des rencontres sportives, à découvrir la pratique du basket-ball et à supporter une équipe de professionnels.

L'esprit dans lequel se déroule cette activité permet aux jeunes de créer du lien entre eux mais aussi avec les professionnels qu'ils rencontrent dans un cadre moins formel que celui dans lequel ils ont l'habitude de les côtoyer.

De nouveaux locaux

Le déménagement des bureaux du SAMI à la fin de l'année 2017 permet de réserver un meilleur accueil aux jeunes. Les entretiens avec eux se passent désormais dans un cadre qui permet de garantir la confidentialité des informations. Les nouveaux bureaux offrent également de meilleures conditions de travail aux professionnels qui bénéficient, aujourd'hui, chacun, d'un poste de travail attitré.

Service d'Accompagnement de Mineurs Isolés

Les sorties du dispositif

La majorité des jeunes accompagnés en 2017, 119 au total, ont été orientés vers les dispositifs dédiés du Château d'Angleterre ou encore celui de Oberholz. Les services internes à l'association, plus précisément le Réseau d'Accueil Solidaire et le Service d'accompagnement développé au Centre Rosa Parks, ont permis 17 sorties de jeunes pris en charge au SAMI. Les jeunes à avoir fugué étaient au nombre de 19 soit un peu plus de 10% par rapport au nombre total de jeunes accompagnés sur l'année.

119 jeunes
orientés vers les dispositifs dédiés

mais aussi celle de la Résidence Notre Dame qui a mobilisé une chambre et qui assure l'accueil de ces jeunes au moment de leur arrivée. Une fois de plus nous avons apporté la preuve de notre engagement, de notre dynamisme et à notre capacité à adapter notre fonctionnement aux besoins environnementaux et ceux du public MNA.

Conclusions

En plus des missions d'accueil, d'évaluation et d'accompagnement, la nouvelle convention triennale 2018-2021 prévoit que le SAMI développe son activité à travers deux grands volets qui apporteront une nouvelle dynamique dans le dispositif d'accueil des MNA. Le SAMI est dorénavant chargé de faire des préconisations sur l'orientation des jeunes, ce qui permettra une logique de parcours adaptée aux situations individuelles. Dans les nouvelles dispositions, il a également été prévu que le SAMI gère deux lits d'urgence. Cette nouvelle mission d'accueil a rapidement été intégrée dans le fonctionnement et l'organisation du SAMI

Les nouveaux bureaux - 6 rue du Vieux Marché aux Poissons

Entrées et sorties / Nombre d'accompagnements

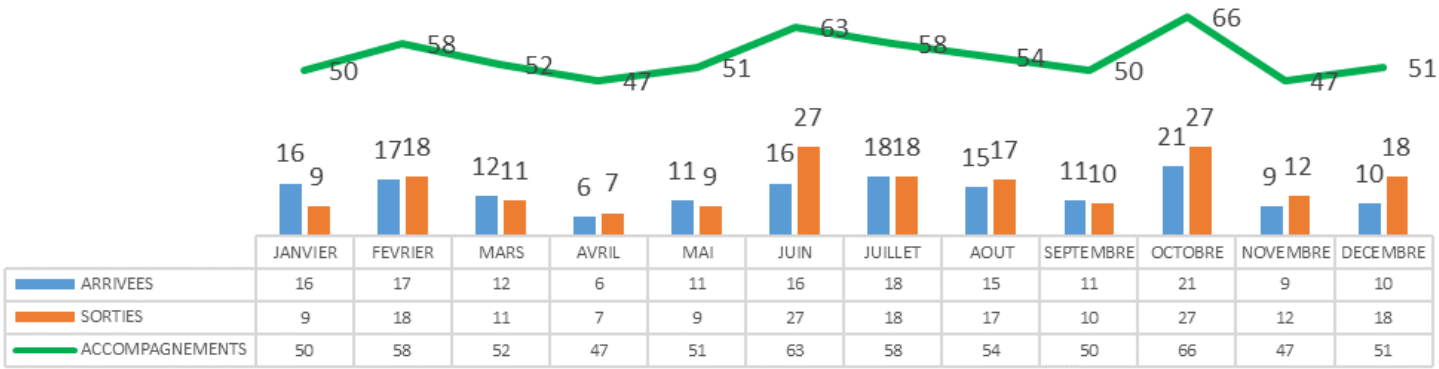

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
ARRIVEES	16	17	12	6	11	16	18	15	11	21	9	10
SORTIES	9	18	11	7	9	27	18	17	10	27	12	18
ACCOMPAGNEMENTS	50	58	52	47	51	63	58	54	50	66	47	51

Le Centre Rosa PARKS

L'Equipe du Centre Rosa Parks

Corine **BARTIER,** Directrice Générale
Agnès **L'HERMITTE,** Directrice du Pôle Jeunesse
Emmanuel **KLAINGUER**, Chef de service

Alex **BARTH**
Julie **BEYER**
Charlène **CAROLE** jusqu'au 31/12
Florian **GESNEL** jusqu'au 30/06
Eléonore **HOLLENDER**
Céline **LAJOIE**
Eric **RANDRIANOELINA**

Stagiaire

Hannah **MORIN**
Pauline **WITTMANN** jusqu'au 13/01

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Pôle Jeunesse

CENTRE ROSA PARKS

Créé en 2006, le Centre Rosa Parks (CRP) inscrit son action dans les missions de protection de l'enfance du Conseil Départemental (CD). Sa mission est d'accueillir des jeunes âgés entre 18 et 21 ans, bénéficiaires d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) plus communément appelé « Contrat Jeune Majeur ».
Ces jeunes sont accompagnés par une équipe de travailleurs sociaux dans le cadre de leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle et de l'accès aux droits fondamentaux, à la citoyenneté, à la culture ainsi qu'aux loisirs. L'accompagnement proposé vise à l'acquisition de leur autonomie et de leur indépendance.
Le CRP peut accueillir jusqu'à 25 jeunes simultanément. Le mode d'hébergement se fait au travers de logements diffus et individuels, principalement des studios ou T1. Si la majorité d'entre eux est localisée à Strasbourg et dans l'Eurométropole, 4 logements ont été loués à Haguenau et Obernai afin de se rapprocher de jeunes dont le projet était inscrit dans ces territoires.

Au cours de l'année 2017, 31 jeunes majeurs ont été accueillis, hébergés et accompagnés par le CRP. Avec 21 nouveaux arrivants et 16 jeunes sortis tout au long de l'année, le taux d'occupation est de 58 % pour 2017. Déjà observé en 2016 (55%), ce faible taux s'explique d'après le CD par des raisons structurelles, en l'occurrence, la diminution du nombre de jeunes bénéficiant d'un APJM.
L'Association Foyer Notre Dame (AFND) constatant l'embolisation du dispositif départemental de prise en charge des Mineurs Non Accompagnés (MNA), a proposé au CD d'accueillir quelques mois des jeunes MNA sur des places vacantes du CRP le temps que les structures dédiées montent en charge.

CHIFFRES CLES

LE CENTRE ROSA PARKS C'EST:

ENTREES / SORTIES

REPARTITION DES SEXES

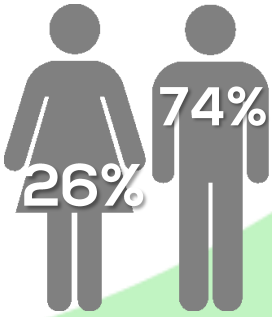

DUREE MOYENNE
DE PRISE EN CHARGE

- OBJECTIF -

Décider et faire par soi-même

TAUX D'OCCUPATION

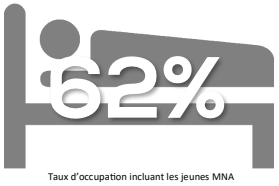

Taux d'occupation incluant les jeunes MNA

Les entrées

Le CRP aura accueilli 21 nouveaux jeunes majeurs en 2017. Tous ont bénéficié d'une mesure de placement en établissement éducatif ou en famille d'accueil d'au moins un an minimum au cours de leur minorité.

Etablissements d'origine

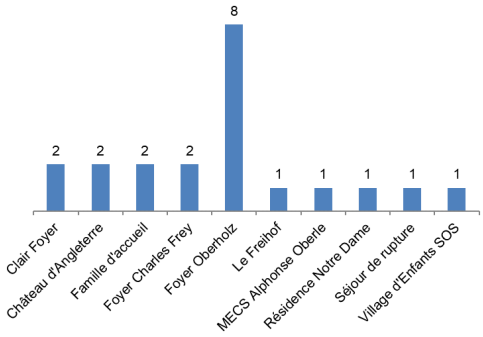

Les jeunes majeurs arrivant au CRP sont tous orientés par l'Equipe Accompagnement Spécialisé Jeunes Majeurs du CD. En 2017, 71 % d'entre eux avait moins de 18 ans et 3 mois. Tout juste majeurs, ces jeunes sont sans soutien familial, sans ressources et n'ont pas encore mené à bien leur projet d'insertion, notamment au regard de l'accès à l'emploi et au logement.

Nous notons que près de la moitié des jeunes sortent de dispositifs dédiés à l'accueil des MNA. Pour eux, au-delà de l'attente anxiogène de la décision de la Préfecture au sujet de leur demande de régularisation, (de quelques mois à plus d'un an), l'absence d'un premier titre de séjour (portant la mention « Vie Privée, Vie Familiale », « Salarié » ou « Étudiant ») est un frein très important pour atteindre leur projet d'intégration. Ce public spécifique demande à l'équipe éducative des compétences particulières en termes d'accompagnement administratif, juridique et interculturel.

Deux tiers (67 %) des jeunes accueillis en 2017 sont scolarisés en voie directe dans des filières techniques courtes et souvent peu valorisées. Seuls 3 jeunes étaient apprentis et 4 à la recherche d'un emploi. Trouver une activité professionnelle suffisamment pérenne et rémunératrice est donc l'objectif principal pour 86 % des jeunes arrivés en 2017 au CRP.

Répartition par secteurs d'activités des jeunes scolarisés

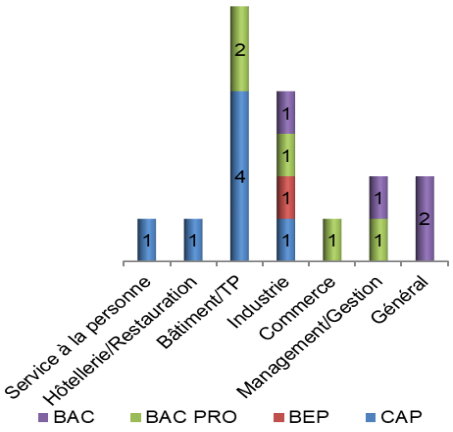

Objectif indépendance et autonomie

L'action du CRP a pour objectif de participer à l'inclusion sociale des jeunes en leur permettant d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance. Souvent assimilés, ces deux termes sont pourtant bien distincts. L'autonomie désigne les capacités d'une personne à gérer sa propre vie en faisant des choix par elle-même et en assumer les conséquences (juger, décider, accepter, refuser, …).

L'accueil de MNA au CRP

Pour contribuer à fluidifier le dispositif bas-rhinois d'accueil des MNA, l'AFND a proposé au CD d'accueillir temporairement des jeunes accompagnés par le SAMI. Ces derniers étaient âgés entre 16 et 17 ans et confiés définitivement jusqu'à leur majorité au Département. Attendant d'être accueillis par des établissements éducatifs, 8 jeunes MNA ont pu intégrer en colocation des appartements vacants du CRP pendant la période estivale (mi-mai à fin août 2017).

Pour ce faire, l'équipe éducative faisant preuve de souplesse et d'adaptabilité rapide, a dû mutualiser ses connaissances et ses compétences en matière d'acquisition progressive à l'autonomie avec celles plus spécifiques liées à l'accompagnement de mineurs étrangers.

Elle a organisé ses actions autour de 2 thématiques principales :

Accès à la scolarité : toutes les démarches liées à la scolarité ont été effectuées. Tous les jeunes ont pu être scolarisés pour la rentrée 2017/2018. Les jeunes allophones ont également pu bénéficier de cours de français pendant un mois via l'association Contact et Promotion. Les jeunes francophones étaient soit scolarisés en année 0 en lycée professionnel soit inscrit à Parcours 2 – Ecole de la 2ième Chance du centre de formation l'Atelier. En parallèle, les jeunes ont également pu être accompagnés dans la rédaction de curriculum vitae, lettre de motivation et recherches de stages pour contribuer à préciser leur projet professionnel.

Autonomie et vie quotidienne : tous les jeunes ont bénéficié d'aide et de conseils quant à l'occupation d'un logement et à la gestion de la vie quotidienne (tâches ménagères, gestion budgétaire, courses alimentaires, confection des repas, …).

L'accompagnement socio-éducatif mené individuellement a été renforcé par des ateliers collectifs : ateliers courses alimentaires et cuisine, sorties découvertes de la ville et de ses administrations/institutions, sorties culturelles et sportives (musées, parcs, spectacles, … Une sortie dans un parcours accrobranche donnera lieu à la création d'une petite bande dessinée).

Au final, les jeunes MNA ont quitté le CRP en ayant acquis des capacités certaines d'autonomie et des perspectives scolaires indispensables à la poursuite de leur parcours d'intégration. Celles-ci ont assurément contribué à une orientation plus sereine vers les dispositifs dédiés à leur accompagnement.

L'indépendance, quant à elle, désigne la capacité à ne dépendre de rien ni de personne et à faire les choses seul.

Les missions du CRP s'articulent autour de 4 axes principaux chacun déclinés en plusieurs thématiques où les moyens et modalités d'accompagnement sont menés conjointement. L'accompagnement social global est individualisé et renforcé par la mise en œuvre d'activités collectives proposées en intra et/ou inter services.

Durée de Prise en charge

D'une manière triviale et rapide, la prise en charge dans le cadre d'un contrat jeune majeur d'une durée de 6 mois (éventuellement renouvelable) doit permettre aux jeunes accompagnés d'avoir à leur sortie des ressources financières et un logement. Si la durée moyenne de prise en charge est de 11 mois, nous observons que 3 jeunes sortis en 2017 sont restés plus d'un an et demi au CRP principalement pour des raisons liées à leur vulnérabilité et/ou à d'importants délais administratifs concernant leur demande de régularisation auprès de la Préfecture. Exception faite de ces 3 situations très singulières, nous notons que la durée de prise en charge est de 9 mois. Ceci met en exergue la complexité pour un jeune majeur de sortir des dispositifs de protection de l'enfance dans les délais impartis d'un APJM.

Axe Socio professionnel

Les travailleurs sociaux ont accompagné 31 jeunes majeurs tout au long de l'année 2017 dans leur projet d'accès à l'emploi, à la formation et/ou à la scolarité. 77 % d'entre-eux ont été quasi exclusivement informés, orientés et aidés dans ce cadre par l'équipe éducative. En effet, en raison de leur statut d'élève, ils sont de fait exclus des dispositifs liés à l'insertion professionnelle (Missions Locales, Garantie jeunes, …).

Situation professionnelle des jeunes

Les situations professionnelles des jeunes à leur arrivée et à leur sortie du CRP montrent à quel point jeunes et travailleurs sociaux se mobilisent pour trouver des solutions d'accès rapide à un emploi et/ou une formations rémunérée.

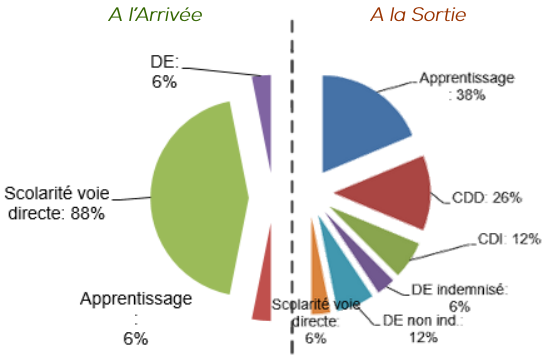

Axe Résidentiel

Dès leur arrivée, la fin de l'APJM et la sortie du CRP sont évoqués avec les jeunes. Pour favoriser l'accès au logement, plusieurs thématiques sont travaillées avec les jeunes majeurs. La gestion « raisonnable » du logement mis à leur disposition (entretien, respect du voisinage et des règlements,…), la gestion d'un budget (dépenses et charges mensuelles, budget prévisionnel, économies,…) et de la vie quotidienne (emploi du temps, déplacements, démarches administratives,…) sont autant de questions à approfondir afin de faciliter les démarches d'insertion locative.

La grande majorité des jeunes accueillis au CRP éprouve pour la première fois la vie dans un logement individuel et les apprentissages liés à ce mode d'hébergement sont nombreux.
En raison des revenus modestes des jeunes, la recherche d'un logement adapté débute rapidement par une demande de logement auprès des bailleurs sociaux dans le cadre des Accords Collectif Départemental – Droit de réservation du Département sur le Logement Social (ACD-RDLS).

Nous observons qu'il est néanmoins complexe de faire coïncider accès au logement dans le parc privé (en raison des faibles ressources des jeunes) ou social (en raison des délais d'attentes) avec la fin de l'APJM. Seuls 18 % des jeunes sortis en 2017 ont eu accès à un logement autonome exclusivement auprès de bailleurs sociaux. C'est pourquoi, l'équipe éducative les accompagne aussi vers les Résidences de Jeunes Travailleurs (RJT), une solution de logement temporaire. 26 % des jeunes ont pu accéder à ce type de logement à leur sortie du CRP. Nous pointons également que l'absence d'un premier titre de séjour ne permet pas le bénéfice à l'allocation logement, ce qui entrave encore d'avantage l'insertion locatif des jeunes en attente d'une décision de la Préfecture quant à leur demande de régularisation.

arrivée

sortie

L'atelier EGEE

En partenariat avec l'Association Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise, le CRP a pu organiser des ateliers animés par des séniors bénévoles, anciens cadres désireux de partager leurs connaissances et expériences. Les jeunes ont eu ainsi l'opportunité d'être coachés 1 fois par semaine pendant 2 mois dans la rédaction de leur Curriculum Vitae, lettre de motivation et préparation aux entretiens d'embauche.

Enfin, nous notons que 26 % des jeunes ont également pu intégrer le Dispositif Baux Glissants (DBGJ) Jeunes de l'AFND. En effet, en accord avec le CD, certains jeunes accueillis au CRP voient leur situation évoluer positivement et rapidement. En quelques semaines, voir quelques mois, ils réunissent toutes les conditions nécessaires à une prise en charge en bail glissant (emploi, ressources, droit aux allocations logement, …). La possibilité de pouvoir intégrer le dispositif BGJ est tout à fait pertinente dans une logique de sécurisation et continuité de parcours où les jeunes nécessitent encore d'être accompagnés et rassurés dans l'accès à leur premier logement.

Situation locative des jeunes

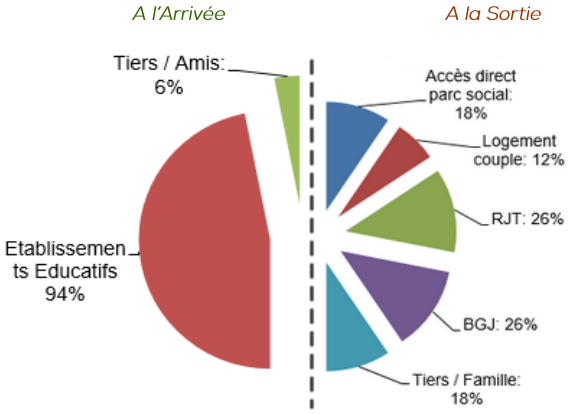

– 1 JEUNE SUR 2 –

Accède à un logement autonome à sa sortie du CRP

Axe Relationnel

La prise en charge proposée au CRP repose sur une approche globale de la situation des jeunes majeurs. Aussi, des thématiques périphériques à l'emploi et au logement sont abordées. Ainsi, afin de favoriser le bien-être des jeunes, les travailleurs sociaux s'attachent-ils tout autant à travailler des questions relatives à leurs réseaux familial et social. L'accès à la citoyenneté, à la culture, aux loisirs et aux sports est tout autant important pour favoriser l'inclusion sociale des jeunes.

Les Ateliers FACILE@vivre

En partenariat avec la Fondation FACE Alsace, le CRP a pu organiser des visites dans un appartement pédagogique. Les jeunes participants ont été sensibilisés aux éco-gestes et conseillés pour réaliser des économies en particulier d'énergies.

Axe Santé / Bien être

Si l'équipe éducative au travers de l'accompagnement proposé contribue à favoriser le bien-être social des jeunes accueillis, elle ne fait pas fi des questions relatives à leur santé mentale et physique. Ainsi, les jeunes sont accompagnés dans leurs démarches administratives (Protection Universelle Maladie, mutuelle,…) et de soins le cas échéant (médecins traitants, spécialistes,…).

Conclusion

Avec le renouvellement de notre convention avec le CD et la fin du Dispositif BGJ en 2018, l'année 2017 a été l'occasion pour les 2 équipes de commencer à travailler ensemble pour mutualiser leurs pratiques professionnelles et leurs outils d'accompagnement socio-éducatifs afin d'intégrer des baux glissants au CRP.

L'année 2018 sera consacrée à l'actualisation des outils inhérents à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (projet d'établissements, livret d'accueil, projet personnalisé,…) pour répondre au mieux aux besoins des jeunes majeurs.

Une attention toute particulière sera également portée au développement d'activités collectives interservices au sein du Pôle Jeunesse, ainsi qu'au développement de partenariats extérieurs à l'AFND.

TÔT OU T'ART

En partenariat avec l'association Tôt ou T'Art, le CRP propose tout au long de l'année des sorties culturelles (danse, musique, théâtre, spectacles, …). Ces activités collectives sont autant d'occasions pour les jeunes de rencontrer l'Autre, d'échanger et de partager.

mgen

Un bilan de santé est systématiquement proposé aux jeunes par le biais de la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale et de son centre d'examens de santé conventionné avec la Caisse Primaire du Bas-Rhin.

Le Dispositif Baux Glissants Jeunes

L'Equipe du service Dispositif Baux Glissants Jeunes

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Agnès **L'HERMITTE**, Directrice du Pôle Jeunesse
Emmanuel **KLAINGUER**, Chef de service

Benoît **VOGEL**
Fanny WALTER jusqu'au 25/10

Financeurs

CONSEIL DÉPARTEMENTAL BAS-RHIN
www.bas-rhin.fr

Pôle Jeunesse

Dispositif Baux Glissants Jeunes

Né d'une réflexion conjointe entre les services du Conseil Départemental (CD) et l'Association Foyer Notre Dame (AFND), le Dispositif Baux Glissants Jeunes (DBGJ) a été créé en 2015. C'est un projet expérimental mis en œuvre pour une durée de 3 ans qui vise à sécuriser l'accès au logement de jeunes majeurs bénéficiant d'un Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM). L'objectif de ce dispositif est d'utiliser le bail glissant comme **une phase transitoire qui met les jeunes majeurs en « situation réelle de locataires »** tout en bénéficiant d'un accompagnement social. Le DBGJ peut accueillir jusqu'à 15 jeunes simultanément. Le mode d'hébergement en sous-location se fait au travers de logements diffus et individuels (du studio au T2) dans le parc locatif des bailleurs sociaux. La majorité d'entre eux ont été loués à Strasbourg et dans l'Eurométropole, bassin d'emploi important et territoire attractif sollicité par les jeunes pour son mode de vie urbain et leurs réseaux sociaux.

CHIFFRES CLES

LE DISPOSITIF BAUX GLISSANTS JEUNES C'EST:

ENTREES / SORTIES

-1619-
Journées réalisées

DUREE MOYENNE DE PRISE EN CHARGE

REPARTITION DES SEXES

REPARTITION DES LOGEMENTS PAR BAILLEUR SOCIAL

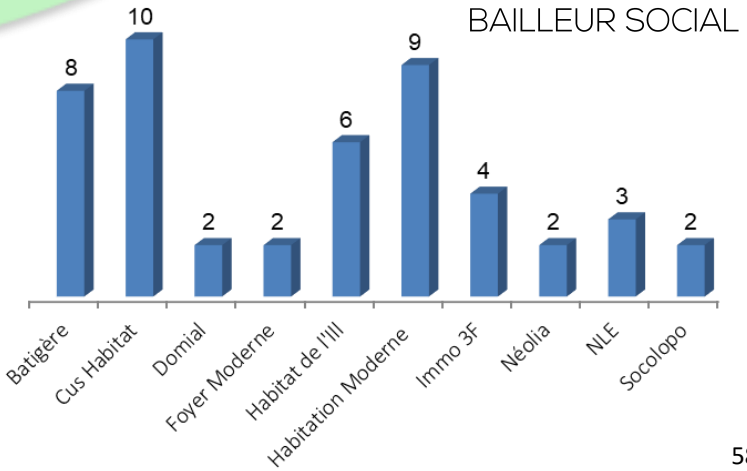

Dispositif Baux Glissants Jeunes

Introduction

Au cours de l'année 2017, 13 jeunes majeurs ont été accueillis, hébergés et accompagnés dans ce dispositif. Avec 7 nouveaux arrivants et 10 jeunes sortis tout au long de l'année, le service n'atteint pas son objectif d'accueil simultané de 15 jeunes tout au long de l'année. Déjà observé en 2015 et 2016, le très faible taux d'accueil s'explique d'après le CD par des raisons structurelles, en l'occurrence, la diminution du nombre de jeunes bénéficiant d'un APJM. La baisse significative du taux d'occupation a induit un changement au niveau de la gestion des ressources humaines où l'un des 2 travailleurs sociaux est intervenu auprès des jeunes mineurs non accompagnés accueillis provisoirement au Centre Rosa Parks (CRP). L'autre a élargi ses missions d'accompagnement aux jeunes majeurs accueillis par le CRP ainsi qu'au **développement partenarial avec les bailleurs sociaux**.

Enfin, le CD nous a informés dès 2016 que notre convention triennale ne serait pas renouvelée mais, convaincu de la **pertinence du bail glissant**, il souhaite que cette approche soit développée au CRP. Aussi, l'année 2017 aura vu le rapprochement entre ces 2 structures avec la mise en commun des pratiques professionnelles d'accompagnement des travailleurs sociaux avec l'objectif pour 2018 de réactualiser les outils inhérents à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

l'année 2017 aura vu le rapprochement entre le Dispositif Baux Glissants et le Centre Rosa Parks

Les Entrées

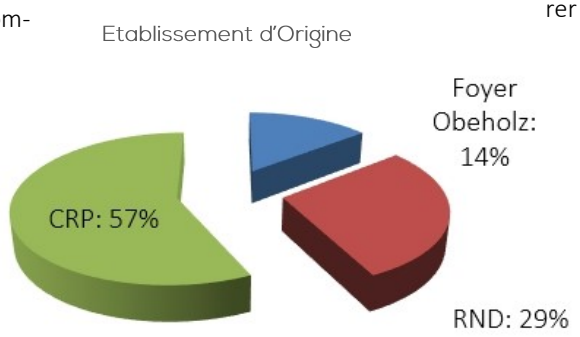

Le DBGJ aura donc accueilli 7 nouveaux jeunes majeurs en 2017.

Tous ont bénéficié d'une mesure de placement en établissement éducatif d'au moins un an cours de leur minorité.

La grande majorité des jeunes accueillis au DBGJ étaient pris en charge dans des établissements de l'AFND en l'occurrence le CRP et la Résidence Notre Dame où ils bénéficiaient depuis peu d'un APJM. Cette réorientation, en accord avec le CD, se fait dans **une logique de parcours**. Dès que les jeunes répondent aux critères du bail glissant, ils se voient proposer un accompagnement renforcé lié à l'accès à un logement autonome par le biais du DBGJ. Les principaux critères pour bénéficier d'un bail glissant sont :

Bénéficier d'un APJM de 6 mois ce qui correspond à la durée de sous-location demandée par les bailleurs sociaux.

Avoir des capacités d'indépendance et d'autonomie pour la vie en logement autonome.

Avoir des ressources suffisantes pour honorer le paiement des charges incompressibles.

Ouvrir droit à l'allocation logement afin de faire baisser le loyer résiduel.

Notons que le bénéfice de l'allocation logement permet de faire baisser le montant du loyer, ce qui est indispensable pour des jeunes aux ressources modestes (environ 750€/mois en 2017). Ainsi, le taux d'effort consacré au paiement du loyer résiduel est moindre (environ 15 %). Aussi, les jeunes ayant de faibles revenus (apprentis âgés de 18 ans par exemple) et attendant la délivrance d'un 1ier titre de séjour ne peuvent-ils malheureusement pas intégrer ce dispositif.

90%

Des jeunes accompagnés sont devenus locataires en 2017

Nécessitant des ressources pour faire face à

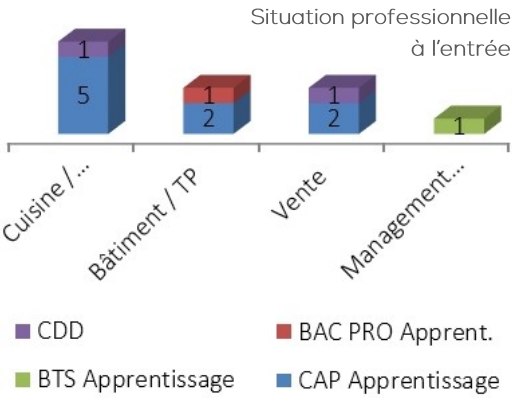

toutes les charges incombant à leur statut de sous-locataire (loyer, factures énergétiques, assurance,...) tous les jeunes sont en activité professionnelle. Si, cette dernière reste précaire (**85 % des jeunes accompagnés sont apprentis** et les autres embauchés en CDD à temps partiel), **90 % des jeunes sortis en 2017 ont vu le bail glisser** à leur nom et sont devenus locataires à part entière.

Dispositif Baux Glissants Jeunes

Le Dispositif Baux Glissants Jeunes: Un bilan en double teinte

Le taux d'occupation de près de 40 % sur les 3 années d'existence du DBGJ et le non renouvèlement de la convention qui nous liait au CD, ne doivent pas cacher son action positive sur le parcours d'insertion et d'intégration des jeunes accompagnés.

En effet, grâce à une enquête menée auprès des jeunes (30) et des bailleurs sociaux (10) à la fin du mois de décembre 2017, nous pouvons mettre en exergue l'efficacité de ce dispositif :

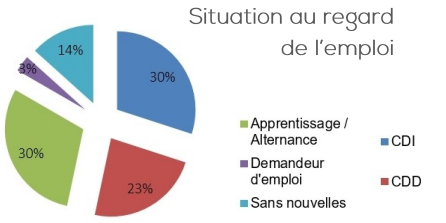

Au 31/12/2017, même si près de la moitié des jeunes ont encore un contrat de travail précaire (CDD et apprentissage), **83 % ont une activité professionnelle rémunérée**. Ce qui est d'autant plus important que l'insertion professionnelle est la clef de voute du maintien dans un logement.

77 % des jeunes sortis du DBGJ ces 3 dernières années ne rencontrent pas de difficultés liées au logement et se disent satisfaits. 7 % ont déménagé et 2 souhaitent le faire. Seuls 10 % des jeunes rencontrent des difficultés de paiement du loyer. Si la signature du bail vient marquer la fin de prise en charge, elle ne signifie pas pour autant la fin de l'accompagnement. En effet, pendant les 2-3 mois suivant le glissement du bail, les travailleurs sociaux continuent leur accompagnement afin que les jeunes soient assurés que toutes les démarches administratives ont été faites (versement APL, glissement de bail, transfert des comptes locatifs, …). L'équipe éducative reste également disponible par la suite pour certains jeunes nécessitant encore ponctuellement d'être conseillés, informés et orientés.

L'accompagnement social lié au logement

A l'instar du CRP, le DBGJ propose un accompagnement social global aux jeunes accueillis dans leurs démarches d'insertion professionnelle, locative, administrative, d'ouverture de droits, d'accès à la santé, la citoyenneté, la culture et les loisirs.

Nous observons que **les principales démarches effectuées par l'équipe éducative avec les jeunes ont trait au logement** -77 %- (emménagement, aménagement, ouverture de droits, changement d'adresse, occupation « raisonnable » du logement, médiation, paiement du loyer, gestion du budget, ..). Si, les accompagnements professionnel -13%- (remobilisation, médiation avec l'employeur, recherche d'emploi,…), à la santé -6%- et aux questions liées au projet de vie -4%- (relationnelle, familiale,…) représentent un quart des démarches effectuées, ils n'en sont pas pour autant moins importants car ils contribuent au bien-être du jeune et sont indispensables à la réussite de son projet locatif.

Les bailleurs sociaux

Nous observons que les sorties locatives positives des jeunes ainsi que l'accompagnement social développé, ont permis de favoriser la mise en place de partenariats de qualités avec certains bailleurs. Les bonnes relations avec ces derniers ont contribué à apporter une plus value plus large que l'action du DBGJ :

Mobilisation de logements adaptés aux situations et aux souhaits des jeunes accueillis

Renouvellement progressif du parc de logements (privés et vieillissants) du CRP (4 en 2017)

Favorisation d'accès directs pour des jeunes accompagnés soit dans le DBGJ, au CRP ou dans les Résidences Jeunes Travailleurs (12).

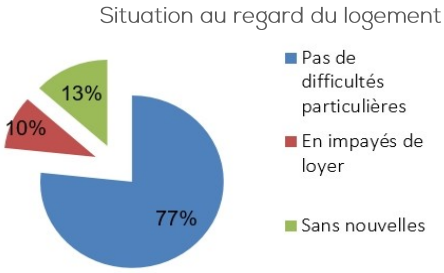

Ainsi, ce sont **près de 50 logements qui ont pu être captés via le DBGJ** ces 3 dernières années afin de favoriser l'insertion locative des jeunes accueillis par les services du Pôle Jeunesse de l'AFND. Pour le CRP, la possibilité de disposer d'appartements qui peuvent être mobilisés autant en logement d'insertion qu'en bail glissant, permet d'être plus réactif et souple en s'adaptant au plus près des besoins et de l'évolution de la situation des jeunes.

Conclusion

De ce dispositif, **le bilan nous apparait plus que positif** grâce au sérieux dont ont fait preuve les jeunes ainsi qu'au professionnalisme et à la grande mobilisation des travailleurs sociaux dans leurs actions menées auprès de ces derniers.

Le partenariat solide avec les bailleurs sociaux a continué de se développer en se traduisant par une confiance et une reconnaissance de notre **expertise en matière d'intermédiation locative et d'accompagnement social des jeunes**, ce qui favorise notre propension à capter des logements adaptés leurs besoins.

Autant de points qui témoignent de la **pertinence et de l'efficacité de ce dispositif** et qui nous encourage à le faire perdurer au travers du Centre Rosa Parks dès le début de l'année 2018.

Le Pôle Asile - Réfugiés

Siège et direction

3 rue des Echasses – BP 90070 - 67061 STRASBOURG CEDEX

Tél : 03 88 32 47 36 - **Email** : siege@foyernotredame.org

Cathie **GESTHAZ**, Directrice du Pôle asile - réfugiés

Vincent **SCHOULER**, Directeur Adjoint du Pôle asile - réfugiés

PADA 67

7 rue Saint Michel - 67000 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 14 12 44 - **Email** : pada@foyernotredame.org

URGENCE - HUDA

Au Centre Lyautey 1 rue des Canonniers - 67100 STRASBOURG jusqu'au 30/10/2017

2 rue de Gribeauval 67100 STRASBOURG à compter du 31 octobre 2017

Téléphone : 03 88 84 58 16

Email : lyautey@foyernotredame.org

CADA LES CEDRES

CADA LES CEDRES - 5 & 9 rue Jacob Mayer - 67200 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 27 54 80

Email :

cada.lescedres@foyernotredame.org

aideauxdossiers@foyernotredame.org

CIR

55 rue Gioberti - 67200 STRASBOURG

Téléphone : 03 88 27 22 77 - **Email** : cir@foyernotredame.org

ACTION POUR PERSONNES REGULARISEES

2 impasse de mai - 67000 STRASBOURG jusqu'au 3/10/2017

2 rue de Gribeauval 67100 STRASBOURG à compter du 31 octobre 2017

Téléphone : 03 88 27 90 02 - **Email** : action.regularise@foyernotredame.org

Personnes déplacées et les réfugiés dans le monde

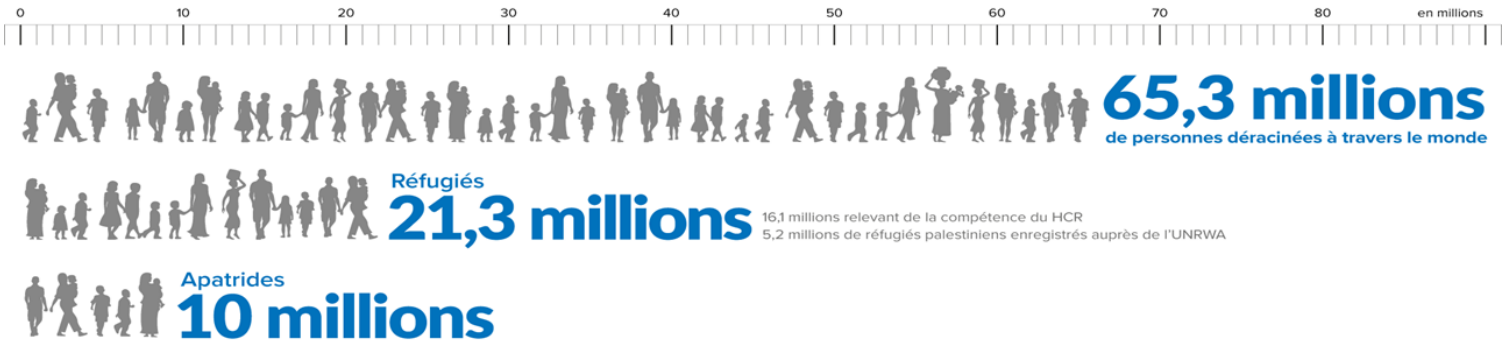

Où sont hébergées les personnes déracinées à travers le monde

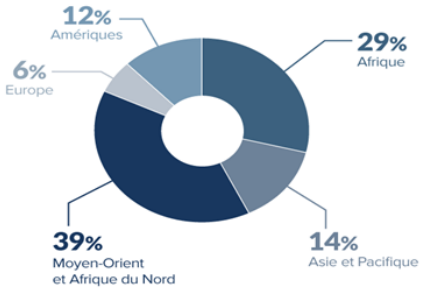

53% des réfugiés à travers le monde sont originaires de trois pays

Principaux pays hôtes

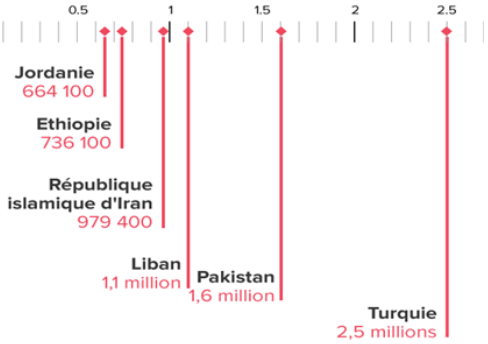

33 972 personnes
fuient chaque jour leurs foyers à cause du conflit et de la persécution

10 700 employés
Le HCR emploie 10 700 personnes
(au 31 octobre 2016)

128 pays
Nous sommes présents dans 128 pays
(au 31 octobre 2016)

Le HCR est financé presque entièrement par des contributions volontaires, dont 86% de la part des gouvernements et de l'Union européenne.

Source: HCR / 20 juin 2016

La Plateforme d'Accueil

Des Demandeurs d'Asile

L'Equipe de la Plateforme d'Accueil PADA 67

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Angélique **WOLF**, Chef de Service

Souleye **AW**
Juliane **BAULIEU**
Audrey **CARABIN**
Elisabeth **CARABIN** jusqu'au 30/06
Razita **CELIMOVA** jusqu'au 30/09
Hanadi **CHAWA**
Alan **DALARD**
Sandra **DEHON** jusqu'au 31/12
Sinaida **KCARADJIA**
Mathieu **LAGARDE**
Gladysse **LOMBI**
Tenile **MASCOLO**
Guillaume **PRUNIER-DUPARGE**
Katalina **ROOS**
Kann **YILDIZ**

Stagiaire

Geoffrey **BRICKA**
Assia **KADDOURI**
Merita **BIBA**
Rani **HINDO**
Liana **MANOUKYAN**

Bénévoles

Lela **AVALIANI**
Corine **BORG**
Nilabe **CEKANDARI**
Arthur **GOUDELIN**
Vladimir **LESCYNSKI**
Farah **MAHSAS**
Véronique **SAVARY**

Pôle Asile/Réfugiés

La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Le respect du délai du premier accueil a été une préoccupation constante en 2017. En effet, l'une des missions de la PADA est de recevoir les nouveaux arrivants dès leur première présentation. En conclusion du rapport d'activité 2016, nous évoquions nos craintes. En raison d'un flux très important, nous avons eu quelques difficultés à tenir cet objectif notamment les mois d'avril et mai. La forte mobilisation de l'équipe et une réorganisation du fonctionnement du service, nous ont permis de réduire le délai au maximum. Ainsi, en fin d'année quasiment toutes les personnes peuvent être reçues le jour même.

L'hébergement a lui aussi été au cœur de nos préoccupations car la situation est devenue critique pour les familles qui ont attendu, parfois plusieurs semaines, pour avoir une place en hôtel. Nous avons fait également le constat d'une importante dégradation de la situation sanitaire des personnes seules qui alternent entre périodes d'hébergement d'urgence, hospitalisation et retour à la rue. Les personnes sont dans une incompréhension totale, une précarisation majeure et les salariés sont sans réponse face à cet état des choses. De nombreux signalements ont été faits pour alerter ; cela signifie que les intervenants sociaux ont eu à faire des choix pour un public dont la situation le rend vulnérable de fait. Nous avons aussi renforcé le partenariat avec les différents accueils de jour durant cette année.

Au cours de l'été, nous avons connu une difficulté sur le poste de domiciliation postale avec la mise en place d'un nouveau logiciel qu'il a fallu paramétrer mais qui en fin d'année nous permet d'offrir, non seulement une sécurisation et une traçabilité dans l'enregistrement et la remise des courriers mais qui offre aussi la possibilité aux domiciliés de vérifier s'ils ont du courrier par un accès numérique à distance.

CHIFFRES CLES

4000

Personnes

Ont transité par le service au cours de l'année 2017 dont environ 40% d'enfants et 30% de personnes seules. Au 31 décembre, plus de 3500 personnes restaient suivies par les intervenants sociaux.

	Isolés	Familles			Total
		Nombre	Adultes	Enfants	
Nouveaux arrivants	1224	641	1281	1122	**3633**
Présents au 31/12/2017	1131	565	1146	1284	**3561**
Personnes suivies en 2017	1262	589	1232	1693	**4187**

+16,48%

La demande d'asile sur notre territoire connait une constante augmentation depuis 2014. Le flux des arrivées a augmenté de 16.48% entre 2016 et 2017.

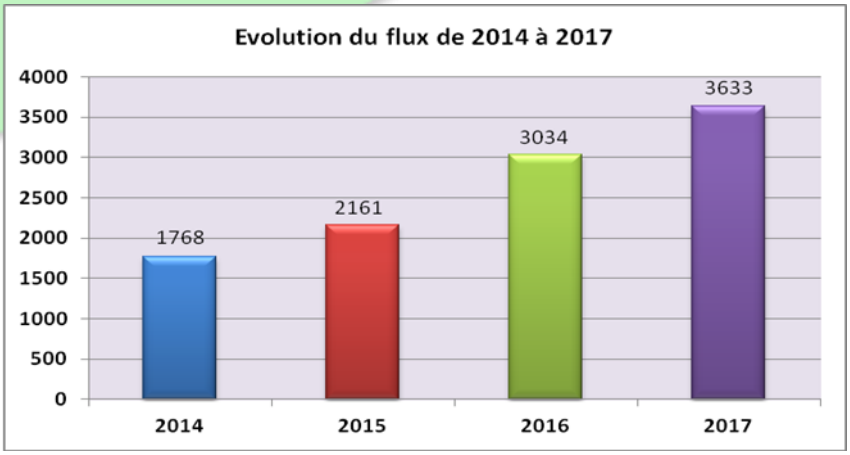

La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Les pays d'origine des nouveaux arrivants.

Le nombre de nationalités différentes représentées en 2017 est de 73 contre 69 en 2016 et 57 en 2015. Même si certaines d'entre elles sont faiblement représentées, nous sommes les témoins d'un phénomène de migration qui touche toujours plus de pays.

Les deux nationalités les plus représentées sont comme en 2016 la Russie et l'Albanie qui affichent respectivement une augmentation de 20% et de 37%. La Géorgie est également marquée par une augmentation de plus de 50%. L'Arménie reste dans des proportions à peu prêt équivalentes. Nous constatons une baisse du flux des personnes en provenance du Kosovo et une baisse des arrivées d'irakiens (193 en 2016 contre 164 en 2017), et un chiffre stable d'arrivées de syriens (99 en 2016 contre 93 en 2017). Les personnes en provenance de Macédoine sont elles en augmentation avec 140 arrivées en 2017 contre 44 en 2016.

Les profils familiaux des nouveaux arrivants.

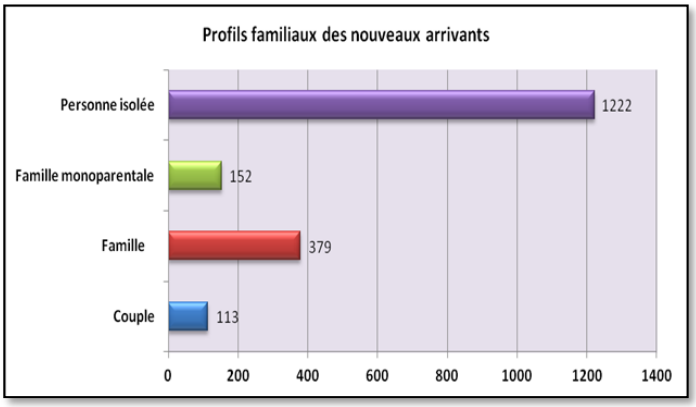

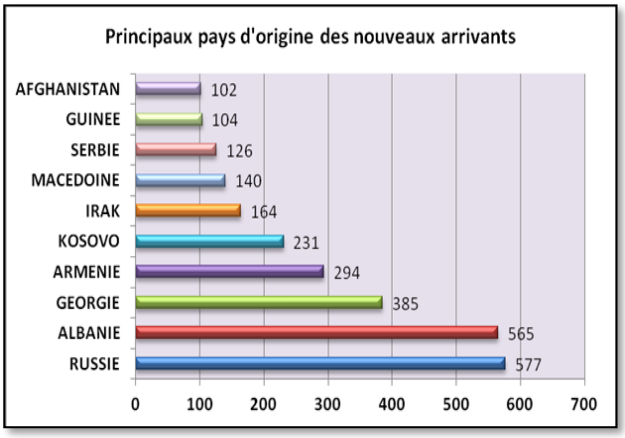

L'augmentation du flux en 2017 s'est répartie sur tous les profils familiaux. Les personnes isolées sont en augmentation de 17% par rapport à 2016. Les familles avec enfants sont en hausse (379 ménages contre 354 en 2016) de 6%.

La domiciliation postale

Au cours de l'année 2017 ce sont 2445 domiciliations postales qui ont été ouvertes et 2421 qui ont été fermées. 2277 domiciliations étaient actives en fin d'année.

Courant avril nous nous sommes équipés d'un nouveau système de gestion de la domiciliation postale. Chaque usager possède dorénavant un numéro de boîte aux lettres pour une identification du courrier plus optimale.

Ce système offre une plus grande précision et traçabilité des courriers entrants et sortants. Il permet trois modes de consultation du courrier par les usagers : le passage en PADA, la consultation sur internet, la consultation via une borne accessible 24h sur 24 devant la PADA. L'ensemble des consultations courriers sont répertoriées dans une fiche propre à chaque usager, ce qui permet une traçabilité optimale des passages.

La transition entre l'ancien et le nouveau système n'a pas été simple et il a fallu plusieurs semaines pour que la base de données soit bien en place. Cette transition a eu pour conséquence des incidents sur la distribution du courrier. Cette problématique est aujourd'hui entièrement résolue et l'outil est efficient.

Nous avons étendu nos plages d'ouverture ce qui offre une meilleure accessibilité et permet par ailleurs une répartition plus homogène du public sur l'ensemble de la semaine et la présence d'un agent de sécurité reste nécessaire afin de réguler le flux tant à l'intérieur des locaux que sur la voie publique pour la sécurité de tous.

Les orientations vers un hébergement dans une structure asile

L'OFII territoriale a pour mission d'orienter les personnes vers des structures dédiées aux demandeurs d'asile sur le Grand Est. L'information des personnes, les modalités de transport et d'accueil sont organisées directement entre l'OFII territoriale et la structure d'accueil.

Les orientations vers les autres régions de France sont prononcées par l'OFII Paris et il est de la mission de la PADA d'organiser, dans les meilleurs délais, l'acheminement des personnes vers les structures d'accueil. Nous notons peu d'orientations émises par l'OFII Paris vers d'autres départements pour l'ensemble de l'année 2017.

Une relation de confiance s'est établie entre l'équipe de la PADA et l'équipe de l'OFII territoriale, ce qui favorise la prise en compte des situations de vulnérabilité notamment au regard de l'hébergement.

La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

l'acheminement des personnes vers les structures d'accueil. Nous notons peu d'orientations émises par l'OFII Paris vers d'autres départements pour l'ensemble de l'année 2017.

Une relation de confiance s'est établie entre l'équipe de la PADA et l'équipe de l'OFII territoriale, ce qui favorise la prise en compte des situations de vulnérabilité notamment au regard de l'hébergement.

Les aides de première urgence

Ce sont 3633 nouveaux arrivants non bénéficiaires de l'ADA (dont 1224 isolés, 641 familles) qui ont bénéficié d'aides de première urgence. Les aides sont mises en place dès le premier accueil et sont maintenues jusqu'à l'obtention de l'allocation pour demandeur d'asile (ADA), allocation majorée pour les personnes non hébergées. Début décembre, les familles hébergées en hôtel se sont vu retirer cette majoration. Cette diminution brutale a fortement impacté les familles qui ont manifesté beaucoup d'incompréhension. D'une part, parce que cette décision n'a pas été accompagnée d'une information préalable et d'autre part, parce que l'hébergement hôtelier n'égale en rien les conditions d'hébergement d'un CADA. L'hôtel n'offre pas la possibilité de cuisiner, de laver son linge et cela génère forcément une augmentation des dépenses pour ces deux postes. Le mois de décembre à été particulièrement éprouvant sur ce sujet. Les familles et les isolés concernés ont fortement sollicité l'équipe salariée sur la question des besoins alimentaires.

Par ailleurs, au cours du dernier trimestre nous n'avons plus eu la possibilité d'orienter les personnes vers le restaurant social des 7 pains. Les orientations vers les colis alimentaires ont permis de proposer une aide alimentaire substitutive aux repas, sans toutefois pouvoir répondre de manière satisfaisante aux besoins. Un colis nécessite d'avoir la possibilité de cuisiner, ce qui n'est majoritairement pas le cas des personnes isolées et des familles. De plus les colis alimentaires ne couvrent que 6 repas par semaine, cette aide ne répond donc pas à l'ensemble des besoins alimentaires.

En revanche en fin d'année, il nous a été possible d'orienter les personnes isolées pour obtenir des colis alimentaires ce qui n'était pas le cas avant. La demande reste cependant assez faible, la préférence s'orientant plus vers des solutions de repas chaud étant donné l'absence d'hébergement et l'impossibilité de cuisiner.

L'aide à la constitution des dossiers OFPRA

La constitution du dossier OFPRA et particulièrement l'aide au récit qui motive la demande d'asile est un moment clé de la demande d'asile. Ce temps d'instruction du dossier est également le moment privilégié où la personne pourra s'exprimer sur son parcours et les difficultés passées qui ont motivé sa venue en France.

Le nombre de dossiers OFPRA réalisé à considérablement augmenté. Nous avons instruits **1467 dossiers** en 2017 contre 901 en 2016. Ce chiffre n'est pas seulement lié à l'augmentation du flux, il est la conséquence des nombreux placements en procédure Dublin au cours de l'année 2016 et des changements de procédure intervenus en 2017. Une mutualisation des moyens en interne nous a apporté un soutien non négligeable pour répondre à cette augmentation.

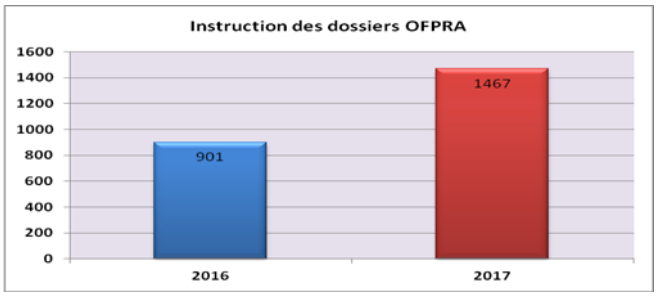

L'accompagnement dans les démarches sociales

La PADA assure l'accompagnement dans les démarches administratives et sociales de l'ensemble des personnes non hébergées dans un dispositif asile et, notamment, à l'accès au soin qui constitue encore plus que les années précédentes une priorité pour les nouveaux arrivants dans une situation sanitaire problématique.

En effet, nous sommes de plus en plus régulièrement confrontés à des nouveaux arrivants atteints de pathologies lourdes, en situation de grande vulnérabilité, ce qui nécessite un accès aux soins rapide. Le partenariat avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie permet une ouverture des droits dans les meilleurs délais pour les situations urgentes. Mais, dans l'attente de l'ouverture des droits, les services de la Boussole de l'Hôpital Civil peuvent recevoir les personnes. Ce service, confronté lui aussi à une demande croissante, devient plus difficile d'accès et un délai d'attente est parfois nécessaire pour obtenir un rendez-vous.

Nous avons réalisés 1809 dossiers de demande de CMUC contre 1281 en 2016.

La Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

<u>La scolarisation des enfants</u>

Le système scolaire français et les procédures d'admission dans les établissements sont expliqués aux familles au cours d'un entretien individuel pour traiter les spécificités de chaque situation.

L'accès à l'école reste difficile pour les enfants des familles hébergées en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg et pour les jeunes dépendant de l'enseignement secondaire qui doivent parfois attendre plusieurs mois avant de pouvoir être scolarisés. Les changements d'hôtel qui peuvent intervenir durant l'année scolaire pour diverses raisons sont toujours sources de difficultés dans la scolarisation des enfants.

Les établissements scolaires sont régulièrement demandeurs d'informations car les familles n'informent que rarement les établissements de leur orientation vers une structure asile ou de leur départ pour d'autres motifs.

<u>Conclusion et perspectives</u>

En conclusion, l'année a encore une fois été intense et mouvementée. La charge de travail des salariés ne connait jamais de diminution et le contexte provoque parfois une certaine lassitude causée par l'impuissance que certains peuvent ressentir devant des situations aussi fragiles, devant des enfants qui dorment à la rue sales, fatigués et qui manquent de tout, devant des parents désemparés. Trois salariés ont choisi de quitter le service au cours de l'année dont deux pour une mutation en interne. D'autres sont venus rejoindre l'équipe qui travaille toujours dans un souci de bienveillance et de respect. Plusieurs stagiaires et bénévoles sont venus renforcer l'équipe et enrichir la réflexion.

L'objectif prioritaire de cette équipe pour 2018 restera de proposer un accueil digne aux demandeurs d'asile dans ce contexte qui est de plus en plus complexe. L'accueil des migrants sur la PADA étant fortement corrélé au nombre d'arrivées et aux moyens humains que nous pouvons y dédier, nous somme dans l'attente d'une réponse de notre financeur pour 2018 qui nous permettra peut être d'avoir des moyens en personnel supplémentaires. Un autre paramètre sera déterminant pour les conditions d'accueil, ce sont les délais d'accès à un hébergement dont nous ne sommes pas maîtres, mais qui ont une forte incidence sur le nombre de personnes accompagnées.

Plusieurs grands chantiers s'annoncent pour 2018, une nouvelle réforme de l'asile qui aura sans doute des conséquences sur l'accueil du public ; la réponse à un marché public pour 2019 ; la recherche de nouveaux locaux adaptés à notre activité et à l'accueil des personnes dans de bonnes conditions, notre bail locatif se terminant en fin d'année 2019.

Le Service d'URGENCE

L'Equipe du Service d'Urgence

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Dominique **VONIE,** Chef de service

Lucas **AUBERT** jusqu'au 31/07
Emma **DROUARD** jusqu'au 31/08
Victor **ELGER** jusqu'au 31/09
Sandrine **FABRE**
Mohamed **JEBBOUJ**
Samira **LAAZAR**
Estelle **LEVEQUE**
Samuel **MINAZZI** jusqu'au 31/08
Solmaz **PETITJEAN** jusqu'au 30/09
Manon **VIVENOT** jusqu'au 31/08
Noémie **ZAMMEL**
Aleksejs **ZURAVLOVS**

Bénévoles Association AGIRabcd

M. **BRENDEL**
Marie-Hélène **CABARET**
Gérard **CASSIAT**

Veilleurs

Edin **CEKIC**

et

ACTOR Sécurité jusqu'au 30 octobre 2017

Pôle Asile/Réfugiés

Le Service d'Urgence

L'année 2017 a connu plusieurs temps forts dans le Service Urgence ; elle été placée sous le signe des « choix forts », tant dans les orientations stratégiques de l'Association que dans l'application de procédures plus strictes de la Préfecture pour faciliter la fluidité des dispositifs d'hébergement.

Si comme annoncé en fin d'année dernière, les 90 places CADA que nous avions ouvertes en 2016 ont été transférées sur le nouveau site du CADA « les Cèdres » au mois de juin 2017, le changement le plus marquant au Service Urgence, fait suite à la décision du Conseil d'Administration de quitter les locaux « historiques » dans l'enceinte de l'ancien Hôpital militaire « LYAUTEY »

Le « Pavillon BAUR » ce vénérable bâtiment qui a rendu bien des services souffrait d'une vétusté devenue incompatible avec l'exigence d'un accueil de qualité au 21ème siècle.

Les avaries à répétition de l'unique chaudière encore en fonction rendaient quasi impossible de chauffer le bâtiment et les canalisations éprouvées par le temps occasionnaient des dégâts des eaux à répétition.

Au-delà des problèmes techniques, la configuration des locaux n'autorisait pas de cuisiner sur place et les chambres dans lesquelles étaient hébergées les familles n'offraient pas l'intimité et le confort sanitaire requis pour un accueil de plusieurs mois, voire plusieurs années pour les demandeurs d'asiles.

Les résidents ont été relogés en appartements situés pour l'essentiel dans le quartier du Neuhof et les salariés ont pris possession de leurs nouveaux bureaux au 2, rue de Gribeauval à STRASBOURG.

Il faut noter la mobilisation de toutes les énergies depuis le siège jusqu'aux agents d'entretien en passant par les salariés du Service Urgence pour mener à bien le déménagement et l'installation dans les nouveaux locaux et l'installation des usagers dans leurs nouveaux logements.

CHIFFRES CLES

		Journées réalisées			Taux d'occupation
	Capacité	Adultes	Enfants	Total	
2017	106	21 318	13 803	35 121	90,8 %

Entrées /sorties

	Entrées			Sorties		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
2016	735	11	746	775	38	**813**
2017	68	39	107	66	48	**114**

Durée moyenne de séjour

	Statutaires		Déboutés		Régularisés	
	jours	mois	jour	moi	jours	mois
2016	719	23,6	599,5	19,7	840,8	27,6
2017	1 059	35	659	22	1 171	38

Situation administrative		Personnes
Demandeurs d'asile	Attente décision OFPRA	25
	Attente décision CNDA	8
Réfugiés et personnes sous protection Subsidiaire	à l'OFPRA	7
	à la CNDA	5
Personnes régularisées		9
Personnes déboutées	Après décision CNDA	12
	Abandon de procédures	-
En procédure Dublin		28

Le Service d'Urgence

Les conséquences de ce déménagement sont multiples :

Une nette amélioration de la qualité de l'hébergement

Les familles disposent désormais d'un véritable logement qui facilite la vie au quotidien, dans des conditions immersives dans un quartier certes réputé difficile, mais qui bénéficie d'un important tissu associatif et solidaire.

Seuls les logements pour les personnes isolées, les familles monoparentales, ou les couples sans enfants, sont partagés ; les autres familles disposent de leur logement avec des chambres dédiées aux parents et aux enfants.

Nous sommes donc bien loin des conditions d'accueil précédents où une famille, adultes et enfants, était regroupée dans une seule et même chambre.

Des conditions d'accueil optimales pour le suivi social et administratif des familles

L'équipe du Service Urgence a pris ses quartiers dans de nouveaux bureaux dans un immeuble récent.

Ces locaux facilement accessibles par le tramway, y compris pour les personnes à mobilité réduite, sont modernes et fonctionnels et permettent de recevoir les usagers dans d'excellentes conditions. La situation géographique des bureaux permet également d'intervenir rapidement dans les logements puisque l'essentiel du parc est désormais situé au Neuhof.

En se dotant d'un outil moderne, le Service Urgence propose également des conditions de travail optimales aux salariés et une plus value en termes de qualité d'accueil du public.

Quelques inconvénients tout de même :

L'arrêt de l'accueil des personnes isolées orientées par le 115

Une des missions du Service d'Urgence était d'accueillir 8 hommes et 6 femmes, demandeurs d'asile, orientées par le 115. Ce service permettait à des personnes isolées en attente d'un hébergement plus pérenne de bénéficier d'un accueil et d'un hébergement à la semaine.

Si les locaux souffraient de la même vétusté que le reste du bâtiment, il faut bien admettre que le service rendu, notamment en période de grand froid, était une véritable plus value dans nos actions.

Cet accueil était rendu possible par la présence d'agents de sécurité présents sur le collectif, la nuit et le week-end, mais en quittant le pavillon « BAUR » et en procédant au relogement dans des logements diffus, cette prestation n'est nécessaire.

Une perte de convivialité

Salariés et résidents s'accordent à dire que le collectif de « Lyautey » était un lieu propice à la convivialité et aux échanges. De même les enfants, nombreux, aimaient se retrouver pour jouer dans la cour ou participer à des activités proposées par les travailleurs sociaux.

Si jusque là les associations se rendaient volontiers sur le site de « Lyautey » pour notamment proposer des animations en direction des enfants ou même apporter des repas aux personnes sans ressources, il faut reconnaitre que c'est bien compliqué à mettre en œuvre dès lors que les gens sont dispersés.

Aujourd'hui les familles ont un plus grand sentiment d'isolement dans leurs logements respectifs et il faut d'ores et déjà réfléchir aux actions à mener pour mettre d'avantage l'accent sur l'intégration dans le quartier et proposer des animations collectives aux usagers.

Autre temps fort observé au cours de l'année 2017 :

Les répercussions de la réforme du droit d'asile et le recours possible à l'article L 744-5

La réforme du droit d'asile dont les décrets d'application ont été signés fin 2015 avaient commencé à produire des effets identifiables en 2016.

En 2017 nous avons observé que la durée de l'instruction de la demande d'asile s'est sensiblement raccourcie notamment dans le cadre des procédures accélérées.

Mais plus encore, nous avons pu mesurer les effets du recours possible à l'article L 744-5 dès lors que les gens se voient notifier un rejet définitif de leur demande de protection. Cet article L. 744-5 prévoit la possibilité, après une décision de rejet définitive et la fin du délai de maintien dans les lieux, que l'autorité administrative compétente, après mise en demeure restée infructueuse, demande en justice qu'il soit enjoint à cet occupant sans titre, d'évacuer ce lieu. Cette demande peut également être formulée, avant l'expiration du droit à hébergement, à l'encontre des personnes ayant eu un comportement violent ou ayant commis des manquements graves au règlement du lieu d'hébergement. La juridiction alors compétente est le Président du Tribunal administratif saisi d'un référé mesure utile.

Le Service d'Urgence

Si jusque là nous avions toujours signifié par écrit la fin de la prise en charge aux déboutés, nous n'avions que peu de moyens pour contraindre les gens à sortir. Avec la mise en demeure de sortir adressée par la Préfecture, assortie du recours possible à l'Article L-745, force est de constater que les déboutés du droit d'asile s'exécutent plus facilement. Cette procédure n'est allée qu'une seule fois à son terme, et encore la famille concernée a finalement décidé de rendre le logement la veille de la date de l'expulsion

Cette tendance se traduit dans les chiffres ; nous avons procédé à l'accueil de 107 personnes et enregistré la sortie de 114 personnes en 2017.

Le « turn-over » est donc largement plus important, alors que les années précédentes la présence de nombreux déboutés limitait la possibilité de procéder à de nouveaux accueils (hors 115).

Une particularité du Service Urgence est de procéder à l'accueil des demandeurs d'asile qui relèvent du règlement européen dit « règlement Dublin » qui ne sont pas éligibles à un hébergement en CADA. Au niveau national, en 2017, les procédures Dublin sont en hausse de 62% par rapport à 2016. Il n'est donc pas surprenant de constater que plus du quart de l'effectif des personnes accueillies au 31 décembre 2017 soit constitué de « Dublinés »

Le règlement Dublin

Le règlement européen Dublin III du 26 juin 2013 établit que, sauf critères familiaux, le pays responsable de la demande d'asile d'un migrant est le premier pays qui l'a contrôlé. Ses empreintes sont enregistrées dans le fichier « Eurodac ».

La procédure. Un migrant qui veut faire une demande d'asile en France doit d'abord s'enregistrer à la préfecture, qui consulte « Eurodac » pour déterminer si un autrb pays est responsable. Si c'est le cas, le migrant est placé en « procédure Dublin », le temps de demander à l'État responsable de le reprendre. Durant cette période, il dispose de certains droits (dont l'allocation pour demandeur d'asile) mais peut être assigné à résidence ou placé en rétention. S'il ne se rend pas à plusieurs convocations, il est déclaré « en fuite » et perd ses droits.

Le transfert peut être décidé si l'État responsable donne son accord. Si cette expulsion n'est pas réalisée dans les six mois après la réponse (dix-huit mois en cas de fuite), le migrant peut faire sa demande d'asile en France.

Ce statut particulier nécessite un accompagnement qui prenne en compte le caractère incertain de la situation puisque certaines personnes vont bénéficier de la possibilité au final de faire leur demande d'asile en France après de longs mois d'attente, et d'autres vont être réassignées vers le pays responsable de l'instruction de la demande d'asile, à l'instar de cette famille afghane reconduite en Norvège au petit matin.

L'accompagnement des familles :

Bien que le service Urgence ait une vocation transitoire, l'équipe socio-éducative mène un travail d'accompagnement global des familles :

Pour les demandeurs d'asile :

L'ouverture des droits concernant l'aide financière par l'attribution de l'ATA et l'accès à la Couverture Maladie Universelle

La scolarisation des enfants, leur inscription dans certaines classes spécialisées pour les enfants primo-arrivants ou présentant certaines difficultés.

Le suivi de la procédure de demande d'asile

L'accompagnement dans le logement pour les familles installées en appartement partagé ou non et dans le collectif

La déclaration des revenus

Pour les personnes statutaires :

Les familles statutaires sont en attente d'une solution de sortie du dispositif, soit par l'accès direct à un logement, soit par une prise en charge par le Centre d'Insertion des Réfugiés (CPH) pour les plus vulnérables.

L'équipe de travailleurs sociaux axe l'accompagnement sur la question de la sortie des familles statutaires, l'accès aux droits, le développement des ressources comme préalables au projet locatif et plus loin, l'insertion professionnelle pour les personnes dont le niveau de français est compatible avec l'élaboration d'un projet professionnel, le défaut de maîtrise de la langue française étant le principal frein à l'employabilité.

Pour les personnes en capacité d'accéder au marché de l'emploi, nous aidons à l'élaboration du CV et des lettres de motivation, ainsi que les contacts avec la Mission Locale pour les moins de 25 ans, les entreprises d'insertion et différents employeurs.

Pour les personnes régularisées :

Les personnes régularisées ne disposent d'aucune ressource si ce n'est pour certains, l'Allocation Adulte Handicapé, octroyée aux adultes titulaires d'une reconnaissance de handicap et présentant un certain taux d'incapacité. Pour les autres, seul l'accès à l'emploi leur permettra d'accéder à des ressources et donc d'envisager par la suite, l'accès à une autonomie locative. Là encore, le principal frein à l'employabilité reste la non-maîtrise de la langue française.

Le Service d'Urgence

Pour les personnes déboutées :

Nous signifions la fin de prise en charge dans le mois qui suit la notification de rejet de la demande d'asile par la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile). Certaines familles comprennent difficilement que leur prise en charge s'arrête et qu'elles vont se retrouver sans hébergement, surtout pour celles qui n'ont pas de famille en France, ni lien particulier avec des membres de leur communauté, qui pourraient les héberger momentanément.

D'autres sortent assez spontanément du dispositif. Pour celles qui se maintiennent dans l'hébergement, nous assurons un accompagnement ponctué de visites à domicile et d'entretiens, puisque les enfants continuent à être scolarisés et les familles domiciliées tant qu'elles sont hébergées. Nous assurons également les orientations vers le secteur, qui s'avèrent régulièrement problématiques, car saturé de demandes.

Nous les sensibilisons également au fait que la Préfecture a la possibilité de saisir la justice en référé pour leur demander de quitter l'hébergement, ce qui, comme nous l'avons déjà évoqué plus a généralement pour effet de convaincre jusqu'aux plus réticents.

Les matinées d'animation Français Langue Etrangère

Les groupes animés par les bénévoles de l'association « AGIR abcd » sont toujours organisés tous les lundis et vendredis matin de 9h à 11h.

Bien que nous rappelions l'importance d'apprendre la langue sans attendre la fin de la procédure, nous avons observé une fréquentation et une assiduité très irrégulière tout au long de l'année et des groupes de participants très hétérogènes.

Les mouvements au sein de l'équipe

Trois de nos salariées ont rejoint l'équipe du CADA les « Cèdres » dans la cadre du regroupement réalisé en juin 2017. Une salariée a démissionné.

Pendant l'été 2017 nous avons recruté trois jeunes professionnels qui ont brillamment assuré l'intérim, notamment pour accompagner le transfert des usagers du collectif vers leurs nouveaux logements.

L'équipe du Service Urgence est désormais composée de trois travailleurs sociaux, une secrétaire, un agent de maintenance et le chef de service chargé de coordonner l'action.

Perspectives

La nouvelle configuration du Service Urgence offre l'opportunité de partir d'une page blanche pour imaginer le fonctionnement de demain. Si l'accueil dans un collectif constituait jusque là une caractéristique forte du Service, il nous appartient de construire une nouvelle identité de service en mettant l'accent sur les visites à domicile et un travail partenarial contribuant à faciliter l'immersion et l'intégration dans les quartiers où sont localisés nos logements. Il nous faut également nous adapter à l'accélération des flux qui nécessite d'être réactifs et efficaces dans l'appréhension de la prise en charge globale des résidents que nous accueillons.

Il est probable aussi que les contours de la future réforme du droit d'asile qui visent à réduire le temps d'instruction des demandes d'asile, couplées à un durcissement de la politique d'éloignement, vont impacter l'activité du Service Urgence en 2018. Nous nous adapterons, comme toujours.

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

L'Equipe du CADA

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Vincent **SCHOULER**, Directeur-Adjoint Pôle Asile Réfugiés
Rajendra **NAECK,** Chef de Service du CADA Ouest
Antoine **NZONGOLA**, Chef de service Aide aux Dossiers
Valérie **VOLTZ**, Chef de Service du CADA Nord

Michel **ADICHE**
Diane **BEKEL ANAKLI**
Sana **BELKACEMI**
Kamel **BOUALI**
Florian **CARAYOL**
Elisabeth **CARABIN**
Déloula **CHECKATT**
Liliane **DA COSTA**
Céline **DESJARDINS**
Cécile **DIEBOLD**
Edin **CEKIC**
Yannick **FIDELIN**
Florence **FOURNIER**
Joëlle **HALLER**
Isabelle **HOHMATTER**
Catherine **JACQUOT**
Fariba **KIA**
Line **LECERRE**
Anaïs **MAHAMAT**

Djidda **MAHAMAT ALAMINE**
Pauline **MARTIN**
Shahrzad **MONTAZER-RAHMATI**
Nyanza **PALUKU**
Frédérique **PARCHMENT**
Stefania **PERROT**
Hélène **ROMDHAME**
Katalina **ROOS**
Sunny **SAWMYNADEN**
Anne-Marie **SIRNA**
Judith **TAUREL** jusqu'au 31/05
Elena **TONU**
Alexia **TOURRET**
Fatima **TRAD**
Alain **VALERO**
Mélanie **WOLFF**
Hélène **ZUBER** jusqu'au 30/09
Alekseï **ZURAVLOVS**

Stagiaire

Julia **CHENUT**
Laura **PIED**

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

2017 année du changement

A plusieurs égards, l'année 2017 a été celle du changement : changement de lieu et changement d'organisation. Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile propose aujourd'hui 500 places d'hébergement.

En 2017, l'association a fait le choix de regrouper le CADA sur un seul site, offrant à la fois de meilleures conditions de travail aux salariés et d'accueil des usagers. Le choix du nom CADA « Les Cèdres » correspond à son intégration dans le quartier des Cèdres de Cronenbourg.

Jusqu'à l'été, les places étaient gérées sur 3 sites géographiques (Hautepierre, Oberhausbergen, Neuhof) par des équipes socioéducatives distinctes encadrées chacune par un chef de service. L'accompagnement juridique était réalisé par des juristes et un responsable sur un site annexe.

Le CADA a déménagé au cours de l'été au 5 rue Jacob Mayer dans l'immeuble situé juste à côté des bureaux du Pôle Juridique et du Pôle Animation qui se trouvent au n°9. Les nouveaux bureaux, à proximité du centre-ville et des transports en commun, sont de plein pied et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Chaque travailleur social dispose d'un bureau individuel ce qui permet de mieux garantir la confidentialité des entretiens avec les personnes accueillies. Le déménagement a été l'occasion de redéfinir une nouvelle organisation visant à proposer une meilleure réponse aux besoins des personnes accueillies et un gain en performance.

A l'occasion de cette restructuration, un poste de directeur adjoint, en responsabilité du CADA, a été nommé. Les missions des chefs de services se déclinent sur trois Pôles : Accompagnement social, Accompagnement juridique, Hébergement Logement et animation. Une coordonnatrice est venue en renfort sur l'animation en fin d'année.

Deux secrétaires assurent l'accueil physique et téléphonique, le suivi et renseignement des indicateurs statistiques et diverses tâches administratives.

Les travailleurs sociaux assurent l'accompagnement social global quotidien dans le cadre d'un projet personnalisé des demandeurs d'asile et des réfugiés.

L'équipe de juristes propose un accompagnement et un soutien individualisé dans la procédure de demande d'asile et exerce une veille juridique sur le droit des étrangers

Les animatrices, formatrices en français contribuent à l'adaptation à la vie en France par des actions collectives et l'apprentissage de la langue.

Les agents de maintenance assurent l'entretien, le suivi des locaux et des logements mis à disposition des demandeurs d'asile. Ils bénéficient d'un espace de stockage du petit matériel et des outils dans une salle attenante aux bureaux des travailleurs sociaux.

La veille sanitaire et la visite médicale obligatoire à l'entrée en CADA sont assurées par un médecin partenaire intervenant sur le site.

CHIFFRES CLES

Taux d'occupation

		Journées réalisées			Taux d'occupation
	Nbre places	Adultes	Enfants	Total	
2016	500	89 551	66 588	156 139	96%
2017	500	96 382	77 129	173 511	95%

+4 %

Le flux (entrées + sorties) augmente de 4% par rapport à 2016, il est le reflet de l'accélération de la procédure de demande d'asile voulue et mise en œuvre par les autorités suite à la réforme de l'asile en 2015.

Malgré le raccourcissement des délais de la procédure de la demande d'asile, la durée de séjour est paradoxalement en augmentation mais ceci est en partie dû au rallongement du délai de sortie des réfugiés pour lesquels la durée d'accès au logement peut aller jusqu'à plus d'un an après l'obtention du statut.

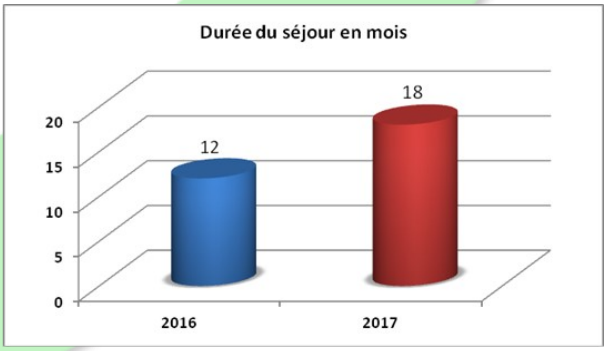

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Le public accueilli

Une tendance générale à l'augmentation sur trois continents avec néanmoins une hausse conséquente de la représentation de l'Asie.

37 nationalités différentes ont été accueillies au CADA, les 7 nationalités présentées représentent 56% des effectifs totaux

Sur les 7 pays les plus représentés, la proportion des personnes originaires d'Afghanistan augmente et devient la nationalité la plus importante du CADA. L'admission de guinéens est en très forte progression ainsi que, dans une moindre mesure, les irakiens. Les personnes originaires du Caucase sont moins présentes comme nous l'avions déjà constaté sur les dernières années. Le Soudan et la Syrie restent relativement stables.

Au 31 décembre, 509 personnes sont présentes au CADA. L'on constate la part importante d'enfants, de grandes familles et de familles monoparentales.

Les deux tranches d'âge de 19 à 30 ans et de 31 à 40 ans sont les plus représentées avec celles des mineurs de moins de 15 ans.

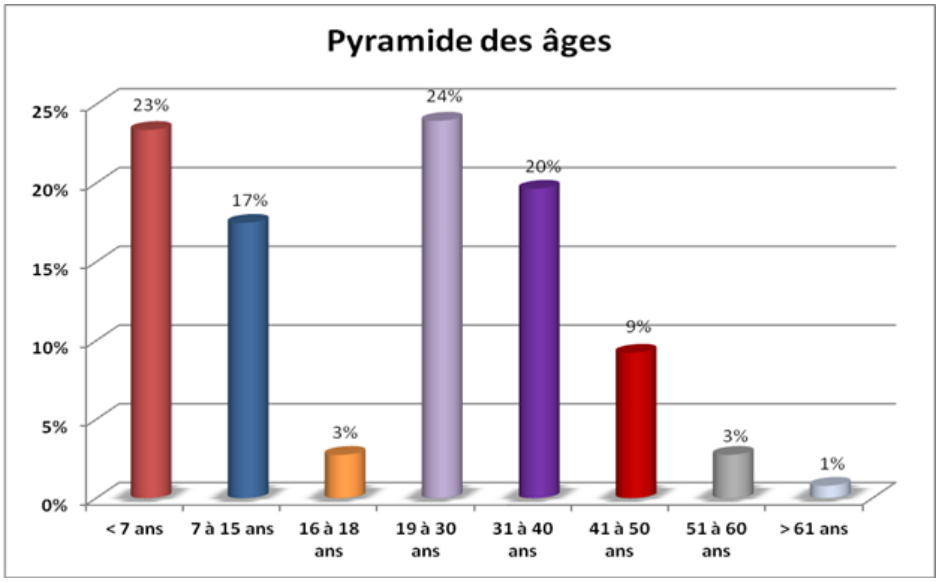

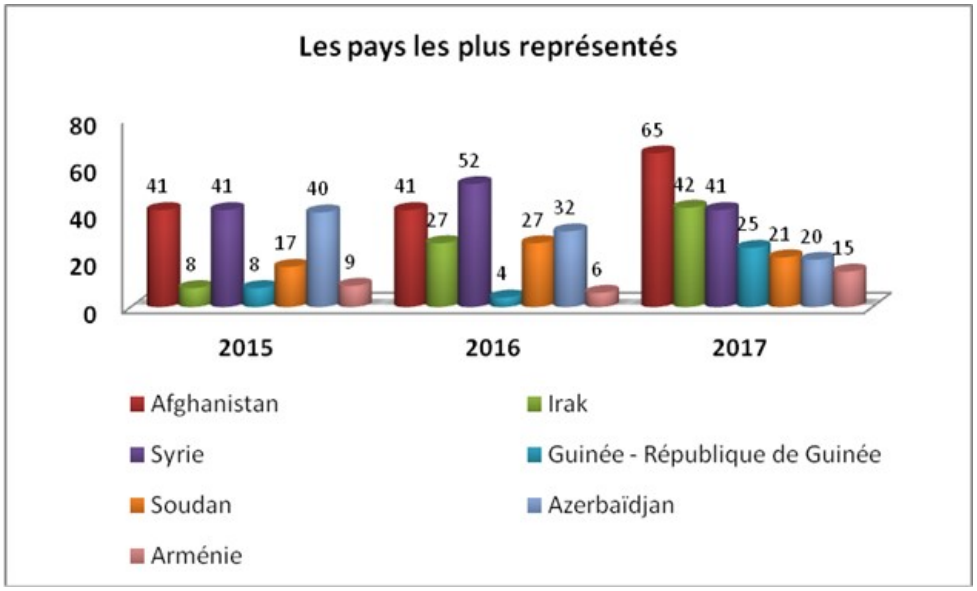

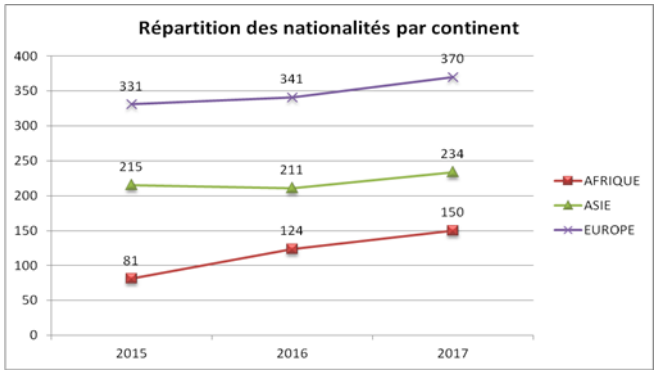

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

L'accompagnement social

Un nouveau mode d'orientation des demandeurs d'asile sur la Région Grand Est

Le fonctionnement du CADA a été impacté par le nouveau mode d'orientation des demandeurs d'asile mis en œuvre par l'OFII sur la Région Grand Est. A compter de l'été, les orientations de personnes présentes sur l'ensemble de la grande région ont considérablement augmenté. Celles-ci, en fonction du département d'origine, ne font plus l'objet d'une information systématique sur la situation administrative sociale et sanitaire des demandeurs d'asile avant les accueils effectifs. Ne disposant plus de ces informations et ne pouvant anticiper sur certaines problématiques, la qualité des accueils s'en est parfois sentie. Ces orientations impliquent également de réaliser des changements d'adresse ainsi que des démarches administratives de transfert qui ont parfois nécessité que les personnes retournent sur le territoire d'origine pour régler des difficultés.

Par ailleurs, comparativement avec les orientations locales, les délais entre la mise en disponibilité des places vacantes et les accueils, ont augmenté de deux à quatre semaines, ce qui rend difficile l'atteinte du taux d'occupation cible au CADA.

Une plus grande vulnérabilité imposant le développement de compétences manuelles.

La réforme de l'asile du 29 juillet 2015 a eu pour objectif une meilleure prise en compte des vulnérabilités des publics. Celles-ci, telles que définies par les pouvoirs publics, concernent « les personnes présentant un handicap physique ou psychologique au sens de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Les personnes en situation de vulnérabilité sont prioritaires pour l'accès aux hébergements et nous accueillons de plus en plus de personnes porteuses de handicaps. Arrivées récemment en France, ces personnes n'ont pas de reconnaissance de leur handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées et ne bénéficient pas de compensation leur permettant d'accéder à une certaine autonomie. Les travailleurs sociaux doivent ainsi adapter les accompagnements et imaginer des solutions (relais avec des compatriotes, liens avec des bénévoles, adaptation des équipements) pour répondre à ces besoins. Cette évolution implique des montées en compétences.

L'accompagnement des réfugiés

Situation administrative des personnes (hors mineurs n'ayant pas déposé de demande d'asile) présentes au 31 décembre :

L'analyse des statuts des effectifs montre la proportion importante du nombre de personnes bénéficiant d'une protection (réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire : 40%).

Comme le montre le tableau ci-dessous, la sortie des réfugiés reste conditionnée en grande partie à l'accès locatif qui reste saturé sur l'Eurométropole (d'après une étude de l'AREAL de 2015 le rapport entre le nombre de demandes de logement social pour une attribution sur le territoire de Strasbourg est de 4,28%). De fait, le nombre important de réfugiés pris en charge parfois pendant des périodes rallongées (notamment pour les grandes familles de 6 personnes et plus pour lesquelles les logements disponibles sont rares) nous impose de revoir les modalités de l'accompagnement pour répondre aux besoins du public. Ainsi des axes comme l'accès au numérique, la découverte des administrations, l'apprentissage de la langue française pour l'insertion professionnelle, la réunification familiale, sont des besoins rencontrés de plus en plus souvent, ce qui nous impose une évolution des compétences. Le plan de formation 2018 intégrera ainsi des formations pour permettre aux professionnels de mieux prendre en compte le volet intégration des réfugiés.

Situation administrative		Personnes	en %
Demandeurs d'asile	Attente décision OFPRA	77	27%
	Attente décision CNDA	74	26%
Réfugiés et protections subsidiaires	à l'OFPRA	74	26%
	à la CNDA	40	14%
Personnes régularisées préfecture		5	2%
Personnes déboutées	Après décision CNDA	18	6%
	Abandon de procédures	0	0%

Solution de sortie des réfugiés (par ménage)

Accès direct en logement	En hébergement		Solution individuelle
	CIR (CPH)	Autre	
56	27	8	15

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

L'accompagnement des déboutés

Solution de sortie des déboutés (par ménage)

	Retour au pays	Solution individuelle
2015	2	34
2016	6	87
2017	1	108

Nous constatons une augmentation importante des sorties des personnes déboutées. Cette augmentation est due aux mesures mises en œuvre par les autorités pour fluidifier les Centres d'Hébergement en accélérant les sorties. Ces mesures sont la notification très rapide et quasi systématique de l'OQTF (obligation de quitter le territoire français) et la « mise en référé » par la Préfecture des personnes se maintenant au CADA au-delà du délai réglementaire (1 mois après la notification de la décision de refus de protection). Les personnes déboutées sollicitent peu le dispositif de retour au pays malgré la création en 2017 du Centre d'Aide et de Préparation au Retour. Elles sortent souvent sans solution d'hébergement, et nous sommes inquiets par rapport à certaines personnes qui quittent notre structure dans des conditions matérielles très précaires avec parfois des problèmes de santé importants ou avec de jeunes enfants.

L'accompagnement juridique à la procédure de demande d'asile

Nombre d'accompagnements réalisés :

L'accélération de la procédure de demande d'asile a eu comme conséquence une hausse importante du nombre de convocations devant l'OFPRA et la CNDA : 193 personnes convoquées soit 54 % de plus que 2015 et 40 % par rapport à l'année 2016. L'équipe des juristes a réalisé 112 préparations à l'entretien OFPRA et 91 préparations à l'audience CNDA soit un total de 203 préparations.

Malgré cette augmentation de l'activité, nos accompagnements juridiques n'ont pas perdu en qualité. Pour exemple, le taux de rejet par ordonnance (c'est-à-dire un rejet de la demande d'asile sans convoquer la personne au regard d'un dossier « sans élément ») était de 30% en 2015 sur l'ensemble du territoire alors qu'au CADA Les Cèdres celui-ci est de 5% en 2017 .

Taux d'obtention au statut de réfugié ou à la protection subsidiaire

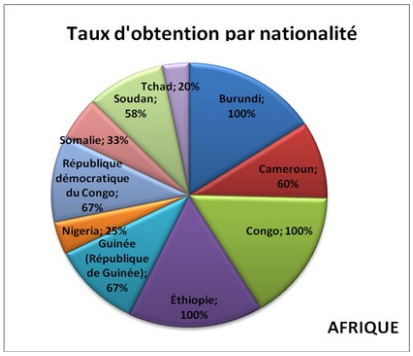

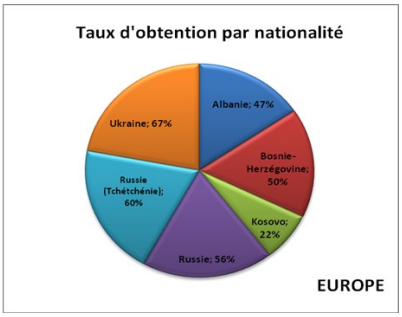

Surl'ensemble des personnes convoquées, 77 ont obtenu une réponse positive à L'OFPRA dont 47 statuts de réfugiés et 22 la protection subsidiaire. Quant à la CNDA, sur les 43 personnes protégées, 30 bénéficient du statut de réfugié et 13 de la protection subsidiaire. Les 112 réponses positives représentent un taux d'obtention de 58 % comparativement au taux national OFPRA et CNDA qui s'élève à 36 %.

Taux d'obtention par nationalité

Les afghans avec 100% d'obtention représentent 33 personnes, arrivent après les syriens (9 protections pour 9 dossiers) puis les russes – tchétchènes avec 9 statuts pour 16 dossiers (soit 56%). Si les taux de ces nationalités reflètent les taux nationaux, nous constatons des écarts importants par rapport aux chiffres nationaux pour des nationalités placées en procédure accélérée car originaires de pays d'origine sûr. Cette procédure désigne « les demandes d'asile manifestement mal fondées ». Pour exemple, les albanais ont un taux d'obtention de 17% au national contre 47 % au CADA Les Cèdres.

Nos méthodes de travail

Si notre action est axée principalement sur un accompagnement individualisé, des animations collectives sont régulièrement dispensées afin de permettre une information large et la confrontation des demandeurs d'asile entre eux.

Par rapport aux partenariats développés, ceux avec les avocats permettent lors des séances de travail communes d'échanger sur la géopolitique, le système judiciaire du pays d'origine et la situation personnelle du demandeur. Cet axe permet pour les demandeurs d'optimiser leur chance d'obtention du statut et nous permettent de renforcer nos connaissances géopolitiques et juridiques et d'être dans une démarche d'apprentissage continu.

Nous avons également poursuivi la collaboration avec des médecins pour l'établissement des certificats médicaux circonstanciés attestant des sévices subis. Ces partenariats sont importants, ils permettent

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Nous avons également poursuivi la collaboration avec des médecins pour l'établissement des certificats médicaux circonstanciés attestant des sévices subis. Ces partenariats sont importants, ils permettent d'une part une prise en charge des demandeurs d'asile par des médecins que nous avons pu sensibiliser aux difficultés liés à l'exil et qui ont une attitude « bienveillante », d'autre part, les certificats établis sont conformes aux attentes de l'OFPRA et de la CNDA, ce qui augmente les chances d'obtention du statut.

Les temps d'animation

Les animatrices du CADA ont pour mission de mettre en place des ateliers socioéducatifs et culturels ayant pour objectif l'intégration des personnes dans la société. Elles travaillent en partenariat avec les institutions basées sur le territoire, et participent à la mise en place de projets en accord avec

l'accompagnement prévu en CADA et les besoins recensés auprès du public et des travailleurs sociaux.

Les ateliers d'information d'apprentissage et les sorties culturelles

Ils ont rassemblé 770 personnes (avec un taux de présence de 80%), quelques exemples de thématiques traitées sont le logement, la contraception, l'emploi et la formation professionnelle, l'initiation à l'informatique, les moyens de garde pour les enfants, la cuisine et la nutrition, le dépistage de cancers ou les méthodes de classement de ses documents, etc.

Parallèlement aux actions menées en direct par les animatrices, des partenariats sont construits pour répondre aux besoins

et envies des personnes comme du théâtre avec la Compagnie de théâtre 12-21, un club de foot ou du soutien scolaire hebdomadaire avec des bénévoles.

Nous organisons également des sorties culturelles, celles-ci permettent aux personnes de découvrir leur environnement, d'accéder à des temps de détente qui peuvent aider à apaiser des situations de stress face aux incertitudes de la demande d'asile ou par rapport à des craintes pour des proches restés au pays ainsi que de renforcer l'estime de soi. Nous avons organisé des sorties concerts, théâtres, visites du patrimoine, marché de Noël, musées, cinéma ou planétarium. Ces sorties sont appréciées : 459 participants sur 518 inscrits, soit 89% de taux de participation.

Le CADA a également organisé une sortie au Château du Fleckenstein cet été ainsi qu'une fête de Noël pour l'ensemble de ses

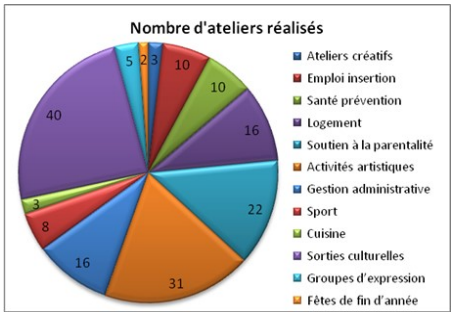

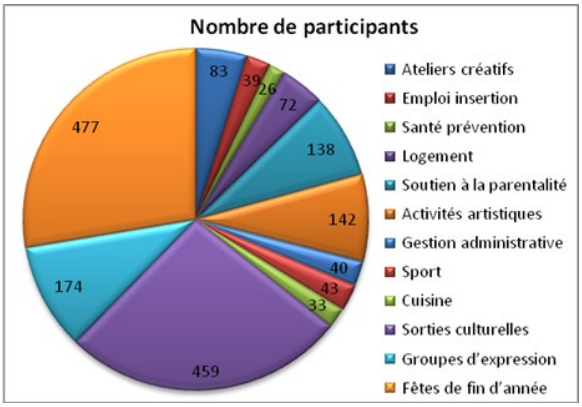

résidents (repas, spectacle et père noël). La participation a été très forte et l'ambiance festive.

L'apprentissage du français

La maîtrise du français est la porte d'entrée à toutes les démarches d'intégration aussi depuis plusieurs années, nous proposons quotidiennement des cours de langue aux demandeurs d'asile.

Les « apprenants » passent dans un premier temps une évaluation puis sont répartis dans des groupes de niveaux : alphabétisation, débutant complet, intermédiaire ou avancé. L'apprentissage et la progression sont possibles tout au long de la prise en charge y compris pour les réfugiés. Ces derniers doivent néanmoins prioritairement suivre les cours de français dispensés dans le cadre du Contrat d'Intégration Républicaine.

En 2017, malgré plusieurs mouvements de personnels durant l'année, nous avons maintenu une continuité des cours, ainsi 15 groupes de 8 à 15 apprenants ont été accueillis sur l'année. La répartition a été la suivante :

2 groupes en alphabétisation pour des personnes ne sachant ni lire, ni écrire dans leur langue maternelle ou en français (apprentissage des chiffres et des lettres, entrainement au tracé, script/attaché et majuscule/minuscule…)

1 groupe post-alpha (correspondance graphèmes/phonèmes, approche syllabique…)

7 groupes débutants (leçons de français de base : les présentations, la nationalité, les pays, la description physique, le genre et le nombre, l'heure, les verbes usuels…)

3 groupes intermédiaires (thématiques pratiques telles que le repérage dans l'espace et dans le temps, le logement, les institutions, la ville, les transports, la santé…)

2 groupes avancés avec un niveau supérieur en français (thématiques orientées vers la politique, l'art, la presse, le tourisme…)

Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

Environ 200 personnes ont suivi des cours mais nous constatons un absentéisme encore trop important. Celui-ci est expliqué par les personnes par une démotivation liée au stress de l'incertitude de la demande d'asile, des inquiétudes par rapport à des proches restés au pays, des problèmes médicaux ou de garde d'enfants. Par ailleurs, bien que nous souhaitions intégrer les personnes dans les cours dès leur arrivée au CADA, cela reste un défi afin de concilier cet objectif tout en maintenant la cohérence et l'équilibre des groupes déjà constitués. Ainsi, afin de compléter l'offre, des bénévoles de l'association AGIR-abcd interviennent dorénavant une fois par semaine pour dispenser des cours. Cette complémentarité entre professionnels et bénévoles devra être confirmée et renforcée en 2018 afin de répondre aux besoins du public.

Perspectives 2018

Mise à jour du projet d'établissement

Face aux changements tant du cadre législatif (réforme de l'asile en 2015), organisationnel (déménagement et regroupement des équipes), des évolutions du public (crise des migrants, augmentation des situations de vulnérabilités), nous réaliserons en 2018 une mise à jour de notre projet d'établissement qui date de 2014. Celle-ci sera l'occasion de redéfinir nos pratiques et de définir nos compétences à développer et celles à renforcer dans le cadre d'une projection des enjeux à venir et en particulier de la prochaine réforme de l'asile annoncée qui vise à réduire la durée de la procédure à 6 mois contre 14 aujourd'hui et à ramener à 15 jours le délai pour le requérant à formuler un recours devant la CNDA contre 1 mois à ce jour.

Ambition[s] 2018 – 2023

L'AFND a finalisé en 2017 son plan stratégique 2017 ambition[s] 2018 – 2023. Comme l'ensemble des établissements de l'association le CADA est engagé dans la démarche. Il s'agira en particulier de nous positionner en tant qu'acteur dans l'ambition « faire de l'association un pôle ressources » notamment en structurant l'ensemble des données juridiques et géopolitiques constituées au fil des ans. Fort de plusieurs expériences réussies où nous avons dispensé des formations sur la demande d'asile auprès de différents partenaires, nous programmons de développer ces compétences et le plan de formation 2018 prévoit 2 formations réalisées par les juristes du CADA, l'une sur la constitution des dossiers OFPRA et l'autre sur la géopolitique du Kosovo et de l'Albanie.

Concernant l'ambition « favoriser l'intégration des personnes accueillies », celle-ci rejoint un des enjeux actuels du CADA notamment au regard du nombre important de réfugiés accueillis dans l'établissement. Les équipes pourront également mettre leurs compétences à profit pour le projet de créer une Maison du Réfugié. Celle-ci vise à proposer des actions d'intégration innovantes aux réfugiés et à coordonner les actions d'intégration sur le territoire local.

Centre d'Insertion pour Réfugiés

L'Equipe du CIR

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Vincent **SCHOULER**, Chef de Service
Franck **RIVET**, Chef de Service

Mina **BOUTIL**
Christine **BUND**
Anissa **CHEDDADI**
Anne **de FINANCE**
Claire **HILAIRE**
Nathalie **L'HOMMEDET** jusqu'au 30/04
Annie **MOUSSAOUI**
Philippe **RUFFIE**
Sunny **SAWMYNADEN**
Anthony **TURMEL**

Stagiaires

Amina **DJILALI SAIAH**
Elita **GARDER**
Ariane **IZERE / IWAYO**
Uyanga **VICQ**

Bénévoles (AGIR abcd)

Dominique **BRAUNWALD**
Gilbert **BRENDEL**
Marie-Hélène **CABARET**
Eunice **FALCAO**
Anne-Marie **FRANCHETEAU**
Brigitte **LAAG**
Denise **SCOUFOS**
Antoinette **SIEDLER**
Michel **VOGELGESANG**

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés

CHIFFRES CLES

Les pays d'origine des réfugiés

Les tendances enregistrées lors des exercices précédents se confirment en 2017. Ces chiffres ne reflètent pas nécessairement la nature des flux migratoires sur le territoire, puisqu'ils concernent les réfugiés orientés vers le CPH par l'OFII, sur la base des préconisations du SIAO-67, à partir d'une liste de candidats potentiels étudiés en dehors de tout critère de nationalité. Ils donnent toutefois certaines indications. Nous constatons une augmentation régulière du nombre de réfugiés en provenance d'Afrique subsaharienne et une diminution de moitié de russes-tchétchènes par rapport à 2015, ceux -ci restant néanmoins toujours majoritaires. L'accueil des personnes originaires d'Irak est en constante hausse contrairement aux ressortissants syriens dont le chiffre a été divisé par deux en l'espace d'un an. Si le nombre d'afghans apparaît faible au regard des années précédentes malgré une demande d'asile de plus en plus forte, la majorité des personnes concernées se trouvait en situation d'isolement. La présence nouvelle d'iraniens concerne deux familles.

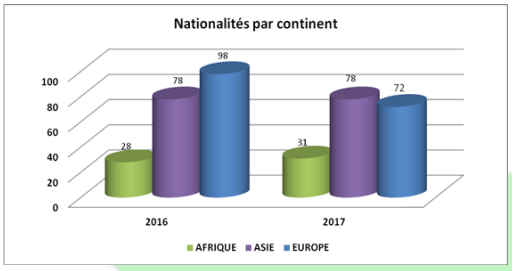

	Journées réalisées			Taux d'occupation
	Nbre places	Adultes	Enfants	Total	
2016	100	20 363	16 233	36 596	**100%**
2017	100	17 647	17 085	34 732	**95%**

	Entrées			Sorties		
	Adultes	Enfants	Total	Adultes	Enfants	Total
2016	65	43	108	54	62	**116**
2017	42	51	93	32	45	**77**

	Couples sans enfant		Ménage avec enfants			Personnes isolées	
	Situations	Personnes	Hommes	Femmes	Enfants	Hommes	Femmes
2016	3	6	14	14	42	8	-
2017	2	4	14	14	45	7	-

	En jours	En mois
2015	239	7,8
2016	268	8,8
2017	384	12,6

Pers. Isolées - 25 ans		Familles monoparentale		Familles de 6 pers. et +		Personnes de + 60 ans		Réunification familiale	
Hommes	Femmes	Situations	Personnes	Situations	Personnes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
4	-	9	27	11	71	5	6		
5	-	8	27	8	50	4	4	2	5

	Pers. Isolées - 25 ans		Familles monoparentale		Familles de 6 pers. et +		Personnes de + 60 ans	
	Hommes	Femmes	Situations	Personnes	Situations	Personnes	Hommes	Femmes
2016	2	-	4	11	4	26	4	4
2017	3	-	4	16	5	30	-	1

Allongement de la durée moyenne de prise en charge et diminution du flux : l'accueil des réfugiés les plus vulnérables

Ces phénomènes avaient déjà été repérés lors de l'exercice précédent. Ils se sont accentués en 2017 pour les mêmes raisons que celles déjà signalées à l'époque. D'autres évènements ont contribué à accentuer l'allongement des durées de prise en charge au CPH et à diminuer son taux d'occupation.

- Un décret du 2 mars 2016 précise les missions et les modalités de fonctionnement des centres provisoires d'hébergement (CPH) des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ce décret est pris en application de la loi du 29 juillet 2015 relative à la réforme de l'asile. Il est complété par une information du 2 août 2016. Ces textes redéfinissent le cadre réglementaire de notre action en précisant les conditions d'admission et modalités d'orientation au CPH, ses missions et leur articulation avec les dispositifs d'insertion existants. Ils placent les CPH en tant que référents territoriaux du système d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale. Ainsi, depuis le 1er janvier 2017, les orientations en CPH sont assurées exclusivement au niveau national par l'OFII au regard de l'évaluation de la situation des personnes. Selon une procédure spécifique au territoire du Bas-Rhin, celles-ci ont fait l'objet d'une préconisation par le SIAO-67 qui priorise leur candidature au CPH au regard de critères de vulnérabilité conformément à la nouvelle règlementation. Au fait des réalités et conscients des besoins des personnes, le CIR en qualité de CPH héberge et accompagne les réfugiés « les plus vulnérables ». Pour exemple, cette vulnérabilité peut être caractérisée par des problèmes éducatifs ou de parentalité, des situations administratives particulièrement complexes avec des ouvertures de droits bloquées pendant plusieurs mois (en particulier au sujet des orientations provenant du national), des personnes en situation de handicap physique ou psychologique (adultes et enfants), des jeunes de moins de 25 ans sans ressource financière, des grandes compositions familiales mais également des familles monoparentales ou encore des situations de familles séparées avec des procédures de réunification pouvant concerner jusqu'à 6 personnes.
- L'accueil au CIR repose sur deux modalités d'hébergement : le logement d'insertion (ou temporaire) et la mise en situation de sous-locataire par le bail glissant. La loi ALUR de 2014 qui a réformé le système d'attribution des logements sociaux selon un principe de cotation appelée aussi « scoring » (garantissant davantage de transparence et d'équité en classant les demandes en fonction de leur nombre de points selon des critères prédéfinis) a été mise en œuvre à titre expérimental dès le mois de juillet sur Strasbourg par l'ensemble des bailleurs sociaux. Ces mesures ont anticipé son application obligatoire fixée au 01 janvier 2018. Elles ont eu pour conséquence de diminuer de manière substantielle le nombre d'attribution en accès direct pour les familles du CIR qui ne répondaient pas aux nouveaux critères en place mais également de suspendre toute nouvelle proposition de logement en bail glissant qui aurait permis au Service de maintenir sa capacité d'accueil. Cet état transitoire a perduré plusieurs mois. Depuis décembre 2017, nous avons une reprise des propositions de logement par les bailleurs sociaux tant en accès direct qu'en bail glissant en conformité avec les dispositions de l'accord collectif départemental (ACD).
- Trois types de situations principaux ont empêché la réalisation des objectifs de sortie dans les délais réglementaires. D'une part, la gestion du statut administratif du conjoint lors d'une réunification familiale, qui en introduisant une demande d'asile à titre personnel empêche l'accès locatif pendant le temps de la procédure. Il s'agit d'autre part, des premières orientations de familles en provenance d'autres départements pour lesquelles le transfert des droits a été compliqué avant la mise en œuvre effective par la CAF d'un protocole ad 'hoc. Enfin, des contraintes de diverses natures (administratives, familiales, sociales) ayant eu pour la plupart des conséquences financières ou budgétaires ont ralenti les démarches d'accès au statut de locataire.

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés

Insertion locative

Le nombre de baux signés est à peu près constant comparé à 2016. Ce qui frein à l'obtention de logement est le système de cotation appliqué à titre expérimental par les offices HLM qui ont suspendu pendant plusieurs mois toute nouvelle attribution de logement en accès direct ou en proposition de bail glissant, des évènements divers souvent liés à des contraintes administratives obligeant à retarder la demande de glissement de bail. Par ailleurs, du fait de la prise en charge au CIR des publics les plus vulnérables, il y a une diminution du nombre de personnes en parcours professionnel. Le niveau de ressources dont se prévaut la majorité des ménages est souvent limité aux minimas sociaux ce qui répond de moins en moins aux exigences financières et budgétaires des bailleurs (le reste à vivre par jour et par personne requis est souvent porté à 10 euros minimum). Enfin, il convient de relever que nos partenaires bailleurs sociaux sont de plus en plus sollicités avec la multiplication sur le territoire des dispositifs d'hébergement et d'accompagnement réservés aux publics migrants. Ils ne sont plus en mesure de satisfaire l'ensemble des besoins face à un marché locatif local saturé. Dans ce contexte, nous devons être particulièrement vigilants à l'égard des bailleurs sociaux, à la qualité de nos relations partenariales qui continueront à faire l'objet en 2018 d'une évaluation réciproque pour satisfaire les attentes et nos besoins.

Insertion professionnelle

Comme constaté lors de l'exercice précédent, le nombre global de personnes en accompagnement professionnel a diminué, en particulier les femmes qui sont freinées par leur vie familiale. La proportion de non-francophones est toujours aussi remarquable. Elle témoigne quelque part de la difficulté que rencontrent les demandeurs d'emploi inscrits dans un parcours professionnel à pouvoir le concrétiser par un emploi ou une formation qualifiante. L'accès à l'emploi est en effet un axe d'intégration et d'accès à l'autonomie en général, travaillé une fois levés les freins périphériques (maitrise de la langue, formation, mobilité, garde d'enfants…). Les personnes accompagnées vers l'emploi sont généralement en début de parcours, ce qui justifie leur participation préalable à des actions liant l'acquisition des savoirs linguistiques et l'élaboration du projet professionnel validé grâce à des stages d'immersion en entreprise.

Censés faciliter l'insertion dans le monde professionnel, les possibilités de recours aux contrats aidés ont été partiellement gelées à partir du second semestre 2017. Il est de plus en plus difficile pour les publics précaires et/ou éloignés de l'emploi d'y accéder rapidement. Pareillement, la baisse du nombre de personnes en formation indemnisée est liée à la fin du dispositif intitulé « Plan 500 000 formations » qui avait été mis en œuvre par le Gouvernement en 2016.

En conformité avec la circulaire interministérielle du 21 décembre 2016 qui vise à faciliter l'accès des bénéficiaires d'une protection internationale aux dispositifs d'apprentissage linguistique, d'insertion professionnelle et d'accès à l'emploi, le CIR a su adapter ses pratiques, notamment en individualisant encore plus les prises en charge et en développant de nouvelles actions partenariales pour répondre aux besoins parfois très complexes des personnes accueillies en matière d'emploi. Une convention de partenariat avec le Pôle Emploi est en cours de signature. Depuis 2015, des rencontres mensuelles ont lieu avec une référente de l'agence de Hautepierre et la conseillère d'insertion professionnelle du CIR pour traiter des dossiers des résidents.

Les ateliers et actions collectives

Dans une logique d'amélioration continue, nous adaptons nos projets aux besoins des personnes accueillies. Les actions sont souvent construites avec des partenaires. L'année 2017 a encore été particulièrement riche.

Ainsi, le partenariat avec la compagnie d'artistes 12.21 a offert aux résidents du CIR en commun avec ceux du CADA les Cèdres une ouverture vers la culture et favorisé la création de lien social. Les ateliers ont tout au long de l'année permis des échanges entre différents publics sur la thématique « je suis arrivé ». Suite au travail mené, un livre a été édité par la compagnie 12.21 retraçant les différents échanges. Fin 2017, un nouveau projet a été engagé pour 2018.

Avec les animatrices linguistiques de l'association AGIRabcd (qui interviennent au CIR pour la 4ème année consécutive à raison de 2 fois par semaine), nous avons renouvelé l'expérience initiée en 2016 avec l'utilisation du jeu "Les mots du clic" par le Pôle de photographie, STIMULTANIA. Des ateliers ont été menés autour de photographies liées au travail. Ces temps ont confirmé la pertinence et l'intérêt du jeu pour le public réfugié. Créé pour questionner le regardeur, "les mots du clic" permet à la fois d'observer, d'acquérir du vocabulaire, d'échanger ou de réfléchir avec d'autres.

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés

Nous avons également mis en place des actions collectives dont la finalité est de faciliter l'accès au numérique. Des ateliers pour aider à la compréhension des sites internet de la CAF et de l'assurance maladie ont ainsi été proposés. La CAF est un interlocuteur privilégié notamment avec son accès CAF Pro. L'installation dans nos locaux d'un point d'accès numérique ouvert à tous les réfugiés même non pris en charge, est en cours de finalisation. Les personnes qui viendront consulter cette borne seront aidées par un jeune en service civique encadré par notre équipe dans cette démarche.

En partenariat avec Migrations Santé Alsace et la Maison de Santé de Hautepierre, des groupes de parole autour de la santé ont été proposés aux femmes du CIR. Cet espace a permis aux femmes de gagner en autonomie tout en permettant le partage d'expériences et la rencontre des différences.

Recrutée à partir de juillet, la nouvelle conseillère d'insertion professionnelle a pu proposer régulièrement des ateliers thématiques en lien avec plusieurs partenaires : ateliers d'informatiques à l'AMSED ayant pour objectif de familiariser le public avec l'utilisation d'Internet, principalement autour des démarches liées au travail, atelier « travailler en France », séance de préparation aux entretiens de recrutement, séminaire sur l'insertion des femmes migrantes dans le cadre du projet URBAGRI4WOMEN

Depuis octobre, des randonnées dans les Vosges sont organisées mensuellement le week-end avec un petit groupe de résidents. Elles permettent aux participants de vivre une expérience nouvelle, de se rencontrer dans un cadre différent du quotidien, de se dépasser dans l'effort, mais également de découvrir une région souvent méconnue.

Les actions collectives

L'augmentation du nombre d'ateliers culturels depuis 2 années s'explique par le partenariat initié avec la compagnie 12-21 mais également un fort intérêt pour proposer à notre public à travers le collectif et la rencontre avec l'autre, des espaces et activités grâce auxquels les démarches d'inclusion sociale gagnent du sens. L'insertion ne se limite pas aux champs de l'emploi et du logement.

Les nouvelles missions du CIR en lien avec son rôle de coordination des acteurs locaux de l'intégration des réfugiés sur le territoire

Le Dispositif d'évaluation et « d'accompagnement vers et dans le logement »

Dans l'objectif de participer au système global d'intégration, le CIR a mis en place depuis juin 2017 une expérience innovante répondant à un besoin repéré sur le territoire. Il s'agit d'une action « Hors les Murs » qui, sur la base d'évaluations sociales, consiste à proposer en lien avec le SIAO-67 des solutions d'hébergement adaptées ou une réponse locative à des familles bénéficiaires d'une protection internationale résidants à l'hôtel. Pour ce public démuni, le CIR propose à moyen constant son expertise, savoir-faire et pouvoir d'action pour accélérer la fluidité du dispositif hôtelier et permettre une insertion individualisée de qualité.

Depuis juin 2017, 18 familles, soit 62 personnes ont été rencontrées en entretien individuel.

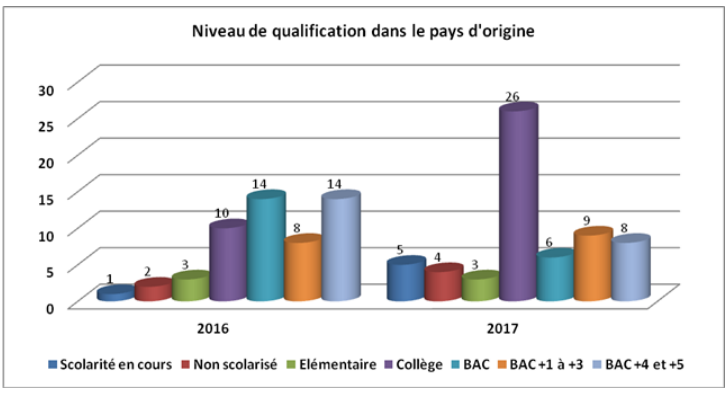

A partir d'un recueil de leurs besoins et des indicateurs de vulnérabilité, il a été constaté que toutes nécessitent à des degrés divers un suivi mieux soutenu dans leur parcours d'insertion (ouvertures de droits au

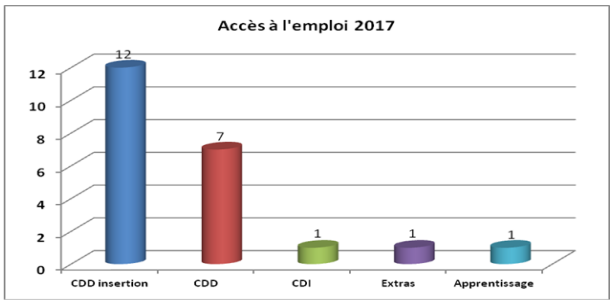

RSA incomplets, absence de demande d'hébergement au SIAO, absence de demande de logement, faible autonomie en raison de la méconnaissance des droits sociaux et de la complexité des démarches administratives, lieu d'hébergement inadapté à une situation de handicap). A la suite de ces diagnostics, certaines ont pu être orientées dans des dispositifs dédiés. Plusieurs relèveraient d'une prise en charge en CPH.

La plupart sont éligibles à un « accompagnement vers et dans le logement » que le CIR réalise depuis le mois de novembre. D'une durée de 8 mois, le contenu de l'accompagnement consiste à donner une information en individuel et en collectif sur les droits et devoirs du locataire, à définir un projet locatif cohérent avec les besoins et les ressources du ménage et en adéquation avec l'offre locative locale, à aider à la gestion budgétaire afin de faciliter l'accès, l'emménagement et le maintien dans le logement. Au 31/12/2017, quatre ont été incluses dans ce programme. A terme, une dizaine de familles en continu devraient être concernées. Pour deux d'entre-elles des perspectives d'accès au logement sont en bonne voie.

Le Centre d'Insertion pour Réfugiés

L'action s'adresse dans un premier temps aux réfugiés logés à l'hôtel sans demande d'hébergement, puis elle pourra être étendue aux réfugiés hébergés dans des dispositifs non spécifiques ou chez des particuliers afin de proposer un accompagnement performant à un plus grand nombre, améliorer la fluidité, réduire les coûts des prises en charge et contribuer à une inclusion de meilleure qualité des réfugiés sur le territoire.

Le dispositif dédié à des jeunes réfugiés de moins de 25 ans

En lien avec la Direction Déléguée de la Cohésion Sociale et le SIAO-67, le CIR prend en charge des jeunes majeurs réfugiés et sous protection subsidiaire non bénéficiaire du RSA. Au 31/12/2017, quatre hommes isolés sont hébergés dans un logement d'insertion partagé situé dans le quartier du Neuhof. Le programme prévoit d'intégrer à terme une quinzaine de jeunes sur la base d'un contrat de séjour d'une durée d'un an. Il est réservé exclusivement aux personnes sans projet de réunification familiale.

Il est proposé à ce public un accompagnement global, en lien avec les Missions locales (dans le cadre du PACEA éventuellement), où l'accent est mis sur la recherche d'une solution professionnelle ou de formation qualifiante garantissant des ressources suffisantes pour envisager un accès locatif. Dans cette attente, une allocation mensuelle de 215 euros est versée par l'établissement.

Les modalités de sortie prévues sont deux ordres principalement, soit en accès direct (via un bailleur social ou privé), soit en Résidences jeunes pour toutes les situations qui nécessitent un accompagnement complémentaire. Des passerelles sont envisageables en interne avec la Résidence pour jeunes Tomi Ungerer, ouverte en septembre 2017. D'autres collaborations pourront voir le jour avec des partenaires externes.

<u>Conclusion et perspectives pour l'année 2018</u>

L'année 2018 sera certainement celle de la continuité, afin de poursuivre et renouveler tout ce qui a contribué à répondre aux attentes et besoins de notre public à partir d'un savoir-faire reconnu tant par les autorités publiques que le milieu professionnel du secteur social. Elle pourrait être également celle du changement, voire d'une véritable transformation.

- un travail de réflexion va être mené par l'ensemble de l'équipe du CIR autour du projet d'établissement afin d'actualiser son

contenu en conformité avec la nouvelle réglementation propre au CPH découlant des textes de 2016 (décret du 2 mars 2016 complété par une information du 02 août 2016). Les deux dispositifs adossés au CIR, l'expérimentation jeunes réfugiés de -25ans ainsi que le programme d'évaluation et d'accompagnement vers et dans le logement, seront intégrés dans ce nouveau projet d'établissement dans la mesure où ils traduisent pratiquement le rôle de référent du CIR dans le système d'intégration des refugiés au niveau local. Le développement de ces deux actions va se poursuivre afin d'atteindre au courant du premier semestre les objectifs assignés en termes d'accompagnement (15 AVDL et 10 jeunes).

Les besoins tant pour les jeunes que pour les familles hébergées à l'hôtel sont réels et nous souhaitons pour ces publics être un acteur majeur de leur insertion durable.

- Par ailleurs, l'Association Foyer notre Dame a répondu en décembre 2017 à un appel à projet visant la création de 100 nouvelles places CPH sur le département. Nous sommes à ce jour en attente de la décision du Ministère. En cas de réponse favorable pour l'extension de notre CPH, nous serions amenés à doubler notre capacité d'accueil supposant des moyens en personnel complètement redéfinis et un changement de locaux adaptés au niveau de notre activité.

- L'association Foyer Notre Dame s'est engagée dans un projet d'envergure qui s'inscrira parfaitement dans la réponse globale aux besoins des migrants qui est de créer une « Maison du Réfugié » au service de tous les réfugiés et plus particulièrement à ceux qui n'auront pas accès aux dispositifs spécialisés. Permettre aux réfugiés de mieux accéder à leurs droits en sera le premier objectif. Cette maison apportera également du soutien, de l'information et de la formation à différents acteurs : travailleurs sociaux, bénévoles, citoyens et réfugiés.

Elle doit voir le jour courant 2018 et devrait être rattachée au CPH.

- Enfin, pour répondre aux difficultés chroniques de capter des logements sociaux, nous allons solliciter davantage le secteur privé tant pour louer de petits logements d'insertion à destination de couples ou des personnes isolées (homme ou femme) que dans le cadre de l'intermédiation locative.

ACTION D'INSERTION POUR PERSONNES REGULARISEES

L'Equipe de l'Action d'insertion pour personnes régularisées

Corine **BARTIER**, Directrice Générale
Cathie **GESTHAZ**, Directrice Pôle Asile/Réfugiés
Dominique **VONIE**, Chef de service

Léa **BALLY**
Mohammed **JEBBOUJ**
Laurent **SPEICH**
Mélanie **SEYBOLD** jusqu'au 30/09

L'action d'insertion pour personnes régularisées

L'Action d'Insertion des Personnes Régularisées est un dispositif d'accueil et d'hébergement conventionné avec les Services de l'Etat, qui accompagne dans leur parcours d'insertion une centaine de personnes étrangères admises au séjour suite à une régularisation préfectorale. Le dispositif propose un accompagnement à des ménages (familles monoparentales, couples, personnes isolées) dont au moins un des membres est bénéficiaire d'un droit au séjour. Les motifs ou les fondements juridiques de la régularisation des personnes sont variables. Ils sont la plupart du temps liés à l'état de santé de l'adulte ou de l'un des enfants, mais peuvent l'être aussi en raison de l'existence de liens personnels et familiaux en France. L'objectif de l'action est d'apporter une réponse à ce public en lui proposant une prise en charge adaptée à sa problématique (administrative, sociale, professionnelle et locative).

L'année 2017 a été une année de transition avec plusieurs mouvements de personnel. En effet, Le chef du service, Monsieur RIVET a été appelé à occuper d'autres fonctions dans l'association. Monsieur VONIE, qui est également Chef du Service Urgence, a pris la suite. Dans un souci d'efficacité et de rationalisation des moyens, l'Action a déménagé en fin d'année au 2 Rue de Gribeauval à Strasbourg où il partage ses bureaux avec ceux du Service Urgence. De fait, le secrétariat et la maintenance sont mutualisés et émargent pour moitié sur les budgets des services urgence et régularisés.

Une salariée du service a quitté son poste au 1er octobre dans le cadre d'une mobilité en interne dans l'association. Elle a été remplacée par une salariée formée à l'insertion professionnelle.

C'est donc une année un peu particulière au cours de laquelle il y a eu changement de responsable, de lieu et d'organisation, sans effet cependant sur le public accueilli, les salariés ont parfaitement su gérer et assurer leurs missions avec professionnalisme tout au long de l'année.

CHIFFRES CLES

Entrées /sorties

	Entrées			Sorties		
	Adultes	**Enfants**	**Total**	**Adultes**	**Enfants**	**Total**
2016	25	18	43	26	21	47
2017	34	36	70	32	37	69

Le taux d'occupation est inférieur à celui de l'an passé d'environ 5%. Ceci s'explique principalement par une plus grande difficulté à capter de nouveaux logements. Les bailleurs sociaux ont opté à titre expérimental à partir du 1er août 2017, un système de « cotation » pour déterminer l'attribution de logements. Ce système s'avère plutôt défavorable pour le public que nous accueillons. En effet, un des critères prépondérant de priorisation d'attribution des logements, est celui de l'ancienneté du dépôt de la demande, et le coefficient multiplicateur qui permettait de prendre en compte les publics qui relèvent de l'« Accord Collectif Départemental » n'est appliqué qu'à compter du 1er janvier 2018. De fait, il devenait difficile de trouver des candidats susceptibles de répondre à ces critères d'attribution, notamment pour les baux glissants. Une autre raison est la difficulté à positionner des candidatures de ménages titulaires de titres de séjour les autorisant à signer un bail locatif. En dépit de ces difficultés, nous avons procédé à l'accueil de 70 personnes et enregistré la sortie de 69 personnes.

L'action d'insertion pour personnes régularisées

La tendance observée l'année précédente, à savoir un allongement de la durée moyenne de séjour s'est encore confirmée en 2017. Le délai moyen d'attribution d'un logement sur l'Eurométropole étant de 12 à 14 mois, la durée de l'accompagnement augmente mécaniquement.

Au-delà du contexte local du marché locatif social en tension, et en dépit du caractère sélectif des critères administratifs, notamment en matière de régularité des titres de séjour des familles et personnes que nous accueillons dans le Service, nous observons comme l'an passé que cette augmentation est étroitement corrélée à certaines situations familiales qui ont nécessité des prolongations de prise en charge. Ces prolongations peuvent être liées à des blocages administratifs mais aussi à des problèmes intra familiaux ou une vulnérabilité importante qui nécessite une durée d'accompagnement plus importante.

Une situation administrative complexe

L'accès au dispositif est proposé aux personnes qui bénéficient d'une régularisation préfectorale et qui ont une réelle motivation pour s'insérer dans la société française. Mais, malgré la motivation, les efforts fournis dans l'apprentissage de langue française ou la recherche d'un emploi, ce parcours est semé d'embuches.

Par exemple, quel que soit le montant des ressources, il n'est pas possible de signer un bail chez un bailleur social si seulement l'un des conjoints dispose d'un Titre de Séjour alors que l'autre ne s'est vu délivrer qu'une Autorisation Provisoire de Séjour. L'accompagnement par les salariés se concentre alors sur le soutien à la recherche d'un emploi et d'un employeur qui accepterait de faire une promesse d'embauche qui permette une modification du motif d'autorisation au séjour.

Un autre exemple est celui des enfants qui sont nés dans leur pays d'origine et dont la CAF ne prend pas en compte l'existence pour le calcul des aides. Dans cette situation, il est difficile de trouver un loyer accessible à ces ménages.

Nous avons également observé au cours du dernier trimestre, que les titres de séjour obtenus au motif de la santé sont de moins en moins renouvelés. Il faut rappeler à cet effet qu'au 1er janvier 2017 la procédure pour le traitement des demandes de titre de séjour pour raisons médicales a changé. Conformément aux dispositions de l'Article R313-22 du Code de l'Entrée et du Séjour de l'Etranger et de Demande d'Asile, les demandes de titre de séjour pour raisons médicales sont soumises à l'avis d'un collège de médecins de l'OFII. Pour une demande de renouvellement de titre de séjour, il convient de déposer le dossier 2 mois avant l'échéance du titre à renouveler. Or, une des difficultés à laquelle il a fallu faire face au cours du 2ème semestre, c'est d'obtenir un rendez-vous en Préfecture. Ces rendez vous ne peuvent être obtenus que sur le site internet de la préfecture. Ceci nécessite déjà d'avoir une adresse mail et il faut savoir que les instructions ne sont pas traduites, rendant parfois complexe la compréhension de la procédure à suivre. Or, très vite le dispositif a été engorgé. La fenêtre d'accès sur la page dédiée aux rendez vous s'est singulièrement réduite dès les premiers jours de la mise en œuvre de cette nouvelle procédure rendant parfois nécessaire de se connecter dans la nuit du dimanche au lundi pour espérer décrocher un rendez- vous.

Au terme d'une année d'instruction de ces dossiers médicaux par l'OFII, il apparait clairement que la tendance forte est au non renouvellement du titre de séjour au motif de la santé. Cela vient interroger le fondement même de notre action puisque la plupart des personnes accueillies disposent d'une régularisation au titre de la santé. Le non renouvellement de la carte de séjour fragilise immédiatement le projet d'insertion locative et professionnelle en cours, y compris pour ceux qui occupent un emploi ou qui sont sur le point de signer un bail locatif.

Au-delà de la précarisation à « effet immédiat », se développe un sentiment d'incompréhension voire de sidération puisque tous les efforts produits en matière d'insertion sont réduits à néant d'autant plus que les gens se voient signifier une « Obligation de Quitter le Territoire Français » dans la foulée.

Les travailleurs sociaux doivent expliquer, rassurer et informer en permanence les ménages concernés par ces nouvelles dispositions. Il faut qu'ils s'adaptent eux-mêmes à toutes ces évolutions et acceptent que tout leur accompagnement soit remis en question.

L'action d'insertion pour personnes régularisées

L'insertion locative

L'accès à son propre logement revêt toujours la même importance pour les ménages qui ont souvent été confrontés à un parcours jalonné de ruptures. Le projet locatif, construit avec eux, par le référent social est important. Il doit informer les ménages du contexte locatif sur le territoire, les aider à comprendre ce que représente le statut de locataire et les responsabilités qui seront les leurs. La finalité de notre travail est de les accompagner dans ce projet de sorte que, lorsqu'ils signent le bail en leur nom propre, ils soient prêts tant sur le plan financier, que dans l'entretien du logement et que leur intégration dans l'environnement soit satisfaisante. Cette année, les ménages sortis du dispositif n'ont pas pu accéder à des logements dans le parc privé, notamment en raison de ressources insuffisantes.

Accès locatif : baux signés

	Accès direct parc social	Accès direct parc privé	Glissement de bail
2016	17	7	9
2017	7	0	9

L'insertion professionnelle

L'accompagnement à l'insertion professionnelle est un axe de travail fondamental avec ces ménages qui n'ont pas droit aux minima sociaux. La plupart du temps ils sont très motivés, malgré des années d'inactivité, mais pas toujours conscients des exigences du marché du travail et des possibilités d'emploi local. Le référent social les soutient dans les démarches de recherche d'emploi, de stages ou de formation. Parfois, il y a un réel déclassement social pour les personnes qui avaient une formation très qualifiée dans leur pays d'origine et c'est aussi le rôle de notre action d'accompagner les personnes dans l'acceptation de leur nouvelle condition.

A la sortie du dispositif, 11 personnes étaient en situation d'emploi et 3 en formation. Les postes occupés sont principalement ceux du nettoyage, de l'industrie, de l'hôtellerie et de la restauration.

Perspectives

L'Action d'Insertion des Personnes Régularisées va être confrontée à sa première « crise de croissance » après 4 années 'd'activité soutenue. En effet, les modifications législatives en matière d'asile depuis 2016 ont déjà commencé à impacter l'activité et il est probable qu'en 2018, des défis similaires et nouveaux seront à relever.

Si les bénéficiaires actuellement présents peuvent raisonnablement espérer une modification de la nature du titre de séjour au regard des efforts d'insertion réalisés et à la durée de leur séjour sur le territoire français, il faut s'interroger sur les potentiels futurs candidats à une prise en charge.

En effet, nous avons pu observer que ceux qui bénéficient d'un titre de séjour au motif de la santé risquent fort de se voir opposer un non renouvellement par les services de la préfecture. L'activité devra se recentrer à court terme sur les personnes titulaires d'un titre de séjour au motif autre que la santé avec pour conséquence une diminution probable des candidats potentiels.

Il convient donc d'engager une réflexion de fond au 1er semestre 2018 avec les autorités pour définir de nouvelles orientations pour L'Action d'Insertion des Personnes Régularisées qui a par ailleurs montré son efficience dans l'intégration du public migrant.

Dossier Presse

D.N.A. 25 février 2017

HAUTEPIERRE Construction du foyer de jeunes travailleurs

Tomi Ungerer : « Un projet antidote »

Tomi Ungerer s'est rendu, mercredi, sur le chantier du foyer de jeunes travailleurs qui portera son nom, tout près de l'hôpital de Hautepierre. Il a proposé quelques idées afin que les locataires y vivent ensemble « comme une grande famille ».

RIEN À REDIRE sur l'architecture de la résidence, signée Christian Biecher, un bloc aux teintes grises percé d'un atrium. « C'est une structure solide, sobre, sans fioritures, pas Schtckinicki, comme on dirait en allemand. C'est tout à fait dans mon goût de protestant », s'amuse Tomi Ungerer. À l'invitation d'Antoine Breining et Corinne Bartier, respectivement président et directrice générale de l'association Foyer Notre-Dame, l'artiste a découvert in situ le projet auquel il a accepté de donner son nom.

Sa décision n'a pas souffert d'hésitation. « Cela flatte ma vanité », déclare Tomi, mi-plaisantin, mi-sérieux. Il se reprend et vante le caractère social du futur foyer de jeunes travailleurs, avance ses propres convictions « de gauche » et la nécessité de s'engager : « Si on a du succès dans la vie, on a une dette envers la société. Les auteurs ne sont pas assez engagés, ou alors ils se gâchent dans la politique », juge-t-il.

Penché sur les plans et les vues d'architecte du bâtiment, que lui soumet Stéphane Martin, un collaborateur de Christian Biecher, Tomi Ungerer suggère de faire grimper des plantes dans l'atrium, ou encore de se limiter à « deux couleurs maximum » dans les espaces communs. Mais la manière dont va vivre ce foyer de 97 logements l'intéresse davantage que le décor.

Issu d'un appel à projets de la communauté urbaine de Strasbourg, le foyer est construit par Logiest, mais il sera géré par l'association Foyer Notre-Dame, qui peut se targuer de plus d'un siècle d'expérience en la matière – dès 1903, son Marienstift situé à l'ombre de la cathédrale accueillait les jeunes filles venues de la campagne pour travailler en ville.

« Accueil, respect, solidarité : ce sont les valeurs fortes que notre association applique avec les jeunes et les réfugiés », énonce Antoine Breining. « Le monde entier pourrait en prendre des leçons », renchérit Tomi Ungerer, qui s'enquiert des moyens mis en œuvre pour favoriser la rencontre : « L'essentiel, c'est que tous ces jeunes locataires puissent se connaître, qu'ils soient comme une grande famille. »

Invité par Corinne Bartier et Antoine Breining, de l'association Foyer Notre-Dame, Tomi Ungerer s'est montré ravi des ambitions du projet. PHOTO DNA - MICHEL FRISON

Outre la salle de sport, la résidence sera dotée de plusieurs espaces de rencontre, à chaque étage, de quatre grandes terrasses avec tables et chaises, tandis que l'atrium pourra accueillir des événements culturels et conviviaux. Antoine Breining et Corinne Bartier suggèrent une bibliothèque, des rencontres avec des artistes, ou encore la tenue de concerts.

Un concierge vivra sur place et deux travailleurs sociaux seront affectés à la résidence. « Il faudrait installer un panneau d'affichage avec les nouvelles du jour et créer une rubrique "anniversaires", en indiquant nom et étage. Ce serait bien, aussi, d'organiser une fête à chaque départ », suggère Tomi Ungerer, enthousiasmé par cette idée d'un lieu vivant, et non d'un simple dortoir. « Ce serait un projet antidote face au monde », ose-t-il. L'association Foyer Notre-Dame a désormais la responsabilité d'insuffler l'esprit de Tomi dans sa résidence. ■

J.U.M.

DNA - Samedi 25.02.2017

F12-LST 08

D.N.A. 26 février 2017

HAUTEPIERRE Social

Foyer de jeunes travailleurs : le projet en détail

Voisine de l'hôpital de Hautepierre, la résidence Tomi-Ungerer (à droite) fait face à un immeuble conçu par le même architecte. DOCUMENT AGENCE CHRISTIAN BIECHER

Voisine de l'hôpital de Hautepierre, la résidence Tomi-Ungerer, qui a reçu cette semaine la visite de l'illustrateur éponyme (*DNA* de samedi), accueillera ses premiers locataires en septembre prochain. Hébergeant une centaine de jeunes travailleurs – au sein de 97 meublés, studios et deux-pièces – elle fait face à un autre immeuble comprenant 36 logements sociaux et dessiné par la même agence d'architectes, celle de Christian Biecher, l'auteur de la façade du magasin Printemps.

Le projet de foyer de jeunes travailleurs (FJT) est porté par Logiest, qui investit 7 395 817 euros (3,8 millions d'euros de subventions ont été accordés, essentiellement par l'État, Action logement, l'Eurométropole de Strasbourg et la caisse d'allocations familiales). Quant à l'association Foyer Notre-Dame, elle sera la gestionnaire du lieu.

Selon la réglementation, les FJT « ont pour mission d'accueillir des jeunes âgés de 16 à 25 ans en stage, en apprentissage ou exerçant une activité professionnelle ». Les personnes en recherche d'emploi pourront également avoir accès à la résidence Tomi-Ungerer. En outre, une convention a été signée avec les Hôpitaux universitaires de Strasbourg, qui disposeront d'une trentaine de logements pour leurs jeunes salariés. Le revenu des locataires ne doit pas dépasser un plafond légèrement supérieur au SMIC. La redevance mensuelle – on ne parle pas de loyer – oscille entre 400 et 500 €, selon la taille de l'appartement. La somme, dont il faut déduire l'allocation logement, comprend l'ensemble des charges.

En théorie, la location ne dure pas plus de 24 mois et l'association Foyer Notre-Dame propose une aide à la recherche d'un logement autonome.

Au rez-de-chaussée de la résidence, sera installée une micro-crèche, dont la gestion sera probablement confiée à l'AGF. Dans le prolongement du bâtiment, le restaurant doit encore trouver preneur.

DNA DIMANCHE 26 FÉVRIER 2017

DNA
MERCREDI 29 MARS 2017

SCHILTIGHEIM Urbanisme

Le Triangle dévoilé

À Schiltigheim, rue du Chêne, le promoteur immobilier Nexity dévoile le Triangle, le projet qui va redonner vie à la friche de l'ancien centre de tri postal. Avec 290 logements et une zone d'activité artisanale, sur un terrain de 3,2 hectares, à proximité de Cronenbourg.

La maquette du projet Triangle qui sera construit sur l'ancien centre de tri, un site à l'abandon depuis 17 ans. PHOTO DNA - CÉDRIC KOUBER

Dans son atelier schilikois, Patrick Christmann termine la maquette du projet immobilier Triangle. La réalisation est impressionnante : pas moins de 2,30 m sur 1,60. Impossible et efficace : les particularités du projet sautent aux yeux. « Cette perception du volume est irremplaçable », souligne l'artisan.

Une zone artisanale de 27 modules fera barrage aux nuisances sonores

« La taille de cette opération et ses enjeux nous ont conduits à réaliser une maquette géante, fabriquée à Schiltigheim, afin de permettre à nos futurs clients de se projeter dans ce quartier », explique Mathieu Schweyer, directeur général Promotion Est Nexity.

Présenté en novembre (DNA du 27/11), le projet conçu par le cabinet d'architectes Rey et Lucquet passe à sa phase opérationnelle, avec le dépôt du permis de construire et le lancement de la commercialisation en avril. Le démarrage des travaux, en novembre, consistera à démolir l'ancien centre de tri postal. Tout sauf une mince affaire, avec pas moins de 46 000 m² de béton bâti à raser.

Le site, déserté par La Poste en 2000, a été racheté en 2009, à la demande du maire de Schiltigheim Raphaël Nisand, par l'Eurométropole de Strasbourg. Plusieurs projets ont été étudiés pour réhabiliter le centre de tri, en vain. Le dossier a été débloqué, sous l'égide du maire Jean-Marie Kutner, quand il a été admis que ce bâtiment ne pourrait pas servir à autre chose que sa destination initiale.

L'ancien centre de tri postal de Schiltigheim. PHOTO DNA - CÉDRIC KOUBER

Au centre du futur quartier, une zone de rencontre. DOCUMENT REMIS SDNS

La nouvelle fonction du site sera à la fois résidentielle et artisanale. Avec près de 290 logements répartis entre deux bâtiments collectifs (49 logements), 12 petits immeubles (67 logements), 35 maisons individuelles groupées, un bâtiment en structure bois de 28 logements et une résidence jeunes actifs (80 logements) qui sera gérée par les associations l'Etage et le foyer Notre-Dame.

En fond de site, une zone artisanale de 27 modules sera commercialisée par Duval Développement Est. Il fera barrage, assurent les promoteurs du site, aux nuisances sonores de la voie ferrée et de l'autoroute.

Un deux-pièces pour 101 104 euros

Parmi les arguments mis en avant par Nexity, arrive en tête la conception architecturale, loin de la monotonie des lotissements d'antan, avec une alternance entre immeubles collectifs et maisons individuelles avec jardin.

Au centre du quartier, une rue aménagée en « Spielstrasse », ou zone de rencontre apaisée entre piétons et automobiles. À la demande des riverains, qui ont été consultés, le bâtiment de sept étages prévu initialement a été remplacé par deux bâtiments en R+5, avec des maisons sur le toit en guise de dernier étage.

Autre argument massue : le prix de vente. « Syamak Agha Babaei, vice-président de l'Eurométropole en charge de la politique de l'habitat, a insisté pour que l'on plafonne les prix de sortie de cette opération », rappelle Mathieu Schweyer. Un deux-pièces pourra s'acheter, pour les premiers à se mettre sur les rangs, 101 104 euros, et une maison de 3 pièces avec jardin 167 921 euros.

En plus des efforts réalisés par le promoteur, la proximité de Cronenbourg, quartier prioritaire de la ville, les acheteurs pourront, sous condition de ressources, bénéficier d'une TVA à 5,5 %. ■

SOPHIE WEBER

PAS DE PLACE POUR LES ARTISTES

En 2012, l'imprimerie associative Papier-Gâchette, née dans le squat du 2 route des Romains, espérait pouvoir s'installer à Schiltigheim, dans l'ancien centre de tri. Elle en avait reçu l'assurance de la Communauté urbaine de Strasbourg, propriétaire du site depuis 2009. Raphaël Nisand, le maire socialiste d'alors, avait mis son veto, craignant qu'une association « qui ne respecte pas les décisions de justice prises contre elle » ne puisse ensuite plus être délogée. Il avait aussi estimé que le coût d'achat du site (3,2 millions d'euros) nécessitait que les pouvoirs publics lui trouvent une autre affectation. Le projet de créer des logements dans le centre de tri réhabilité n'avait pas abouti avant la fin du mandat de l'équipe Nisand.

D.N.A. 26 avril 2017

D.N.A. 26 avril 2017

ÉCOLE SAINT-THOMAS Témoignages au conseil des délégués

Les écoliers touchés par leurs camarades réfugiés

Les élèves délégués de l'école Saint-Thomas ont collecté des jouets pour les réfugiés du Foyer Notre-Dame, à Strasbourg. Dans leurs propres classes, ce n'est pas toujours facile d'être un enfant migrant.

Les délégués des écoliers de Saint-Thomas ont collecté des jeux pour offrir aux enfants réfugiés de Strasbourg, via le Foyer Notre-Dame. PHOTO DNA - MICHEL FRISCH

« Le réfugié de notre classe est arrivé de Syrie cette année », raconte Théodore, au CM1-CM2 de l'école Saint-Thomas, à Strasbourg. « On joue avec lui, on va vers lui. Il progresse très vite en français. » C'est comme le petit Roumain que côtoie Arthur, au CE1 : « la maîtresse est très impressionnée, il apprend très vite. Il écrit même des histoires à l'ordinateur ! » Au CE1-CE2, Adélo oublierait presque que c'est aussi le parcours de sa camarade iranienne, parce qu'elle est avec eux depuis la petite section.

« Moi je pense qu'il faut être solidaire ! »

Au conseil des délégués de l'élémentaire, Capucine a proposé de collecter des jouets pour des enfants qui en avaient besoin. Et c'est parce que presque chacune de leurs classes accueille un ou des migrants qu'ils ont décidé d'offrir ces cadeaux au Foyer Notre-Dame. L'association strasbourgeoise héberge entre 200 et 300 enfants parmi les familles en demande d'asile.

« On est beaucoup touchés par eux, témoigne la vibrante Violette, en CM2 bilingue. Nous, on en a un dans notre classe et il est beaucoup rejeté. Moi je pense qu'il faut être solidaire ! J'essaie de l'aider : c'est difficile, il vient de Tchétchénie, un pays en guerre. »

Mais malgré la bonne volonté, ça ne se passe pas toujours bien. Au CM1-CM2, Raphaël témoigne : « on est à cinq : une Géorgienne, deux Arméniens et deux Irakiens ». « Mais ils nous frappent », regrette tristement le garçon. « C'est parce qu'ils ne parlent pas français », intervient Anémone, au CM1 bilingue. « Oh, ben quand même, un réfugié comprend ce que ça veut dire arrête… »

« Est-ce que dans votre foyer, il y a des enfants qui sont un peu méchants ? », demande candidement Capucine, aux deux personnes du Foyer Notre-Dame venues chercher les cadeaux, Cathie Gesthaz, qui dirige le pôle asile-réfugiés et Dominique Vonié, le chef de service de l'hébergement d'urgence.

LE CRI DU CŒUR

L'an dernier, Violette a mal vécu le départ précipité d'un élève migrant de sa classe pour un hébergement dans une autre ville. « Il s'était lié avec les autres et c'était beau à voir. Il est parti en pleurant », regrette-t-elle. D'une voix douce, Cathie Gesthaz, du Foyer Notre-Dame veut la consoler : son camarade a eu de la chance, parce que d'autres ne sont pas pris en charge. « Ah, bon ? Mais c'est honteux ! », s'étrangle Violette, les larmes aux yeux, révoltée.

Le bateau a coulé, des chiens l'ont attaqué

C'est ce dernier qui répond aux enfants. Il leur parle d'un petit Afghan de six ans débarqué à Strasbourg. « Il a dû prendre le bateau. Le bateau a coulé. Il a été attaqué par des chiens que les policiers hongrois ont lâchés sur lui. Sa maman est restée dans son pays. »

Alors oui, « dans les premiers jours, il était très agressif. Il a fallu que d'autres enfants s'intéressent à lui, acceptent de le voir tel qu'il est, jouent avec lui. Aujourd'hui, ça va beaucoup mieux ».

Cathie Gesthaz remercie les 20 délégués : « Je vais bien leur expliquer ce que vous avez fait et pourquoi, et ils vont être super contents. C'est pas si facile pour eux d'avoir quitté leur pays. Leur tendre la main déjà à l'école, c'est très important pour eux. »

CHARLOTTE DORN

DNA
DERNIÈRES NOUVELLES D'ALSACE
EDITION DE STRASBOURG
www.dna.fr
N° 68419
JEUDI 1er JUIN 2017
1,00 €

La collection rarissime de Fabrice Heilig : l'histoire de Nintendo avant le jeu vidéo

PAGE 12

KABOUL

Camion piégé : au moins 90 morts

PHOTO AFP

Le cœur de la capitale afghane a été la cible d'un attentat. L'explosion a creusé un cratère de sept mètres de profondeur. PAGE 3

ÉTATS-UNIS

Coup de chaud sur le climat

Donald Trump devrait officialiser dans les jours à venir la sortie de son pays de l'Accord de Paris.

ZOOM ET ÉDITORIAL DE PASCAL COQUIS, P. 2 ET 3

RANRUPT

Des confitures trentenaires

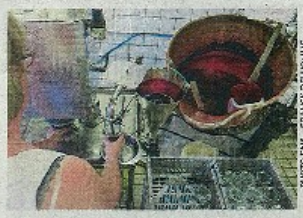

PHOTO DNA - FRANCK DELHOMME

Trente ans après leur création, les Confitures du Climont, entreprise familiale de huit salariés, cherchent à allier tradition et innovation. P. 16

PRATIQUE

BOURSE	Page 7
NÉCROLOGIE	Pages 8, 9 et 19
PSYCHOLOGUE / HOROSCOPE	Page 18
JEUX - TÉLÉVISION - MÉTÉO	Pages 20 à 22
SORTIES DU WEEK-END	Pages 38 et 39
PERMANENCES - URGENCES	4e cahier
PROGRAMMES CINÉMA	4e cahier

Qui veut loger un jeune migrant ?

PHOTO DNA - LAURENT REA

Pour gérer au mieux l'arrivée de mineurs migrants non accompagnés dans le Bas-Rhin, le conseil départemental en appelle à la solidarité de familles prêtes à accueillir un de ces jeunes chez eux. Le dispositif inspiré de l'Allemagne comporte un défraiement. PAGE 11

FOOTBALL

Wenger ne dit pas stop

Le technicien alsacien a prolongé de deux saisons son engagement avec Arsenal où il officie depuis 1996. P. 25

BASKET-BALL

La SIG sous pression face à l'Asvel

Battue avant-hier, lors du premier match de sa demi-finale face à l'Asvel, la SIG doit remettre les compteurs à zéro ce soir, pour ne pas se retrouver dans une situation délicate. PAGE 23

Sommaire publicités encartées : BRAUN MEUBEL (pd 1 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 - 14 - 15 - 22 - 24 - 25 - 26 - 30) ; THIRIET (pd 11 - 14) ; (hors diffusion postale).

conjuguent depuis 30 ans. Page 16

BAS-RHIN Le Département expérimente un nouveau dispositif d'accueil

En quête de familles pour les mineurs migrants

Pour faire face à l'arrivée croissante de mineurs migrants non accompagnés dans le Bas-Rhin, le conseil départemental lance un appel aux particuliers pour qu'ils accueillent ces jeunes déracinés à la maison. Un dispositif solidaire inspiré de l'Allemagne.

Il y a urgence, l'actuel dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés sature, fait valoir le conseil départemental du Bas-Rhin qui en a la charge, via l'Aide sociale à l'enfance *(lire encadré)*. Ils arrivent de plus en plus nombreux, de plus en plus jeunes, dès 12 ans, les places d'accueil manquent. On les appelait, auparavant, les mineurs isolés. Le terme de "mineurs migrants" est également employé. Derrière les étiquettes, les statistiques, il y a des adolescents, venus, sans famille, de Guinée, d'Afghanistan, du Pakistan, d'Algérie, du Mali (par ordre décroissant d'importance).

Ce sont des noms, des visages, des parcours bossués, à l'image de celui de Mamadou Sowe, aujourd'hui 22 ans, originaire de Guinée-Conakry. Après la mort de son père, orphelin de mère, il a débarqué à 16 ans à la gare de Strasbourg, via Marseille et Paris, pour poursuivre ses études, et a trouvé un soutien efficace dans le réseau associatif. Naturalisé en décembre 2016, chaudronnier, papa depuis 3 mois, ce grand gaillard, volontiers rieur quand il raconte son chemin à une brochette de journalistes, illustre que les dispositifs mis en place, s'ils sont perfectibles, peuvent fonctionner.

On est loin des seules nuits d'hôtel, système qui a perduré jusqu'en 2013. Depuis 2014, les mineurs sont dirigés vers les associations partenaires du Département. Places d'accueil à l'arrivée et appartements partagés font partie du dispositif. Il ne s'agit pas que de leur trouver un lit, en attendant leur majorité, mais aussi de les préparer à leur vie d'adulte. Il peut y avoir des prolongations pour les jeunes majeurs (100 pris en charge en 2016), lorsqu'ils sont encore en cours d'étude. S'ils rêvent à des études plus longues, ils privilégient l'apprentissage d'un métier pour devenir rapidement autonomes.

Un défraiement de 373 euros

Pour donner de l'air aux associations bousculées cette fin 2016, la collectivité en appelle à la solidarité de familles bénévoles (néanmoins défrayées à hauteur de près de 373 euros par mois) et lance un réseau d'accueil solidaire.

Ce nouvel outil, dont l'expérimentation commence aujourd'hui, s'inspire d'un système déjà éprouvé en Allemagne – où les mineurs isolés sont près de 60 000 –, qu'avait pu observer Philippe Meyer, conseiller départemental de Molsheim, vice-président du conseil départemental en charge notamment de la protection de l'enfance : « Il faut imaginer des solutions nouvelles. »

Ici, les particuliers accueillent dans leur foyer. Les services du Département se chargent d'évaluer les candidatures. L'association strasbourgeoise Foyer Notre-Dame, investie notamment dans l'accompagnement de mineurs isolés, a été sollicitée pour accompagner la création du réseau. Au premier étage du siège du Foyer Notre-Dame, au centre de Strasbourg, six chambres avec salles de bain individuelles attendent leurs premiers occupants. Ça sent la peinture neuve, il y a une cuisine et un salon, comme dans une vraie maison, précise Mireille Barbier, chef du nouveau service.

Quatre Afghans, de 13 à 16 ans, vont l'inaugurer. Ils y resteront jusqu'à leur arrivée dans les familles volontaires. Et si le dispositif, qui dans un premier temps doit concerner une trentaine de mineurs, se révèle concluant, il sera étendu. D'autres arrivées sont à prévoir. ■

MYRIAM AIT-SIDHOUM

■ Candidatures : 07 60 08 54 25 ou accueilsolidaire@foyernotredame.org

De gauche à droite, Mamadou Sowe, 22 ans, et Thierno Kante, 20 ans, originaires de Guinée, qui ont bénéficié de l'accueil lorsqu'ils étaient mineurs. PHOTOS DNA - LAURENT RÉA

De g. à dr., Philippe Meyer, vice-président LR du CD67, en charge de la protection de l'enfance, Corine Bartier, directrice, et Antoine Breining, président du Foyer Notre-Dame, Frederic Bierry, président LR du CD 67.

239 MINEURS PRIS EN CHARGE CE PRINTEMPS, 228 AUTRES ATTENDUS D'ICI À FIN 2017

La France accueille 19 000 mineurs non accompagnés. Leur répartition dans les 102 départements est définie par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance. Pour le Bas-Rhin, l'objectif est de 1,73 %. Il est de 1, 26 % pour le Haut-Rhin. Le conseil départemental a la charge de ces mineurs. Dans le Bas-Rhin, le budget est passé, pour 2017, à 8,7 millions d'euros, il était de près de 6 millions d'euros pour 2016. Frédéric Bierry, président de l'assemblée départementale, parlait hier d'« afflux massif ». « On n'en est qu'au début, il y a les conflits mais aussi les enjeux climatiques. » 239 mineurs non accompagnés sont actuellement pris en charge dans le Bas-Rhin, 228 devraient arriver d'ici à la fin de l'année, ce qui porterait leur nombre à 467. Ils sont de plus en plus jeunes. Une motion alertant l'État a été adoptée par l'assemblée bas-rhinoise au mois de mars *(DNA du 21 mars 2017)*. Plusieurs facteurs semblent expliquer cette augmentation. Il n'y a pas de filières identifiées, comme ça a été le cas avec le démantèlement d'une filière bangladaise il y a quelques années. La réputation de l'accueil strasbourgeois pourrait jouer, a ironisé Frédéric Bierry. Deux jeunes gens originaires de Guinée évoquaient hier, dans leur cas, un passeur rebiffé.

L'art en appui

La compagnie 12/21 travaille avec des mineurs non accompagnés depuis deux ans. Roman-photo l'an dernier, film cette année, leurs ateliers ont, entre autres vertus, de favoriser l'appropriation par les jeunes gens de leur nouveau pays.

LE PROJET DE LA COMPAGNIE strasbourgeoise 12/21, crée fin 2014, est de « mettre l'art et la culture au service du social », résume sa directrice artistique, la comédienne Fatou Ba. Avec la comédienne et metteure en scène Sabine Lemler, ainsi qu'une dizaine d'intervenants pluridisciplinaires, Fatou Ba propose des ateliers d'éveil culturel, soutenus notamment par l'Apart (Initiative pour le partage culture) et la Fondation Abbé-Pierre. Elles donnent trois ateliers chaque semaine, au CADA (Centre d'accueil pour les demandeurs d'asile), au CIR (Centre d'insertion pour les réfugiés), qui dépendent du Foyer Notre-Dame, à Strasbourg, ainsi qu'au Foyer Oberholz, association également partenaire du conseil départemental pour ce qui est de l'accueil de jeunes relevant de l'Aide sociale à l'enfance et de mineurs migrants. Une heure et demie hebdomadaire pour chaque groupe, qui vient s'ajouter aux dispositifs d'accompagnement suivis par les éducateurs dans les associations.

En tournage dans les Vosges cet été

L'an passé, avec ces mineurs du foyer Oberholz, âgés de 16 à 18 ans, la compagnie 12/21 a fait un roman-photo. Le groupe voulait travailler sur une histoire d'amour qui finit mal. Résultat, un Roméo et Juliette local, avec pour comédiens les mineurs, publié à la fin de l'année.

« Quel regard poser sur ma ville, mon quartier, le pays qui est maintenant mon pays ? Comment je me reconstruis ? » Toutes ces questions sont abordées à travers plusieurs disciplines, dont l'improvisation théâtrale. « Ils ne parlent pas forcément français, il faut être simple. On travaille beaucoup sur la photo. Et comme le théâtre passe beaucoup par le geste, on arrive à se faire comprendre. Et puis ils aident pour la traduction. Ils sont très solidaires », racontent Fatou Ba et Sabine Lemler. Au fil des ateliers, « on finit par parler de leur parcours, de leurs voyages, mais on ne s'appesantit pas là-dessus. »

Aux ateliers s'ajoutent les sorties « culture », pièces de théâtre et danse essentiellement.

Après le roman-photo en 2016, Fatou Ba et Sabine Lemler travaillent à un film qui sera une fiction, pas un documentaire, mais partira d'eux, de leur parcours ici, de ce qu'ils voudraient pour plus tard. Les choses qui les ont marqués à leur arrivée vont nourrir le scénario en cours d'écriture. Ainsi, ce garçon qui au terme du voyage s'est assis. L'énorme fatigue qui l'a saisi. Cet autre arrivé en janvier, le froid qu'il a éprouvé. Ou encore ceux qui assurent avoir tout oublié.

« Pendant les ateliers, ils sont heureux d'être là, ont beaucoup d'humour, pas de colère. Ils gagnent en aisance ensemble, nouent des relations entre eux », ont enfin constaté Fatou Ba et Sabine Lemler. Ce mois de juillet, le groupe sera en tournage dans les Vosges quelques jours. ■

M. A.-S.

Fatou Ba, directrice artistique de la compagnie 12/21, et Sabine Lemler, comédienne et metteure en scène. PHOTO DNA

20 minutes Migrants

1 juin 2017

SOLIDARITÉ Le Bas-Rhin expérimente une nouvelle forme d'accueil pour les jeunes migrants

Recherche familles bénévoles

Gilles Varela

Face aux flux toujours plus forts de migrants, les collectivités et l'Etat tentent de trouver les solutions les plus adaptées pour répondre aux questions de société qui se posent à chacun. A situations d'urgence, réponses sur-mesure. Et force est de constater que dans le Bas-Rhin, de plus en plus de migrants sont mineurs et même de plus en plus jeunes. Sur les 331 mineurs arrivés dans le département l'année en 2016, 7 avaient ainsi moins de 16 ans.

Une expérimentation

Aussi, en partenariat avec l'association Foyer Notre Dame, le département du Bas-Rhin lance une expérimentation. Il fait appel aux familles pour accueillir bénévolement, un jeune migrant âgé de 15 à 16 ans. Un véritable engagement citoyen et une démarche solidaire », précise Frédéric Bierry, président du conseil départemental du Bas-Rhin. Baptisé Réseau d'accueil solidaire, le projet veut proposer à ces jeunes arrivants un cadre familial (après une période d'observation) et un accompagnement. Toute neuve, l'idée doit être d'abord éprouvée et ne devrait pas remplacer les familles d'accueil, les foyers ou les appartements partagés. L'heure est encore à la mobilisation citoyenne et des réunions d'information vont être organisées dès fin juin. Anne, bientôt à la retraite, est la première candidate à avoir répondu positivement. Même si elle jouit d'une expérience certaine pour avoir travaillé depuis longtemps dans « le social », c'est surtout un engagement citoyen qu'elle ne pouvait ignorer : « C'est mettre en pratique sa vision du monde, des efforts à faire, des peurs à vaincre. C'est s'ouvrir au monde et faire partager cette expérience avec son cercle familial. » L'appel aux bonnes volontés est donc lancé. ■

© Varela / 20 Minutes

Frédéric Bierry et des jeunes migrants au Foyer Notre Dame.

Ami Hebdo

11 juin 2017

Solidarité

Recherche familles d'accueil pour des réfugiés mineurs

*Les **jeunes migrants** sont de plus en plus nombreux en Alsace, en particulier dans le Bas-Rhin où le **Conseil départemental en appelle à la solidarité via des familles susceptibles de les accueillir.***

En dépit de l'accueil bien réel de nombre de familles, les besoins sont importants et en passe de devenir quasiment impossible à gérer tant la demande est grande. En effet, il y a de nombreux conflits à travers la planète. Et les problèmes générés par les évolutions climatiques vont participer à l'arrivée de nombreux migrants.

Frédéric Bierry, président du Conseil départemental du Bas-Rhin, lors d'une conférence de presse donnée dans les locaux du Foyer Notre-Dame à Strasbourg, a évoqué **«un afflux massif de mineurs non accompagnés»**. Il a argumenté : **«On n'en est qu'au début»**. Dans le seul Bas-Rhin, il y a 239 mineurs non accompagnés pris en charge et 228 devraient arriver d'ici à la fin de l'année, ce qui portera leur nombre à 457 personnes. Pire, ils sont de plus en plus jeunes, dès 12 ans pour certains. On rappellera que l'assemblée bas-rhinoise avait voté une motion pour alerter l'Etat en mars dernier. Le problème est difficile à résoudre notamment parce qu'on se trouve face à des filières non identifiées.

Aux côtés du président Bierry, Philippe Meyer, vice-président Les Républicains du Conseil départemental du Bas-Rhin, en charge de la protection de l'enfance, Antoine Breining, président du Foyer Notre-Dame, accompagné de sa directrice Corine Bartier, ont tour à tour évoqué leur difficile combat pour venir en aide à des réfugiés qui plus est de plus en plus jeunes.

Un dispositif d'accueil innovant

Le président Bierry et le président Breining lancent un appel à un engagement citoyen et proposent une démarche solidaire pour procurer à ces jeunes immigrés un cadre familial de prise en charge et un accompagnement de qualité. Le Département du Bas-Rhin adapte son dispositif d'accueil des mineurs non accompagnés et crée un réseau d'accueil solidaire. Ainsi, en tant que chef de file de la protection de l'enfance, le Département 67 assume pleinement ses responsabilités pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés anciennement dénommés mineurs isolés étrangers. Toutefois, la forte progression de mineurs non accompagnés induit un choc à la fois financier et humain d'une intensité inédite qui plonge dans de profondes difficultés à la fois les collectivités, les professionnels, les établissements d'accueil et les jeunes accueillis. Dès 2016, un très net rajeunissement des mineurs non accompagnés a été ressenti car déjà 81 jeunes de moins de 16 ans s'étaient présentés, soit 42 % du public accueilli cette année-là.

Pour répondre au mieux aux besoins d'accueil de ces jeunes, le Département du Bas-Rhin développe un dispositif d'accueil innovant par des tiers bénévoles possible via la loi qui prévoit une possibilité d'organiser un accueil durable et bénévole d'un enfant par un tiers.

Aussi, le Département du Bas-Rhin a souhaité saisir cette opportunité avec l'objectif de proposer un cadre familial de prise en charge à ces jeunes, de renforcer leur intégration dans la société française et partant valoriser l'engagement citoyen de tiers bénévoles tout en garantissant un accompagnement éducatif adapté par un opérateur, en l'occurrence, l'Association du Foyer Notre-Dame. D'ailleurs, accueillir, accompagner, héberger, dans le respect et la solidarité sont depuis 1923 les objectifs et les champs d'action de cette association. Ses fondateurs, le chanoine Paul Muller-Simonis et un groupes de laïcs ont voulu créer une structure sise 3 rue des Echasses à Strasbourg pour accueillir des jeunes filles de la campagne qui venaient travailler à Strasbourg ou s'y former, puis après-guerre, des étudiantes et des pupilles de la Nation. En 1977, elle accueille des réfugiés et des demandeurs d'asile : déjà !

Depuis 2000, elle accueille en plus des jeunes majeurs pris en charge au titre de l'Aide sociale à l'enfance, des parents avec enfants et elle accompagne également des mineurs non accompagnés.

De nos jours, le Foyer Notre-Dame est organisé autour de deux pôles : le Pôle Jeunesse qui héberge 116 majeurs répartis sur tout Strasbourg et accompagne pour le compte du Département 67 quelques 40 jeunes mineurs étrangers ; le Pôle Asile/Réfugiés accompagne pas moins de 485 personnes, demandeurs d'asile ou réfugiés en partenariat avec l'Association CASAS (Collectif pour l'accueil des solliciteurs d'asile à Strasbourg).

Le projet Réseau d'Accueil comporte l'hébergement de vingt mineurs non accompagnés, garçons et filles d'un âge de 13 à 16 ans, selon deux modalités successives : au démarrage de la prise en charge d'une durée de deux mois au sein d'un collectif de sept places puis au domicile de tiers bénévoles qui habitent le département du Bas-Rhin ; le suivi éducatif de chacun des jeunes accueillis en collectif ou chez des tiers, la mise en place d'une astreinte 24h sur 24 et une possibilité de retrait du jeune en cas d'urgence, l'évaluation de la situation du jeune à 16 ans en vue de son orientation dans le cadre de son parcours vers les dispositifs dédiés aux plus de 16 ans.

Une indemnité mensuelle de 373,50 euros

Enfin, l'évaluation et l'accompagnement des tiers bénévoles : information de ceux-ci quant à l'engagement personnel et familial que représente l'accueil d'un jeune dans la durée et l'évaluation des candidatures, le double apparentement du tiers bénévole et du jeune ainsi que l'accompagnement du tiers bénévole dans la prise en compte des besoins fondamentaux du jeune. Le tiers s'engagera auprès d'un jeune mineur non accompagné avec l'Association Foyer Notre-Dame et le Département du Bas-Rhin.

Ce même Département versera une indemnité d'entretien au tiers bénévole pour couvrir les frais courants liés à la prise en charge d'un jeune (nourriture, eau et électricité, fournitures scolaires, frais de santé, déplacements tant du jeune que du bénévole). Ce service ouvert depuis le 1er juin de cette année 2017 est de 373,50 euros. De plus, comme tout enfant confié au Département 67, chaque jeune bénéficiera d'une prise en charge de ses vêtements, d'argent de poche et de possibilités de pratiquer des loisirs.

Une première réunion d'information des candidats à cet accueil bénévole sur le fond se tiendra à la fin du mois de juin à l'Hôtel du Département du Bas-Rhin. Les premiers accueils chez des tiers sont prévus pour la rentrée de septembre.

Enfin, relevons que la prise en charge des mineurs non accompagnés dans le département du Bas-Rhin est un phénomène ancien qui s'est amplifié à partir de 2012. De par sa situation géographique, le Bas-Rhin est historiquement un département d'accueil. Les nationalités les plus représentées aujourd'hui sont les suivantes, avec en premier les Guinéens, suivis par les Afghans, les Pakistanais, les Algérien et les Maliens.

Albert Odouard

D.N.A. 27 juin 2017

BAS-RHIN DNA 27 JUIN 2017

Comment lutter contre la pauvreté ?

Le conseil départemental du Bas-Rhin planche sur l'élaboration d'un plan d'action contre la grande précarité.

LE BAS-RHIN afficherait un taux de pauvreté de 12 % (126 000 personnes), selon diverses études. Il serait même « plus proche de 15 % » en tenant compte des sans-abri non référencés dans certaines enquêtes, déplore Frédéric Bierry, le président (LR) du conseil départemental. De façon plus détaillée, dix communes agréeraient à elles seules 58 % de la population pauvre du département, à commencer par Strasbourg, Schiltigheim, Bischheim, Sarre-Union, Bischwiller ou encore Sélestat. Face à cette situation, le conseil départemental planche sur un plan contre la grande précarité regroupant des mesures déjà en vigueur et d'autres encore à définir.

Pour ce faire, des représentants institutionnels et associatifs ont participé à une journée de réflexion, hier au siège strasbourgeois de la collectivité.

Lutter contre la précarité impose, notamment, un travail en amont, explique Frédéric Bierry, en mettant en exergue des actions en place pour apprendre aux plus jeunes « à gérer un budget et être parents ».

Pas de concurrence

Il faut par ailleurs « coordonner les initiatives citoyennes et les actions des associations sur le terrain », pointe Monique Maitre, Porte-parole du Collectif SDF Alsace, cette dernière souligne que certaines personnes sans domicile fixe sont « hors circuit », comprendre qu'elles ne vont pas vers les associations et inversement. Elles sont, en revanche, en contact avec des « acteurs citoyens » qui participent à des maraudes et autres distributions de denrées. Ce travail de coordination est « le rôle des pouvoirs publics », reprend Thierry Kuhn, le président d'Emmaüs France. Une précision s'impose néanmoins : « Il faut jouer sur la complémentarité des associations et arrêter de les mettre en concurrence », insiste-t-il. De même, il faut arrêter d'enfermer les travailleurs sociaux dans des cases, de les obliger à répondre à des appels d'offres qui font qu'ensuite, on se retrouve au moins disant économique, et donc au moins disant opérationnel. » ■

PHILIPPE WENDLING

APPEL AUX FAMILLES

En partenariat avec le foyer Notre-Dame de Strasbourg, le conseil départemental du Bas-Rhin a lancé, le 31 mai, un appel aux familles souhaitant accueillir chez elles des migrants, âgés de 13 à 16 ans. Leur objectif : trouver une vingtaine de ménages bénévoles. « En trois semaines, nous avons déjà reçu 80 propositions de familles », s'est félicité hier Frédéric Bierry. Les volontaires vont se voir proposer prochainement une présentation de leur rôle et de leur mission, tandis que leurs propositions vont être étudiées pour s'assurer de leurs motivations et de leur capacité d'accueil. Baptisé Réseau d'accueil solidaire, le dispositif a été initié pour répondre à l'afflux de jeunes migrants isolés dans le Bas-Rhin. En 2016, 331 y sont arrivés dont 81 étaient âgés de moins de 16 ans.

D.N.A. 30 août 2017

STRASBOURG Association

Le dynamisme du Foyer Notre-Dame

L'assemblée générale annuelle de l'association du Foyer Notre-Dame, tenue sous la présidence d'Antoine Breining, a fourni la preuve de l'étonnant dynamisme d'une vieille dame qui, depuis bientôt un siècle, cultive accueil, respect, solidarité.

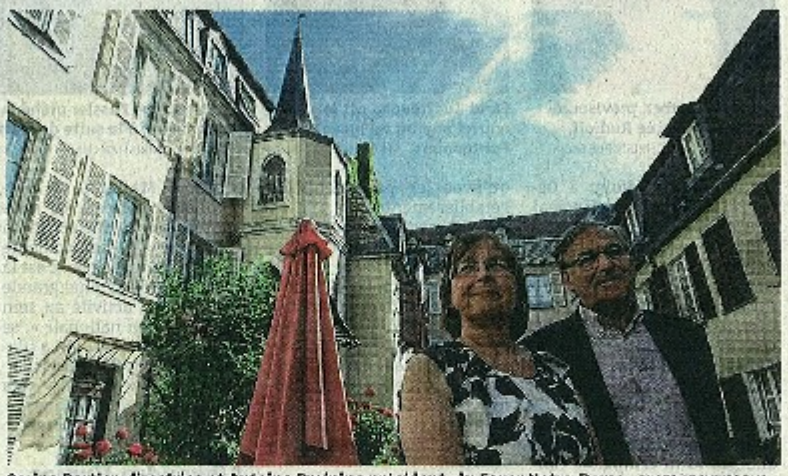

Corine Bartier, directrice et Antoine Breining président, du Foyer Notre-Dame. PHOTO ARCHIVES DNA – LAURENT RÉA

CES TROIS VALEURS essentielles sont à la base des engagements de l'association et lui servent de repère dans l'exercice de ses missions, prioritairement auprès des réfugiés et des demandeurs d'asile. Ce souci constant de l'accueil conduit aujourd'hui le Foyer Notre-Dame à gérer le plus grand CADA (Centre d'accueil des demandeurs d'asile) de France, avec 500 places en site diffus.

Parallèlement au pôle réfugiés/demandeurs d'asile, l'association a pris en charge celui de l'engagement en faveur des jeunes, qui s'amplifie d'année en année. « Là aussi, souligne Antoine Breining, l'esprit de partage et de solidarité est développé par l'attention aux échanges, à la transversalité, à l'animation interétablissements, de manière à améliorer sans cesse nos missions. Ainsi, l'année 2016 a permis d'aboutir à la signature de la convention qui nous lie au bailleur Logiest pour la gestion de la résidence Tomi Ungerer – cette résidence qui va, dans les prochaines semaines, accueillir ses premiers jeunes occupants. »

Ces deux engagements essentiels se traduisent, pour l'année 2016, en quelques chiffres éloquents, commentés lors de l'assemblée générale par Cathie Bastian pour le pôle asile et par Agnès Lhermitte pour le pôle jeunesse : 7 000 personnes accueillies ; 1 806 personnes hébergées par le pôle asile/réfugiés ; 523 personnes hébergées par le pôle jeunesse ; soit presque 1 000 personnes hébergées chaque jour.

L'association a aussi décidé de promouvoir une autre idée qui lui tient beaucoup à cœur, à savoir la création d'une Maison du Réfugié à Strasbourg, un projet qui l'a conduite à saisir le maire de Strasbourg. L'objectif est d'améliorer la prise en compte de ce public spécifique que sont les réfugiés par la création d'un lieu d'échange et d'information géré avec une mutualisation de moyens et ouvert, évidemment, à tous les partenaires.

Dans le rapport d'activité 2016 remis aux quelque 200 personnes présentes à cette AG au Musicrhei, on a pu prendre connaissance de très nombreux chiffres. Parmi eux, ceux qui ont trait à l'évolution des effectifs : au 31 décembre 2016, l'association comptait 101 salariés ; en 2016, elle a embauché 10 salariés en CDI et 6 salariés en CDD ; de 2012 à 2016, les effectifs n'ont cessé d'augmenter, soit une augmentation de 29 % sur 5 ans, faisant passer la masse salariale de 3 069 979 euros en 2012 à 3 972 140 euros en 2016.

En conclusion, le président Antoine Breining qui, à l'automne dernier, a reçu les insignes de commandeur dans l'ordre de la Légion d'honneur, a chaleureusement remercié Corinne Bartier, directrice générale, tous les salariés, les partenaires institutionnels et associatifs, sans oublier les innombrables bénévoles qui interviennent régulièrement aux côtés des responsables du Foyer Notre-Dame en leur apportant aide et soutien. ■

DNA VENDREDI 30 AOÛT 2017

NOËL DU PARTAGE

Depuis toujours, Noël est investi de valeurs fondamentales que sont le partage et la fraternité. A l'heure où le froid hivernal s'infiltre dans les rues, c'est bien la chaleur humaine qui vient réchauffer les cœurs et rappeler à tous l'importance de préserver un esprit de fraternité. Cette année encore, une centaine d'associations de solidarité, caritatives et humanitaires vous accueillent dans le village du Partage, sur l'emblématique place Kléber.

LE VILLAGE DU PARTAGE

Ce sont plus de 100 associations de solidarité, caritatives et humanitaires qui, tout au long de l'Avent, vous font partager leurs actions de solidarité, au Village du Partage, place Kléber.

LES ASSOCIATIONS DU VILLAGE DU PARTAGE

AAPEI de Strasbourg et environs
AFTC Alsace – Cem Iudica
Amnesty International
Amsed
Arahm « les Iris »
Association clair de terre
Association Djule Djule
Association Foyer Notre Dame - AFND
Association Gem-Aube
Association Gregory le Marchal
Association humanitaire djule djule
Association les disciples
Association Pierre Clément
Association pro ukraine
Association semeurs d'étoiles
Association solidarité Burundi
Banque alimentaire du Bas-Rhin
Caritas Alsace pour vivre Noël ensemble
Caritas-alsace réseau secours catholique : permanence ciel
Centre social et culturel de Hautepierre « le Galet »
Centre social protestant
Communauté Emmaüs
Congrégation de l'Armée du Salut
Ela
Enfants du Mekong d'Alsace
Equipe Saint Vincent - Strasbourg
Europe Cameroun solidarité
Fédération des malades et handicapés
Frank un rayon de soleil
Hélène du coeur
Hoa Trang fleur blanche
Humanis Alsace et les membres de son collectif d'associations de solidarité internationale :
- ACPAHU – Action Partage Humanitaire
- Agir abcd
- AFPN – Aide à la Formation Paramédicale au Népal
- AIMDA – Association Initiatives Motivées pour un Développement en Afrique
- Alsace Biélorussie
- Alsace Syrie
- Entre ici et Mali
- Fanantenana Espoir
- GREF – Groupement des Educateurs sans Frontières
- La calebasse du louro
- La maison Bethel
- Les amis du Laté
- Les amis du peuple kurde
- Les enfants de la rivière des parfums
- Madha'k wayra
- Nicarali
- Partage Alsace
- Quetzalma
- Renaissance Alsace
- Survie Bas-Rhin
- Triangle d'Afrique
- Un enfant par la main
- Unis vers le sport

Kiwanis club Strasbourg l'européenne
Kiwanis Strasbourg Club « Porte de France »
L'arbre d'enfance
La main du coeur
La petite maison
L'accorderie de Strasbourg
L'atelier – badep
Les amis des enfants du monde
Les enfants de Bethleem
Les petits frères des pauvres – Strasbourg
Les restaurants du coeur
Lions Club Strasbourg Cathédrale
Lions club Strasbourg Rouget de Lisle
Lire et faire lire
Mécénat chirurgie cardiaque
Mouvement du nid – Délégation du Bas-Rhin
Œuvre d'Orient
Refugee food festival (haut-commissariat des nations unies pour les réfugiés/ food sweet food)
Rotary Club de Schiltigheim
Rotary Club Strasbourg Europe
Scouts et guides de France XIVème Strasbourg Jean-Bosco
Secours populaire français
Société de Saint Vincent de Paul – ssvp
SOS amitié Strasbourg
SOS femmes solidarité
Unicef Alsace
Vision du monde délégation du Bas-Rhin

> « CETTE ANNÉE ENCORE, UNE CENTAINE D'ASSOCIATIONS DE SOLIDARITÉ, CARITATIVES ET HUMANITAIRES VOUS ACCUEILLENT DANS LE VILLAGE DU PARTAGE.